

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

MOYEN TERME 2004-2008

BILAN DU PROGRAMME

Jean COIFFARD
Bernard GUIBERT

N° 112
NOVEMBRE 2008

Novembre 2008

BILAN DU PROGRAMME STATISTIQUE A MOYEN TERME 2004-2008

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

I - Les investissements lourds	7
La rénovation du recensement de la population	7
Les promesses de Resane.....	8
La modernisation des outils de base.....	9
Les potentialités des sources administratives.....	10
Une meilleure observation des prix.....	11
L'accès gratuit via Internet	11
L'accès des chercheurs aux données détaillées.....	11
II - Le redéploiement de la demande	12
Les demandes récurrentes et pressantes du local	12
Les demandes européennes.....	14
Diversité des évaluations des politiques publiques.....	16
L'insuffisance des chiffres sur le développement durable.....	17
III - Statistiques sociales	18
Mieux décrire le marché du travail	18
L'amélioration des connaissances sur les inégalités	19
Transformations des conditions de vie.....	20
IV - Statistiques d'entreprises	21
La refonte des statistiques d'entreprises.....	21
Les progrès dans certains secteurs	22
Retards à résorber	23
Les marges de progrès	23
V - Gouvernance de la statistique publique	25
La qualité de la concertation et des travaux.....	25
Comment désamorcer une méfiance croissante ?.....	25
Trop de poids aux producteurs de statistiques ?	25
Formaliser davantage le fonctionnement du Cnis ?.....	26
Améliorer la gouvernance de la statistique européenne ?	26

VI - Éléments de prospective	27
Les prédéterminations du futur programme	27
Améliorer le fonctionnement du Cnis	27
Localiser encore plus les informations ?	27
Intégrer le développement durable	28
Contribuer à l'évaluation des politiques publiques	29
Prendre en compte les perceptions subjectives	29
Appréhender la « globalisation »	30

BILAN PAR FORMATION

Agriculture	35
Commerce, services	41
Démographie, conditions de vie	47
Education, formation	53
Emploi, revenus	59
Environnement	67
Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie	73
Monnaie, finance, balance des paiements	79
Santé, protection sociale	83
Statistiques régionales et locales	89
Transports, tourisme	96
Urbanisme, équipement, logement	103

ANNEXES

Annexe I - Rapport BCI	113
Annexe II - Évaluation des politiques et statistique publique	129
Annexe III - La connaissance de l'emploi par métiers	135
Annexe IV - Activités du CNIS	139
Annexe V - Table d'acronymes	151

SYNTHÈSE

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) établit tous les cinq ans un programme à moyen terme pour la statistique publique. Celui dont le présent document propose le bilan couvrait la période 2004-2008. Il a été établi en décembre 2003 à partir du bilan du programme à moyen terme précédent (1999-2003), des programmes à moyen terme et annuels établis par chaque service producteur, des avis émis en 2003 par les formations du Cnis sur ces documents et enfin de l'avis général émis par l'Assemblée plénière en décembre 2003.

En anticipant sur la fin du programme à moyen terme 2004-2008 du Cnis, deux missionnaires, Jean Coiffard et Bernard Guibert, ont conduit au deuxième semestre 2007 des entretiens avec les Présidents et les Rapporteurs de chaque formation et de chaque interformation du Cnis ainsi qu'avec les membres du Bureau du Cnis.

Le support de ces entretiens était constitué de « l'avis général de l'assemblée générale du Cnis de décembre 2003 » sur le programme à moyen terme 2004-2008, d'un « guide d'entretien » portant plus particulièrement sur le mode de fonctionnement du Cnis et sur les thèmes émergents à prendre en considération pour le futur programme à moyen terme (2009–2013) et de « l'avis spécifique » de chaque formation sur son propre programme à moyen terme. Les missionnaires ont complété leur information avec les suivis de l'exécution du programme à moyen terme élaborés par les services producteurs¹.

Globalement le bilan du programme à moyen terme 2004–2008 est reconnu comme satisfaisant par la très grande majorité des interlocuteurs. Si des nuances et quelques réserves tempèrent cette appréciation générale, les participants aux travaux des formations se félicitent des progrès réalisés par la statistique publique, de la bonne tenue des débats auxquels ils ont participé, de l'information qui leur a été communiquée pour suivre l'exécution du programme et de la qualité de l'écoute des services producteurs et du secrétariat du Cnis.

Pour nuancer cette appréciation globalement positive il faut se reporter aux bilans 2004-2008 des treize formations du Cnis qui figurent dans la deuxième partie de ce rapport². Chacun d'eux reprend environ une dizaine d'avis³ qui avaient été émis par l'assemblée générale du Cnis en décembre 2003 pour apprécier quelles suites leur ont été données pendant le programme 2004-2008. Le risque est alors de se perdre dans le détail de ces avis et de ne pas prêter attention aux événements importants qui ont marqué la vie du Cnis pendant ces années et qui ne pouvaient évidemment être prévus en décembre 2003. Pour faire le bilan du programme 2004-2008 il fallait donc d'abord des synthèses intermédiaires. La logique de la demande qui est celle des usagers de la statistique publique pousse à une certaine transversalité par rapport à celle des services producteurs qui ont tendance à raisonner "verticalement", par sources et par enquêtes. Ainsi dans le domaine des statistiques sociales les usagers se préoccupent des rapports entre l'éducation et la formation (formation du Cnis "éducation, formation") et le marché du travail (formation du Cnis "emploi, revenus"). Dans le domaine des entreprises les relations financières, la constitution de groupes et le développement des différents types de réseaux gommant les frontières entre les différents secteurs (industrie, agriculture, commerce, services etc.) que reprennent les différentes formations spécialisées du Cnis.

C'est pourquoi ce bilan comprend un chapitre, intitulé "statistiques sociales" (troisième chapitre) qui propose une synthèse des bilans des formations qui sont aujourd'hui regroupées dans l'inter-formation de même nom créée récemment⁴. De même le chapitre intitulé "statistiques d'entreprises" (quatrième

¹ Paragraphe 7 des suivis des programmes de travail annuels des services producteurs.

² Classés par ordre alphabétique.

³ La numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 – 2008 de la formation.

⁴ Elle n'existait pas en décembre 2003. Formellement donc il ne pouvait exister un programme à moyen terme spécifique et a fortiori un avis à ce sujet du Cnis. Mais celui-ci dans son avis général sur le programme à moyen terme, donne une série d'avis regroupés sous une rubrique « statistiques sociales ».

chapitre) propose une synthèse partielle des travaux des formations dont il existe aujourd'hui une inter-formation⁵.

Il fallait également faire le bilan des événements et des controverses qui ne pouvaient pas être prévus dans le programme à moyen terme du Cnis de décembre 2003. Ceux-ci ont alimenté les débats des formations et se sont traduits notamment par la création de groupes de travail et la rédaction de documents. Ils ont permis aux différents partenaires du Cnis, y compris les services producteurs de statistiques, de dégager leurs préoccupations prioritaires et de les hiérarchiser et ainsi de préparer le prochain programme à moyen terme. C'est ce que chacun des deux chapitres "statistiques sociales" et "statistiques d'entreprises" met en évidence dans ce bilan.

Il fallait également tirer les leçons de ces événements pour le *fonctionnement* du Cnis. Comment concilier le sérieux du suivi de l'exécution du programme à moyen terme du Cnis avec la vigilance et la réactivité que requièrent les événements que celui-ci ne pouvait pas prévoir ? C'est ce que proposent les deux derniers chapitres (cinquième chapitre : gouvernance de la statistique publique ; sixième chapitre : éléments de prospective).

Le recul des années permet également de prendre encore plus de distance non seulement par rapport aux programmations de décembre 2003, mais également par rapport aux controverses statistiques sur la place publique ou aux prises de conscience "à chaud" des partenaires pendant le déroulement du programme de 2004 à 2008 : il permet aussi de mesurer l'ampleur des déterminismes qui transforment discrètement et lentement la statistique publique dans ses infrastructures techniques de base. Ce bilan en privilégie trois.

- Des *investissements lourds*⁶ ont été consentis avec la rénovation du Recensement de la population, la "réorganisation du système des enquêtes statistiques annuelles d'entreprises" (Resane), la modernisation des outils de base (identifiants, répertoires, enquêtes longitudinales et panels), l'exploitation des sources administratives, l'amélioration de l'observation des prix et la mutation de la diffusion gratuite sur Internet. Leurs effets ne se manifesteront pleinement qu'au-delà du programme à moyen terme 2004-2008.
- Les *demandes européennes*⁷, surtout après l'accélération de la construction statistique européenne induite par la création de l'euro et de la Banque centrale européenne (BCE), sont de plus en plus déterminantes pour les orientations du système statistique public national. Cette augmentation quantitative des demandes européennes donne de plus en plus de poids aux besoins statistiques qui dérivent des *évaluations* des politiques publiques, non seulement au niveau européen d'ailleurs, mais également au niveau national (indicateurs LOLF notamment) et même au niveau local.
- Mais la croissance des demandes adressées à la statistique publique au *niveau local*⁸ (régions, départements, communautés d'agglomération, etc.) témoigne également d'une troisième tendance lourde qui résulte de la nouvelle vague des lois de décentralisation et des transferts de compétences aux différentes collectivités territoriales : celles-ci et leurs partenaires locaux demandent des statistiques de plus en plus finement *localisées*.

Les investissements lourds consentis pendant le programme à moyen terme 2004-2008 fournissent les instruments pertinents pour les évaluations fines et longitudinales souhaitées aux niveaux national et européen et pour la coordination des exploitations statistiques de fichiers administratifs qu'appelle la mise en œuvre des lois de décentralisation. Pour répondre au moyen des instruments lourds à ces besoins locaux l'action régionale de l'Insee s'est développée considérablement durant le moyen-terme 2004-2008, notamment du fait de partenariats⁹ entre les acteurs locaux et les échelons déconcentrés de la statistique publique (Directions régionales de l'Insee et structures régionales éventuelles de SSM). Ceci a pris la forme d'extensions d'enquêtes nationales, d'enquêtes spécifiques ou ponctuelles et d'études consolidant, conformément à la législation sur le secret statistique, des données non directement utilisables ou diffusables à l'extérieur du système statistique public. La mutualisation des

⁵ Celle-ci est beaucoup plus ancienne que l'inter-formation "statistiques sociales". Elle s'appelait autrefois inter-formation "système productif".

⁶ Voir chapitre premier : « Les investissements lourds ».

⁷ Voir deuxième partie du chapitre second : « Redéploiement de la demande ».

⁸ Voir première partie du chapitre second : « Redéploiement de la demande ».

⁹ Ces partenariats sont actuellement de l'ordre de 250 par an sur l'ensemble du territoire national, correspondant à autant de publications sous la responsabilité de l'Insee.

outils et des méthodes tend à assurer l'homogénéité et la comparabilité des travaux comme le souhaitent les utilisateurs nationaux et locaux.

Le caractère national des débats du Cnis ne favorise pas la prise de conscience à ce niveau de cette tendance lourde de la statistique publique. Mais les bilans des programmes à moyen terme des différentes formations (deuxième partie de ce rapport) montrent la récurrence et la prégnance de ce besoin de coordination au niveau local pour l'exploitation à des niveaux géographiques fins de sources administratives et d'enquêtes statistiques¹⁰.

Ce bilan comporte également un certain nombre d'annexes :

- La première reprend le rapport établi par le bureau BCI¹¹ à la demande du vice-président du Cnis. Ce document récapitule les attentes vis-à-vis de la statistique publique dans la conjoncture actuelle et analyse le système des relations complexes que forment les différentes composantes de la société civile avec les services producteurs pour les prendre en compte. Il replace ainsi le présent bilan dans un cadre plus général.
- La deuxième annexe propose un schéma conceptuel de prise en considération des besoins statistiques déterminés par l'évaluation des politiques publiques.
- Les annexes suivantes documentent de façon quantitative l'activité du Cnis, fournissent des tables d'acronymes, etc.

I - LES INVESTISSEMENTS LOURDS

Le programme à moyen terme (2004–2008) avait prévu des investissements coûteux et longs dont les fruits ne pourront être recueillis que lors du programme à moyen terme suivant (2009 – 2013). Ce sont principalement :

- Le recensement de la population rénové (RP) ;
- La réorganisation du système de collecte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane) ;
- La valorisation des répertoires de personnes morales et physiques qui, grâce à la mise en place d'identifiants individuels, permettent des exploitations de fichiers administratifs rassemblant autour d'une unité statistique de nombreuses informations de diverses origines ;
- L'observation des différentes sortes de prix et l'élaboration des indices correspondants ;
- La mise à disposition gratuite sur l'Internet des statistiques publiques qui a amplifié considérablement la diffusion de l'information statistique et a fait entrer la statistique publique dans une ère nouvelle.

Le parachèvement de la rénovation du recensement de la population

Comme le Conseil a pu le constater, grâce à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population¹², avec le programme à moyen terme (2004-2008) s'achève le premier cycle, quinquennal, des enquêtes annuelles de recensement : les populations légales des communes seront publiées fin 2008. Des projections de population ont été diffusées dès 2006. Un des progrès du RP rénové consistera à publier chaque année à partir de 2009 une estimation de la population légale des communes grâce à la prise en compte des enquêtes annuelles du recensement.

Le Recensement de la population rénové (RP) a permis d'améliorer les bases de sondage en les actualisant plus facilement et plus souvent, notamment pour la future enquête famille.

Valoriser le Recensement

La complexité du nouvel instrument, le RP, a suscité de l'incompréhension, voire de la défiance, dans l'opinion et en particulier auprès des maires des petites communes. Pour dissiper ces préventions l'Insee a fait un effort important et soutenu de communication et de pédagogie qui valorise les apports du nouvel instrument sur les questions qui préoccupent les maires – et plus généralement l'opinion publique.

¹⁰ Voir la première partie, consacrée aux « demandes récurrentes et pressantes des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux », du chapitre second ci-dessous intitulé : « Redéploiement de la demande ».

¹¹ Brunhes Consultant International.

¹² Avis général n° 8.

Mais cette politique de communication « active » ne semble pas avoir dissipé tous ces inquiétudes. C'est pourquoi la statistique publique devra sans doute persévérer au cours du prochain programme à moyen terme 2009-2013 dans ses efforts et demander au Cnis de les relayer auprès des différents réseaux d'utilisateurs qui y sont représentés, par exemple au moyen de colloques qui valoriseraient, y compris d'un point de vue scientifique, les premiers résultats tirés de l'exploitation du recensement de la population.

Les premières exploitations publiées semblent montrer en effet qu'il y aurait peut-être un certain nombre d'évolutions importantes dans la répartition géographique et les tendances démographiques (flux migratoires notamment) de la population française. De nouvelles exploitations plus approfondies devraient confirmer les premiers résultats publiés et analyser ces inflexions plus finement dans le temps et dans l'espace pour valoriser le nouveau recensement de la population auprès de l'opinion publique.

L'enquête logement (ENL 2007) est greffée sur le recensement de la population. Elle permettra d'une part d'étudier la multiplicité des résidences des familles mais d'autre part et surtout de valoriser l'exploitation du recensement dans le cadre de la mise en œuvre de la "stratégie nationale de développement durable" dans le domaine du logement et de l'urbanisme.

Localiser finement les données

Le Recensement de la population (RP) est l'opération statistique qui traditionnellement donne des informations précises et exhaustives sur la population aux niveaux géographiques les plus fins. Il s'appuie dans les grandes communes (10 000 habitants ou plus) sur le répertoire des immeubles localisés (Ril) dont la qualité est maintenue en liaison avec les municipalités. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'Insee étudie l'utilisation du référentiel à grande échelle (RGE) créé et géré par l'Institut géographique national (IGN). L'utilisation combinée du RIL et du RGE devrait permettre une présentation des résultats des enquêtes de recensement aux niveaux géographiques les plus fins dans toutes les catégories de communes.

Les promesses de Resane

L'achèvement de la refonte du système des statistiques annuelles d'entreprise (Resane) va constituer vraisemblablement une autre opération lourde réussie du programme à moyen terme 2004-2008¹³ : c'est avec succès qu'ont été conduits la conception de l'organisation statistique, la redistribution des tâches de collecte avec les organismes professionnels agréés, les investissements informatiques et l'expérimentation de la nouvelle Enquête sectorielle annuelle (ESA), très allégée par rapport à l'enquête annuelle d'entreprise antérieure (EAE). Le basculement opérationnel sur le nouveau système aura lieu au début du prochain programme à moyen terme. Resane illustre de façon emblématique comment la statistique publique substitue progressivement et chaque fois que cela est possible aux données d'enquêtes des sources administratives, en l'occurrence les liasses fiscales, les DADS et les déclarations douanières.

Dans le cadre de cette opération, un groupe de travail a été constitué sur les *groupes* d'entreprises et un sous-groupe sur les *réseaux* d'entreprise¹⁴.

Le premier groupe de travail préconise de reconnaître le « groupe » ou sa « branche opérationnelle » comme l'unité statistique la plus pertinente pour la statistique d'entreprises¹⁵. Cela implique pour commencer un lourd travail de « profilage » des groupes opérant en France. Ce travail est appelé à être étendu aux groupes financiers. Un groupe de travail a été mandaté par le Cnis en 2008 à cet effet.

Le sous-groupe de travail sur les réseaux a réalisé des avancées méthodologiques et conceptuelles. Elles devraient déboucher sur une mise en œuvre opérationnelle au cours du prochain programme à moyen terme. Les premières enquêtes déjà réalisées ou en cours sur les réseaux s'inscrivent dans cette perspective.

¹³ Elle satisfait les recommandations de l'avis général n° 15 du Cnis sur le programme à moyen terme 2004-2008.

¹⁴ Avis général n° 17.

¹⁵ Cnis n° 107, janvier 2008, *Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes*, rapport d'un groupe de travail du Cnis, Dominique BONNANS, Benjamin CAMUS, Raoul DEPOUTOT, Dominique FRANCOZ, Jean-Paul MILOT, Emmanuel RAULIN (164 pages).

La modernisation des outils de base

De manière générale, le programme à moyen terme 2004-2008 recommandait d'utiliser au maximum l'exploitation des fichiers administratifs¹⁶ pour diminuer le recours à des enquêtes statistiques directes, plus coûteuses, ainsi que la charge de réponse des unités enquêtées. Grâce au faible coût d'acquisition des données élémentaires, le suivi d'un grand nombre d'unités statistiques individuelles autorise une meilleure description de la variété des situations individuelles : cela permet de calculer des dispersions et non pas seulement des moyennes et de répéter les exploitations à intervalles rapprochés et ainsi d'effectuer des suivis temporels fins, voire de constituer des panels¹⁷. On peut ainsi mieux appréhender la diversité des trajectoires individuelles, par exemple les différentes mobilités des salariés sur le marché du travail et les différentes dynamiques des entreprises, et les transformations des structures familiales, etc. Pour cela il faut disposer de bases exhaustives avec des identifiants par unité statistique individuelle. Ce sont les grands répertoires qui permettent de généraliser l'utilisation de tels identifiants.

Identifiants

Les processus et les instruments de délivrance, de gestion et de transmission des identifiants présents dans les deux grands répertoires gérés par l'Insee viennent d'être modernisés :

- Les identifiants Sirene et Siret présents dans le répertoire des entreprises (Sirene 3) ;
- Le numéro national d'identité présent dans la « base des répertoires des personnes physiques » (BRPP2) qui gère les relations avec l'état-civil, le fichier électoral et les gestionnaires des prestations sociales.

Dans d'autres pays la gestion de ces répertoires ne fait pas partie des missions de la statistique publique bien que l'existence et l'utilisation de ces identifiants soient cruciales pour elle.

Des identifiants similaires ont été mis en place à l'éducation nationale¹⁸ (INE: identifiant national élève-étudiant) et pour l'analyse de la mondialisation¹⁹ (référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux). De même ont été identifiées les filiales des entreprises étrangères en France et inversement les filiales étrangères des entreprises françaises pour bien délimiter le périmètre des différents groupes industriels suivant qu'ils sont principalement français, européens ou étrangers à l'Europe.

Approches longitudinales

Les approches longitudinales utilisent soit des *enquêtes longitudinales* qui reconstituent a posteriori les trajectoires individuelles, soit des *panels* qui suivent au cours du temps un échantillon d'individus défini a priori.

Les *panels* sont des investissements particulièrement lourds²⁰. Il faut en effet enchaîner plusieurs campagnes d'enquêtes pour en retirer le maximum de bénéfices. La réflexion qui était souhaitée par le Cnis²¹ sur l'intérêt et les limites de ces instruments a fait l'objet d'un rapport²² présenté à l'interformation « statistiques sociales ».

Depuis longtemps les démographes utilisent l'échantillon démographique permanent (EDP). Ce panel est en train d'être substantiellement étoffé (multiplication du nombre d'individus par quatre). Il permettra en particulier d'étudier de manière précise les transformations familiales.

Les panels constitués à partir des fichiers administratifs les plus anciens ont été réalisés dans le domaine de l'éducation nationale. Ainsi les élèves entrés en sixième en 1995 constituent un panel construit et géré par le système statistique du ministère de l'éducation nationale. La plupart de ces élèves ont atteint leur majorité au début du programme à moyen terme et sont sortis du champ des fichiers de gestion de l'éducation nationale. Leur suivi est alors relayé par l'Insee pour analyser leur insertion sur le marché du travail. Un nouveau panel d'élèves entrant en sixième en 2007 a été

¹⁶ Avis général n° 3.

¹⁷ Avis général n° 13.

¹⁸ Voir le bilan de la formation « éducation, formation ».

¹⁹ Voir le bilan de la formation « monnaie, financement ».

²⁰ Explicitement demandé par l'avis général n° 13

²¹ Avis général n° 13.

²² *Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi*, Insee, par Mylène Chaleix et Stefan Lollivier, juin 2004 (n° 98/B010). (37 pages).

constitué. Des panels, les enquêtes "générations", sont utilisés également par le Céreq pour analyser l'entrée dans la vie adulte (Eva) des élèves et des étudiants qui sortent du système d'enseignement.

Dans le domaine des revenus, à la demande d'Eurostat, un panel européen a été constitué sur les revenus et les conditions de vie (SILC : Survey on Incomes and Living Conditions, en français SRCV : Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie). L'objectif est de lui associer l'enquête revenus fiscaux (ERF) et un certain nombre d'enquêtes sur les conditions de vie pour constituer un instrument puissant et riche. Ce panel est alimenté par l'exploitation des fichiers des administrations fiscales et des organismes gestionnaires des prestations sociales²³. Ces derniers sont également intégrés dans le "système d'informations sur l'emploi et les revenus d'activité" (Siera).

Dans le domaine de la santé, et également à la demande d'Eurostat, a été constitué un panel pour étudier les effets du vieillissement sur la santé (SHARE: Survey of Health Ageing and Retirement in Europe).

Pour étudier le fonctionnement de la médecine de ville a été constitué un panel de médecins généralistes de ville.

Dans le domaine de la protection sociale ont été constitués trois panels. Le premier, qui n'avait pas été prévu au programme à moyen terme 2004–2008, est l'échantillon national inter-régime des bénéficiaires de l'assurance-maladie (ENIAM). Le second est l'échantillon inter-régime des retraites (EIR). Il est le plus ancien puisqu'il a été créé en 1992. Il est renouvelé tous les quatre ans. Il sert à étudier le cumul des différents types de retraites, notamment complémentaires. Le troisième, qui a été créé par un décret de juillet 2003, est l'échantillon inter-régime des cotisants (EIC). Son exploitation constitue une des avancées les plus significatives du programme à moyen terme 2004–2008.

Compte tenu de la lourdeur et de la longueur des investissements que nécessitent les panels on recourt également à des enquêtes longitudinales rétrospectives.

Ainsi pour étudier l'intégration des immigrés une enquête longitudinale « Trajectoires et Origines » (T&O) a été conçue à la fin du présent programme à moyen terme 2004–2008 et sera réalisée au début du prochain.

Le devenir des enfants dans leur contexte familial va être étudié de manière *longitudinale* grâce à un panel lourd (Elfe : Étude longitudinale française depuis l'enfance).

Une enquête longitudinale SIP (Santé et Itinéraire Professionnel) permet d'étudier les interactions entre les conditions de travail et la santé des individus²⁴.

Les potentialités des sources administratives

Le Cnis en décembre 2003 insistait²⁵ sur le nécessaire renforcement de l'utilisation statistique des fichiers administratifs. D'importantes avancées ont été réalisées en ce sens.

Les principales sources statistiques utilisées pour les dispositifs d'observations individuelles suivies dans le temps (suivis longitudinaux) sont les données fiscales et les données des organismes sociaux (DADS : déclarations annuelles de données sociales) comme on l'a vu plus haut à propos du panel européen SILC. À partir de ces données se constitue un système d'informations sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) qui permet d'estimer l'emploi trimestriel et annuel et d'alimenter les estimations nationales d'emploi, y compris au niveau local : les « Estimations de l'emploi local » (Estel) et la « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap).

Les données de gestion des *payes* des trois fonctions publiques complètent du côté du secteur public les informations que les DADS donnent pour les salariés du secteur privé. En particulier l'emploi de l'État et des collectivités locales sera finement localisé. La localisation fine de l'emploi hospitalier sera mise en œuvre au cours du prochain programme à moyen terme.

Dans le domaine du logement, l'édition 2006 de l'enquête logement constitue la base de la connaissance statistique de laquelle plusieurs sources administratives complémentaires ont été rapprochées : le rapprochement avec les données fiscales dans un fichier Filocom (Fichier du logement communal) permet de suivre simultanément les logements (taxes foncières et taxes d'habitation) et leurs occupants (impôts sur le revenu). L'exploitation des mutations immobilières permettra de mettre au point progressivement la « base nationale de données sur le patrimoine » (BNDP).

²³ Conformément aux recommandations de l'avis général n° 12.

²⁴ Avis général n° 14.

²⁵ Dans ses avis n° 3 (thèmes transversaux), n° 12 (statistiques sociales) et n° 15 (statistiques économiques).

Dans le domaine social l'accès aux données du Système National Inter-régimes d'Informations sur les Régimes d'Assurance-Maladie (SNIIRAM) et la maîtrise des processus se développent progressivement. Une exploitation systématique et régulière sera lancée prochainement. En statistique d'entreprises l'exploitation des fichiers administratifs constitue le fondement même de l'opération "Réorganisation des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise" (Resane).

Une meilleure observation des prix

Le système statistique public a consenti un investissement important pour améliorer l'observation des prix de détail, mieux mesurer l'effet qualité, mieux mesurer certaines composantes, comme l'indice du coût de la construction (réflexion en cours).

De même la mesure des *coûts de production* a été améliorée grâce à l'enquête sur les prix des terrains à bâtir (EPTB) et l'indice des prix d'entretien des bâtiments. Un travail qui n'avait pas été prévu au programme précédent a consisté à mettre au point un *indice des prix de la grande distribution*.

La mise en place de l'indice des prix des services aux entreprises constitue une importante avancée. Son champ doit encore être étendu à plusieurs catégories de services.

En écho à de vives interpellations, le Cnis a organisé, dans le cadre de son Inter-formation "Statistiques sociales" un débat, le 7 novembre 2005, sur les relations entre la perception *subjective* des prix et son rapport avec leur mesure *objective*²⁶.

L'accès gratuit via Internet

L'Insee et une majorité de SSM ont mis leurs données statistiques systématiquement à disposition du public gratuitement sur l'Internet. Leur accès a été considérablement facilité grâce au portail « statistique publique ». Celui-ci constitue désormais la plaque tournante unique vers les différents domaines de la statistique publique. L'accès gratuit aux données statistiques sur Internet constitue un investissement lourd, coûteux et long qui a bouleversé le mode de diffusion des données. Tous les partenaires se félicitent de ces progrès qui en augmentant la productivité du service public de la statistique satisfont entièrement les souhaits que le Cnis a constamment exprimés²⁷. En particulier le Cnis a consacré une de ses "Rencontres", celle du 22 janvier 2007, à cette mutation de la diffusion des statistiques publiques.²⁸ Toutefois la convivialité des interfaces, la clarté et l'abondance des métadonnées, la cohérence des données issues de plusieurs sources différentes et la mise à jour des séries longues restent à améliorer. Autant de chantiers sur lesquels on commence à avancer dès 2008 mais qui devraient aboutir dans le prochain programme à moyen terme 2009–2013. Le site Internet du Cnis reste à rénover²⁹.

Eurostat a également réalisé un effort considérable pour la diffusion des données. Mais il s'est heurté à des limites semblables à celles rencontrées par la statistique publique française. Les résultats sont néanmoins d'ores et déjà remarquables. L'accès aux données et les comparaisons entre pays européens sont grandement facilités, y compris entre les régions³⁰ des États membres de l'Union européenne.

L'accès des chercheurs aux données détaillées

Au cours du programme à moyen terme 2004-2008 la statistique publique a réalisé des progrès considérables pour rendre plus facile aux chercheurs l'accès à des données détaillées, voire individuelles, dans le strict respect de la loi de 1951 sur le secret statistique. En particulier elle a créé des "fichiers de production et de recherche" ad hoc ou encore mis à disposition des "fichiers détails" (non spécifiquement dédiés à la recherche). Dans un petit nombre de cas certains services producteurs, détenteurs de données individuelles, ont même passé des conventions avec des

²⁶ Voir *Chroniques* du Cnis n° 4, mars 2006, "De la perception à la mesure de pouvoir d'achat".

²⁷ Avis général n° 6.

²⁸ *Les rencontres du Cnis* : "L'accès à l'information statistique à l'heure d'Internet", lundi 22 janvier 2007 au Conseil économique et social. Le compte-rendu des contributions et des débats fait l'objet du numéro 104 des Rapports du Cnis sous le même titre : "L'accès à l'information statistique à l'heure d'Internet".

²⁹ Avis général n° 7.

³⁰ Avis général n° 27.

laboratoires de recherche pour leur donner accès à ces informations individuelles sous leur propre responsabilité et en s'entourant des garanties techniques et juridiques nécessaires au respect de la loi.

Mais la mise au point de ces conventions est chaque fois longue et lourde de telle sorte que cette solution ne semble pas généralisable. C'est plutôt la création "d'infocentres sécurisés" qui est envisagée de plus en plus favorablement par la statistique publique et les chercheurs dans les échanges qu'ils ont eus à ce sujet même si on n'en est resté, en fin de programmes, en 2008, qu'à une phase expérimentale avec moins d'une dizaine d'expérimentations. Il faut également signaler, toujours en fin de programme (2008), un changement substantiel en cours du contexte législatif et juridique (loi sur les archives) qui devrait faciliter l'accès des chercheurs aux données "ménages", notamment celles du recensement de la population.

II - LE REDÉPLOIEMENT DE LA DEMANDE

Les demandes récurrentes et pressantes du local

Selon le domaine, le niveau géographique pertinent d'analyse ou de présentation de l'information économique et sociale est la région, le département, la commune ou le regroupement de communes, voire un échelon infracommunal. La décentralisation a connu une nouvelle impulsion en 2004 qui a accru les besoins d'informations finement localisées³¹. Or les enquêtes statistiques nationales par sondage sont par nature impuissantes à fournir de l'information localisée à de rares exceptions près. Les acteurs locaux se tournent vers les administrations décentralisées pour satisfaire leurs besoins d'information. Ces démarches rencontrent des succès inégaux.³²

Une mutualisation difficile des informations locales

Dans son avis général³³ sur le programme 2004–2008, le Cnis exprimait le besoin de **systèmes d'information partagés** entre État et collectivités territoriales ou locales. Ce besoin ressort principalement là où le processus de décentralisation transfère des responsabilités à ces collectivités, par exemple dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. On constate que les objectifs visés au début du programme à moyen terme n'ont été atteints qu'en partie, surtout en matière sociale. La loi de décentralisation de 2003 prévoit que chaque ministère doit prendre des décrets définissant pour les domaines de son ressort les obligations faites aux collectivités territoriales en matière de remontée d'informations statistiques. Une Rencontre du Cnis, en mai 2005, a précisé les enjeux de *la décentralisation pour la statistique publique*³⁴. Les retards enregistrés pour prendre ces décrets expliquent une partie des difficultés. L'information est d'autant plus difficile à élaborer, à rassembler et à remonter que de plus nombreux acteurs interviennent sur un domaine. Or la multiplicité des acteurs est de fait la règle : les autorités publiques utilisent le relais de multiples associations présentes sur le terrain et les financements proviennent de multiples origines. C'est pourquoi une forte concertation entre les acteurs est toujours nécessaire sans être toujours suffisante.

Ainsi dans le domaine de l'action sanitaire et sociale le rôle moteur dévolu aux conseils généraux donne sans doute aux directeurs des services départementaux d'action sociale l'occasion d'assurer cette coordination. Conscient de ces enjeux le Cnis a organisé pour encourager ces concertations une de ses "Rencontres" de préparation du programme à moyen terme sous forme d'un Colloque national en association avec l'ADF et le Conseil général de Loire-Atlantique, le 23 janvier 2008 à Nantes. Elle était intitulée : *"Connaître pour agir" : quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ?*

Le référencement géographique des données

Pour que les systèmes d'informations partagées (SIP) propres à un département ministériel déterminé (éducation nationale par exemple) puissent être rapprochés d'autres systèmes d'acteurs de politiques différentes (ceux de l'emploi par exemple), il faut créer une passerelle entre eux selon des codifications cohérentes et en particulier selon des zonages territoriaux identiques. L'Iris (îlot regroupé

³¹ Avis général n° 21.

³² Avis général n° 22.

³³ Avis général n° 21.

³⁴ « Décentralisation et statistique » rapport du Cnis n°95, septembre 2005

pour l'information statistique) est un zonage largement utilisé pour les restitutions statistiques. Il est toutefois inaccessible ou inadapté pour des politiques qui privilégient leurs zonages spécifiques. C'est le cas par exemple pour les « zones urbaines sensibles » (ZUS) de la politique de la ville. Plusieurs ministères et organismes sociaux ont eux aussi constitué des bases de données interrogeables au niveau local. Ces outils sont peu ou mal reliés entre eux.

Le géoréférencement des informations de base est très attendu de différents métiers (notaires, architectes, urbanistes, gestionnaires des services publics, entreprises de messagerie etc.). Ils pourraient permettre des rapprochements augmentant considérablement la productivité de leurs prestations de services. Les retombées du géoréférencement des informations de base en termes d'exploitation statistique secondaire de ces informations primaires seraient importantes.

Les potentialités ouvertes par un référencement dès le stade de la *production* grâce à des référentiels standardisés seraient supérieures à une simple standardisation des zonages géographiques utilisés au stade de la *diffusion*. Cela ouvrirait en effet la voie vers des partages d'information entre acteurs locaux.

La standardisation des référentiels de géoréférencement pourrait progresser autour du Répertoire à grande échelle (RGE, sous l'égide de l'IGN) et du Répertoire des immeubles localisés (Ril, sous l'égide de l'Insee en association avec les grandes communes) conformément aux vœux du Cnis³⁵.

Vers des comptes publics décentralisés ?

Les comptables publics tiennent la comptabilité des *collectivités territoriales*. Les référentiels comptables et les outils informatiques sont progressivement harmonisés entre les différents types de collectivités ce qui doit conduire à banaliser leur exploitation statistique. C'est pendant le programme à moyen terme en cours que les possibilités de restitutions ont été rendues techniquement possibles. Elles devraient être effectivement exploitées dans le prochain programme à moyen terme.

Un groupe de travail a été créé d'autre part en 2007 pour élaborer des règles pour comptabiliser de manière homogène les dépenses de l'État à l'échelle territoriale. Il a établi un bilan des besoins, des expériences réalisées et des données disponibles. Il se propose de rassembler dans un « kit méthodologique » les modalités d'utilisation de ces données et d'en expérimenter l'utilisation dans des domaines stratégiques.

Priorité aux données sociales localisées

Les enquêtes annuelles de recensement, au terme de leur premier cycle quinquennal, devraient satisfaire les collectivités territoriales dans le domaine social (emploi, logement etc.). Le recours à des sondages dans les grandes communes (plus de 10 000 habitants) limite toutefois la multiplication des croisements de critères de tri aux niveaux géographiques les plus fins. Il faudra donc compléter les données du recensement de la population par des données administratives, ce qui nécessite la coordination des exploitations statistiques des partenaires locaux.

Répertorier les équipements

Inscrite au programme du Cnis 2004-2008³⁶, la réédition de l'inventaire communal aurait comme les précédentes mobilisé des moyens importants et généré une lourde charge d'enquête pour les communes. Les services producteurs ont préféré lui substituer la base permanente des équipements (BPE) constituée principalement à partir d'informations administratives. Le souhait exprimé par plusieurs membres du Cnis de mieux connaître l'usage des équipements et les profils de leurs usagers ne peut être satisfait ni par la base permanente des équipements, ni par un nouvel inventaire communal éventuel.

³⁵ Avis général n° 23.

Avis général n° 24.

³⁶ Avis général n° 26.

Des demandes multidimensionnelles

Plusieurs opérations visent à fournir des données statistiques localisées sur la population, l'emploi, l'activité économique et l'équipement, ainsi que le souhaitait le Cnis³⁷. Mais les délais n'ont pas toujours été respectés. Les outils sont en cours de livraison ou de finalisation.

En statistique d'entreprises, seules les variables qu'on peut rapporter à l'établissement font sens au niveau local. Mais plus les segmentations sont fines en termes d'activité et plus le secteur est concentré, plus grande sera la taille du territoire en deçà de laquelle la restitution se heurtera aux limites du secret statistique.

L'Insee a développé des outils spécifiques de diffusion. D'une part, il a lancé en 2008 sur son site internet un Espace statistiques locales (ESL). Ce projet qui figurait au programme 2004-2008 est opérationnel en 2008.. D'autre part, il mutualise les expériences et les outils de la statistique publique ou construit des kits prêts à l'emploi pour traiter de nombreux types d'informations. Leurs restitutions standardisées couvrent des besoins de plus en plus variés. Un outil spécifique est maintenant déployé dans les directions régionales de l'Insee pour alimenter la « connaissance locale de l'appareil productif » (Clap). La base de données est alimentée notamment par les « déclarations annuelles de données sociales » (DADS) et contient des données sur l'emploi et les rémunérations par établissement, par commune ou par activité. Les restitutions respectent le secret statistique.

Les demandes européennes

Les règlements européens déterminent de plus en plus la production du système statistique public national. Cette contrainte s'ajoute à celles qui pèsent sur les moyens en personnels et en financement des services producteurs pour restreindre les degrés de liberté du prochain programme à moyen terme. Mais les partenaires, peut-être davantage les acteurs économiques que les acteurs sociaux, manifestent tous leur intérêt pour les comparaisons internationales rendues possibles par cette construction progressive de la statistique européenne.

L'euro

Le Cnis n'a pas vocation à donner son avis sur les opérations statistiques demandées par la Banque centrale européenne (BCE) depuis la création de l'euro. Mais cette institution pèse sur les orientations de la statistique européenne et en conséquence sur celles de la statistique publique française, ce que ne peut ignorer ni le bilan du programme à moyen terme passé, ni la définition des orientations du futur programme à moyen terme.

Le passage à l'euro et la création de la Banque centrale européenne ont conduit à une réforme immédiate et substantielle des enquêtes statistiques de court terme (règlement STS : Short Term Statistics) et conjoncturelles relatives aux prix et à l'activité économique. Celles-ci sont nécessaires à la gestion de la monnaie commune et à la vérification du respect des critères de Maastricht. Un certain nombre de règlements statistiques européens ont été adoptés en conséquence qui ont considérablement amélioré les statistiques de court terme :

- Indice des prix des services aux entreprises ;
- Nouveaux indicateurs conjoncturels (extension à de nouveaux secteurs et à de nouveaux thèmes) ; la source des déclarations mensuelle de TVA a été plus largement utilisée.

La BCE en tant que pivot du Système européen des banques centrales (SEBC) a édicté à l'occasion de la création de l'euro un certain nombre de règlements pour observer et mesurer les activités des établissements de crédit et des intermédiaires financiers, et plus particulièrement des fonds de pension. Elle suit ainsi les véhicules de titrisation, les taux d'intérêt et les bilans monétaires, les échanges de titres sur les marchés financiers (MUFA: Monetary Union Financial Accounts Statistics). Elle collecte des statistiques sur les risques et sur la solvabilité des entreprises pour permettre aux banques centrales nationales d'exercer leur rôle régulateur. La BCE a poussé également à la description des filiales françaises à l'étranger et des filiales d'entreprises étrangères en France (FATS : Foreign Affiliates Trade Statistics). Elle a invité les États membres à suivre la normalisation internationale des dispositifs comptables et prudentiels. Enfin la BCE s'est donné les moyens de vérifier le respect des critères de Maastricht en observant les prix, le commerce extérieur, la balance des paiements et la dette publique dans chaque État membre.

³⁷ Avis général n° 25.

Les autres politiques européennes

Les politiques communes (parmi lesquelles au premier chef la politique agricole commune, la PAC, mais aussi la politique de la pêche, la politique monétaire etc.) déterminent de manière contraignante une partie importante de la statistique européenne et par voie de conséquence, via Eurostat, une part croissante de chaque statistique publique nationale.

Plus de la moitié du budget de l'enquête sur les exploitations agricoles est financée par Bruxelles. Globalement, cette statistique est suffisamment complète pour satisfaire sans développement additionnel les besoins occasionnés par la préparation ou la mise œuvre de nouvelles dispositions politiques (travaux préparatoires à une réforme éventuelle de la PAC).

Les politiques de recherche et d'innovation sont des politiques de l'Union à « compétences partagées » avec les États membres. Depuis la stratégie de Lisbonne de 2000 et sa relance en 2005, l'Union ambitionne de promouvoir une « économie de la connaissance » et de coordonner les politiques analogues à la politique française des pôles de compétitivité. D'où l'importance centrale donnée aux enquêtes européennes sur l'innovation (CIS 4)³⁸ et sur la diffusion des techniques de l'information et de la communication (Tic) non seulement auprès des entreprises mais également auprès des ménages. Le caractère transversal de ces enquêtes ouvre des possibilités de comparaisons entre secteurs, entre états membres et même entre agents économiques (ménages versus entreprises).

La méthode ouverte de coordination

Dans les domaines qui ne relèvent pas de politiques communes, mais où les États membres mènent des actions coordonnées par l'Union européenne sur la base du volontariat, comme dans le domaine de l'emploi, du social, de l'enseignement supérieur, etc. la Commission a mis au point ce qu'elle appelle la Méthode ouverte de coordination (MOC) : des indicateurs statistiques suffisamment homogènes doivent permettre de comparer les performances des États membres et à ces derniers d'échanger des informations sur leurs « bonnes pratiques » respectives. Elle vise ainsi une émulation générale qui fasse converger les politiques nationales. Pour que cette coordination sur une base volontaire fonctionne, la comparabilité des statistiques est évidemment cruciale. C'est pourquoi Eurostat a multiplié les enquêtes communes (comme l'enquête sur les déchets dans le domaine de la politique de l'environnement) ou les instruments communs comme le panel SILC (Survey on Income and Living Conditions) sur le revenu et les niveaux de vie.

Eurostat est ici au service des directions générales de la Commission qui définissent les politiques communes ou les modalités suivant lesquelles la MOC doit coordonner les politiques nationales dans des domaines particuliers, principalement ceux de la recherche (stratégie de Lisbonne), de l'emploi (stratégie de Barcelone), du social (indicateurs de Laeken), de la santé, de l'environnement, du développement durable (stratégie européenne de développement durable de Göteborg) etc.

L'harmonisation des nomenclatures

Les nomenclatures (activités et produits, formations, niveaux de formation, métiers, catégories socioprofessionnelles etc.) jouent un rôle très important dans la collecte des données, leur classification, leur comparabilité dans le temps et dans l'espace. L'importance des négociations internationales et la longueur des processus qui aboutissent à leur nécessaire harmonisation sont méconnues par l'opinion publique. La construction de la statistique européenne a joué un rôle moteur dans cette entreprise.

La nomenclature française d'activités et de produits (Naf) est désormais une subdivision en sous-classes de la nomenclature européenne à quatre chiffres (Nace). Les enjeux d'une telle négociation internationale ne sont pas seulement statistiques. En effet les conventions collectives sont souvent rattachées aux activités définies par la nomenclature d'activités. La distinction entre industrie et services est mieux définie, ce qui aura des conséquences qui ne sont pas toutes encore bien perçues. Les particularismes français ont été largement abandonnés au profit d'un alignement sur la Nace : on s'est efforcé de faire passer les positions françaises dans la définition de la Nace et en cas d'insuccès

³⁸ Community Innovation Survey.

il a été souvent retenu de s'en tenir à la Nace. Cela traduit l'intérêt croissant des entreprises pour des statistiques qui puissent être comparées avec celles de nos voisins en Europe.

De nouvelles normes comptables qui s'inspirent des normes anglo-saxonnes se diffusent en Europe auprès des plus grosses entreprises. Mais les comptes sociaux des entreprises sont toujours publiés suivant les normes comptables traditionnelles. C'est pourquoi il n'y a pas eu lieu de modifier les cadres conceptuels de description statistique des activités des entreprises. On commence toutefois à observer une prise en compte de ces nouvelles normes qui pourraient modifier prochainement le contenu des liasses fiscales (particulièrement dans les données de bilan). Il conviendra donc dans le prochain programme à moyen terme de continuer à assurer une veille sur les travaux d'harmonisation des nomenclatures comptables³⁹.

La nomenclature des niveaux de certifications a été négociée à l'échelle internationale et adoptée. Le chantier de la réforme des nomenclatures de certifications est en cours.

L'Insee s'est investi récemment (en avril 2007) dans la task force qui doit aboutir à l'adoption d'une nomenclature européenne des catégories socioprofessionnelles (en anglais ESeC : European Socio-economic Classification). Cet instrument européen est important pour comparer les mobilités sociales et professionnelles dans les différents pays européens et les transformations des structures sociales dans les différents États membres de l'Union européenne. À ce stade, les progrès de l'harmonisation européenne en matière de nomenclatures sociales sont moins probants qu'en matière économique. Mais d'autres progrès dans l'harmonisation européenne résultent de la mise en place des enquêtes harmonisées dans le domaine social qui sont évoquées plus loin et qui satisfont les souhaits du Cnis⁴⁰.

La construction de la statistique européenne a ainsi joué un rôle structurant pour la statistique publique française. Mais, en sens inverse, beaucoup de partenaires du Cnis regrettent que les avis qu'ils émettent au niveau national ne rencontrent qu'un faible écho dans les orientations de la statistique européenne, sans doute par défaut d'une instance aussi active que le Cnis au niveau européen et en raison de la difficulté de mettre en place une coordination efficace entre les procédures et plannings nationaux et européens.

Diversité des évaluations des politiques publiques

L'avis général formulé en décembre 2003 recommandait que la statistique publique soit associée dès l'amont à l'élaboration des indicateurs statistiques nécessaires aux évaluations des politiques publiques⁴¹ aux niveaux local, national dans la perspective de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et européen pour les évaluations par « benchmarking » (politiques communes, politiques partagées et politiques nationales coordonnées par la « méthode ouverte de coordination », la MOC).

Les investissements se sont faits moins de manière centralisée, systématique et générale au niveau de l'Insee que, conformément à l'organisation "fonctionnelle décentralisée" de la statistique publique française, -- caractéristique originale en Europe --, de manière pragmatique dans les différents services statistiques de ministère (SSM). Les expériences d'évaluation des politiques publiques varient dans les ministères en fonction de plusieurs facteurs : l'ancienneté de l'expérience du SSM dans ce genre de travail ; le niveau d'expertise atteint dans le SSM ; le degré d'association du SSM dans les dispositifs d'évaluation existants plus ou moins développés au sein de son département ministériel ; l'implication plus ou moins grande du ministère dans les politiques européennes éventuelles et dans les évaluations de ces dernières grâce à des techniques de benchmarking au niveau européen.

Globalement l'examen des travaux des différentes formations du Cnis montre que le système statistique public a su contribuer au cas par cas à la satisfaction des demandes d'évaluation des autorités publiques.

Par exemple la restructuration du service statistique du ministère de la justice a abouti à

³⁹ Le point n° 18 de l'avis général avait anticipé ce besoin

⁴⁰ Avis général n° 11.

⁴¹ Avis général n° 1.

homogénéiser et à accélérer la remontée des données statistiques des différentes juridictions ce qui permet de mieux évaluer la réponse pénale aux problèmes de sûreté des biens et des personnes. Le ministère de l'intérieur a créé un « observatoire de la délinquance », lancé une enquête sur les violences subies, une enquête de victimisation et établi des indicateurs pour la Lof.

Dans le domaine de l'éducation, des enquêtes ont été conçues au niveau international pour permettre des comparaisons et ainsi des évaluations. Des travaux déjà anciens ont été reconduits dans ce ministère pour évaluer les établissements d'enseignement. Les travaux les plus récents s'attachent à évaluer les connaissances des élèves et des étudiants avec des protocoles européens. Il en est de même pour la formation professionnelle continue.

La comptabilité publique et les services statistiques de la fonction publique, grâce notamment à l'observatoire de l'emploi public, chiffrent les indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (Lof). La comptabilité publique fournit également les données nécessaires à l'examen détaillé des finances publiques locales.

Au ministère chargé des affaires sociales, un service de son SSM (Dares) est explicitement dédié à l'évaluation des dispositifs d'aide à l'emploi et de lutte contre la pauvreté. Celui-ci a créé des panels ad hoc pour chaque dispositif. Il s'appuie également sur les investissements méthodologiques et les travaux du centre de recherche de l'Insee (Crest).

Dans le domaine de l'environnement, l'Union européenne a confié à l'Agence européenne de l'environnement (AEE) de Copenhague un mandat d'évaluation des politiques publiques environnementales. Les données statistiques transmises par la France à cette agence, essentiellement via l'Institut français de l'environnement (IFEN), satisfont de mieux en mieux ses besoins.

Dans les domaines de la santé et de la solidarité, les services statistiques du ministère ont mis au point des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des établissements hospitaliers et les dispositifs de lutte contre la pauvreté (RMI, RSA etc.).

L'insuffisance des chiffres sur le développement durable

Le Cnis avait souhaité⁴² que la statistique publique prenne en compte le développement durable. Le bilan du précédent programme à moyen terme est assez modeste en dehors de l'environnement stricto sensu et de la mise au point d'indicateurs de développement durable inspirés par la batterie adoptée par l'Union européenne. La demande va probablement augmenter, en particulier suite au Grenelle de l'environnement.

De notables avancées pour l'environnement

Dans le domaine de l'environnement proprement dit la coordination interministérielle des services statistiques de ministère a permis de répondre dans les meilleures conditions d'efficacité et de rapidité (utilisation des enquêtes et des fichiers administratifs existants) au règlement « déchets » d'Eurostat. Des progrès considérables ont été effectués grâce à l'Ifen dans les domaines de l'air, de l'eau, du littoral, des sols et des risques.

Mieux relier l'économie à l'environnement

Les liens entre l'économie et l'environnement sont décrits grâce au compte satellite de l'environnement (dépenses pour l'environnement) présenté à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) créée en 1999, grâce au système de description des émissions de polluants par branche (Namea), grâce à des études sur l'emploi environnemental et grâce à l'enquête greffée sur l'enquête annuelle d'entreprise permettant de connaître les investissements et les dépenses des entreprises pour combattre la pollution (Antipol). L'enquête logement permet également de mieux étudier la corrélation entre les transports des ménages et leur habitat.

⁴² Avis général n° 3.

La fusion des ministères chargés de l'environnement et de l'équipement pourrait conduire la statistique publique à s'impliquer dans les enquêtes existantes sur la consommation énergétique dans les bâtiments. Actuellement seuls l'Ademe et les opérateurs publics de l'énergie commanditent ces enquêtes dans ce secteur. Ils opèrent dans un cadre privé de sous-traitance extérieur au système statistique public.

Défricher la dimension sociale de l'environnement

C'est le lien entre l'environnement et le social que les statistiques publiques éclairent le moins bien. Il faut néanmoins souligner l'étude des effets sur l'emploi des dépenses de l'environnement et les enquêtes d'opinion qui mesurent l'intensité de la préoccupation environnementale chez les Français. La transposition en droit interne (octobre 2005) de la convention d'Aarhus sur le droit à l'information environnementale des citoyens induira certainement une demande croissante de données statistiques sur les interactions entre l'environnement et les activités économiques et sociales afin d'améliorer la gouvernance du développement durable.

III - STATISTIQUES SOCIALES

Mieux décrire le marché du travail

Décrire tout le spectre des emplois et des précarités

- L'enquête emploi en continu (EEC) a été mise en place le 1er janvier 2003 pour satisfaire le règlement européen demandant à chaque État membre de publier chaque trimestre un taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). L'échantillon de l'enquête emploi s'est avéré insuffisant pour un suivi mensuel de ce même taux et pour un rapprochement mensuel de ses résultats avec les données administratives collectées et publiées mensuellement par l'ANPE.

Suite au rapport rédigé l'été 2007 par les inspections générales des Finances et des Affaires sociales, avec l'appui de celle de l'Insee, cette enquête sera profondément remaniée.

- L'enquête emploi a permis d'apporter un éclairage sur les conditions de travail et de répondre, grâce aux enquêtes complémentaires, aux demandes d'Eurostat sur la durée et l'organisation du travail (2004), la conciliation entre vie familiale et professionnelle (2005), le passage à la retraite (2006), les accidents du travail (2007) et les enfants nés à l'étranger (2008).

- D'autres enquêtes complémentaires à l'enquête emploi en continu (EEC), non demandées par Eurostat, ont permis d'étudier les transformations des conditions de vie et de travail : conjoncture des ménages (2004), conditions de travail (2005), formation professionnelle continue (2006). Dans cette même perspective une enquête complémentaire devrait être faite en 2009 sur l'insertion professionnelle des jeunes.

- Par ailleurs un groupe de travail du Cnis, présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, a été créé pour affiner et préciser « l'observation statistique de l'emploi, du chômage, du sous-emploi et de la précarité de l'emploi ». Les tensions sur le marché du travail ne sauraient en effet être résumées par un seul chiffre. Il s'agit d'éclairer plutôt toute la palette des situations intermédiaires entre le contrat à durée indéterminée et le chômage de longue durée, ce qu'on appelle le « halo » du chômage. Il s'agit également d'apprécier le caractère plus ou moins satisfaisant de toutes ces situations d'emploi, aussi bien pour les salariés que pour les employeurs.

L'apport des sources administratives à la connaissance fine de l'emploi

Les tensions sur le marché du travail ne peuvent pas être seulement saisies au niveau national. Employeurs et salariés s'en préoccupent au niveau des qualifications, des métiers et surtout au niveau local.

Les partenaires insistent pour connaître l'emploi, y compris les « tensions » sur le marché du travail jusqu'aux niveaux géographiques les plus fins. Les fichiers des caisses de sécurité sociale et des gestionnaires de la protection sociale (cotisations, allocations, DADS, etc.) permettent potentiellement de répondre à ces demandes en partie et non sans difficultés techniques et administratives⁴³.

L'exploitation des fichiers de paye des trois fonctions publiques permettra prochainement de publier des statistiques sur la répartition locale des différents emplois publics à des niveaux géographiques fins. Elles pourront être rapprochées de celles des enquêtes annuelles du Recensement de la population. Par ailleurs, les fichiers de la comptabilité publique permettent de localiser de manière fine les dépenses des collectivités publiques et certaines données en volume sur leur action qui inclut des interventions sur l'emploi. Les progrès en direction d'un « système d'informations partagées » sur l'emploi local sont donc substantiels. Les applications Estel (Estimation de l'emploi local) et Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) harmoniseront les restitutions statistiques. Les difficultés qui restent à surmonter tiennent à la multiplicité des différents acteurs, prescripteurs et financeurs, souvent relayés en outre par des associations 1901 d'insertion, de formation, de lutte contre la pauvreté, etc. dont les informations sont à la fois précieuses, mais souvent ni standardisées, ni fiables ou même seulement accessibles, notamment pour des raisons de seuils.

Une opération qui n'avait pas été prévue au programme à moyen terme 2004-2008 a consisté à faire une enquête sur les particuliers employeurs suite à la création du chèque emploi service universel (Cesu). La lacune subsiste pour les particuliers employeurs n'utilisant pas ces chèques. L'évaluation de la loi Borloo pour le développement des services à la personne n'a pas été faite au cours du programme à moyen terme.

Des enquêtes particulières ont été effectuées pour connaître les professions du secteur social.

Formation et emploi

L'approfondissement de la connaissance des relations entre la formation et l'emploi constituait un chantier prioritaire du précédent programme à moyen terme. Les progrès sont notables mais demandent à être poursuivis.

Les travaux du Céreq relatifs à l'entrée dans la vie adulte (Eva) se focalisent sur les trois cohortes de 1998, 2001 et 2004. L'étude des relations entre la formation et l'emploi nécessite la coopération de plusieurs services statistiques de ministère producteurs : l'Insee pilote un groupe de travail qui comprend la Dares (ministère des affaires sociales), la DEP (éducation nationale), la Drees et le Céreq. On croise le point de vue des entreprises sur la formation professionnelle continue avec le point de vue des salariés grâce à des enquêtes européennes (CVTS 3 – Continuing Vocational Training Survey – et AES – Adult Education Survey) et à des comparaisons internationales et européennes.

La statistique publique continue à établir des « bilans formation emploi ». Une synthèse a été publiée en 2005 dans la revue de l'Insee *Économie et Statistique*. Un site Internet dédié a été ouvert en février 2007. Les entreprises trouvent néanmoins que les descriptions par la statistique des emplois occupés ne sont pas assez fines en termes de métiers ou de qualifications pour éclairer les causes de leurs difficultés ou pour appréhender en termes d'emplois les mutations qui les touchent. Elles ont besoin d'informations plus microéconomiques que celles qui sont publiées par la statistique publique. Pour autant, elles utilisent l'information issue des DADS dans tout le détail de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles PCS (métier et qualification) où elles sont recueillies à laquelle elles s'estiment en droit d'accéder.

L'amélioration des connaissances sur les inégalités

Emploi local, revenus salariaux et non salariaux

Les principales sources statistiques utilisées pour les dispositifs d'observations individuelles suivies dans le temps (suivis longitudinaux) sont les données fiscales (enquêtes sur les revenus fiscaux :

⁴³ Voir, page 13, le développement sur les systèmes d'informations partagées à propos de la décentralisation.

ERF) et les données des organismes sociaux (déclarations annuelles de données sociales : DADS). À partir de ces données se constitue un système d'informations sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera). Ce dernier constitue une source abondante pour une analyse détaillée et fine des revenus. Les enquêtes traditionnelles qui permettent de connaître les structures des salaires (ESS) et les coûts de la main-d'œuvre (Acemo) ont été profondément remaniées et modernisées pour se succéder en alternance tous les deux ans.

L'exploitation des fichiers fiscaux et des DADS procure une connaissance abondante et fine des revenus, et donc des inégalités de revenus.

Un groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet a remis un rapport sur les inégalités qui répond aux attentes de tous les partenaires du Cnis. Le prochain programme devrait mettre en œuvre ses recommandations. Connaissance de la pauvreté et des exclusions⁴⁴. Le panel européen (SILC) permet de comparer les « lignes de pauvreté » en Europe et d'évaluer les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. La statistique publique a créé des dispositifs de suivi et d'évaluation des différents revenus minima et en particulier du revenu social d'activité (RSA). L'enquête sur le parc locatif social permet de suivre le droit au logement des ménages les plus défavorisés. Par contre le vœu⁴⁵ de mieux connaître les expulsions n'a pas été satisfait.

Intégration des populations immigrées⁴⁶

L'analyse des flux migratoires et celle du solde migratoire ont été perfectionnées par les premiers résultats des enquêtes annuelles de recensement de la population. L'Union européenne a incité à étudier les « discriminations indirectes ». L'intégration des populations immigrées fait l'objet de l'enquête « Trajectoires et Origines » (T&O).

Transformations des conditions de vie

Transformations des structures familiales

Les premières enquêtes annuelles du Recensement de la population mettent d'ores et déjà en évidence les profondes transformations des structures familiales que la future enquête famille (2011) devrait analyser plus en détail. « L'enquête longitudinale française depuis l'enfance » (Elfe), opération de grande envergure, a été préparée pendant le programme et sera lancée prochainement. Elle permettra de mieux connaître la démographie, la santé et les conditions de vie des enfants et des adolescents lorsque l'instrument sera en régime de croisière, ce qui nécessitera un certain nombre d'années de maturation.

Le panel européen sur les revenus et les niveaux de vie

L'instrument principal pour suivre le niveau de vie des ménages est le panel européen SILC⁴⁷. Les « enquêtes de conjoncture auprès des ménages mensuelles européennes » (CAMME), les « enquêtes permanentes sur les conditions de vie » (EPCV) jusqu'à leur disparition en 2006, puis les volets complémentaires de SILC ont abordé aussi différents thèmes : les budgets des familles, les transports des ménages et prochainement (en 2009) l'emploi du temps. Les objectifs assignés au précédent programme à moyen terme à propos de ces thèmes ont été atteints ou sont en passe de l'être.

Sentiment de sécurité, violence et délinquance

La mesure des violences fait l'objet de l'Observatoire de la délinquance qui a été créé au cours du programme. Une enquête sur les violences subies a été réalisée. Des enquêtes de victimisation ont été faites et seront renouvelées chaque année.

Santé et vieillissement

L'enquête « Santé et Itinéraire Professionnel » (Sip) permet de mieux connaître les effets des

⁴⁴ Avis général n° 10.

⁴⁵ Vœu exprimé par le Cnis sur le programme de la formation « Démographie conditions de vie ».

⁴⁶ Avis général n° 9.

⁴⁷ Survey on Income and Living Conditions ou en français SRCV : statistiques sur les revenus et les conditions de vie.

conditions de travail sur la santé des individus. Les premières vagues du panel vieillesse européen (SHARE) ont été réalisées. La Drees a mis au point un panel de médecins en ville et un échantillon des bénéficiaires de l'assurance-maladie.

IV - STATISTIQUES D'ENTREPRISES

La refonte des statistiques d'entreprises (Resane)

Entreprises, groupes et réseaux

La refonte de la statistique des entreprises (« réorganisation du système des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise » : Resane) se devait d'appréhender la structuration de l'industrie en *groupes* ou en *branches opérationnelles* de groupes. La programmation des travaux à entreprendre est maintenant clairement établie⁴⁸ :

- Le nouveau règlement européen sur les répertoires d'entreprise qui prend en compte les groupes a été adopté.
- De premières expériences de « profilage » de quelques groupes sont terminées ou en cours. Elles ont confirmé à la fois l'intérêt et la lourdeur de l'opération.
- Un groupe de travail constitué au sein du Cnis a recueilli sous la présidence d'Édouard Salustro le point de vue des utilisateurs et des statisticiens autour de plusieurs thèmes en lien avec le rôle des groupes : taille pertinente pour qualifier les unités statistiques qui seront retenues, mondialisation de l'activité économique, normes comptables et consolidation, choix des unités pertinentes pour les analyses économiques les plus courantes et organisation en réseaux. Ce groupe de travail a rendu son rapport en avril 2007.

Ces réflexions ont bien identifié les bénéfices attendus de ces améliorations, mais aussi plusieurs difficultés et obstacles : combien d'années et combien de moyens seraient nécessaires, notamment pour le profilage des groupes ? Comment transposer les règles d'obligation de réponse et de secret statistique ? Comment ne pas occulter des branches dont l'activité est très largement interne à des unités profilées (comme la fonderie dans l'automobile) ? Des clarifications restent donc à opérer pour mettre en œuvre certaines recommandations du groupe de travail.

La réflexion conceptuelle et méthodologique qui a été lancée à propos des *réseaux* d'entreprises dérive de celle sur les groupes d'entreprises conduite dans le cadre du Cnis et répond elle aussi aux souhaits du Cnis⁴⁹. Des enquêtes sur le sujet ont été lancées. La première s'est adressée en 2006 aux têtes de réseau dans le commerce de détail. Le champ sera élargi d'une part aux autres secteurs, d'autre part aux entreprises constitutives des réseaux et pas seulement à leurs têtes.

La révision de la nomenclature d'activités

La nomenclature européenne des activités économiques (Nace) a été révisée. La Nomenclature des activités françaises (NAF rev 2) en est une subdivision de son niveau à quatre chiffres. Elle a été officialisée fin 2007. L'affectation à chaque unité légale du code de son « activité principale exercée » (APE) selon la nouvelle nomenclature a été achevée à la fin de l'année 2007. Les exploitations statistiques auront à basculer dans la nouvelle nomenclature dans les prochaines années.

Les progrès des statistiques conjoncturelles⁵⁰

Les « indices de prix des services aux entreprises » ont été publiés à partir de 2007 : il s'agit d'une des avancées majeures du programme à moyen terme. Le champ reste à compléter dans quelques secteurs et à étendre aux services financiers. Ainsi seront rendues possibles des analyses de la conjoncture dans les services et des dynamiques de long terme dans des sous-secteurs. Complétées par les nouveaux « indices des prix à l'importation des produits industriels », les statistiques de court terme répondent au règlement européen STS (Short Term Statistics), y compris à la demande de

⁴⁸ Avis général n° 17.

⁴⁹ Avis général n° 17.

⁵⁰ Avis général n° 16.

réduction des délais de transmission à Eurostat qui est intervenue pendant la période passée en revue.

Les mutations du système productif

Plusieurs avis insistent sur la nécessité de mieux décrire les mutations du système productif et de les quantifier.

- La quatrième édition (2005) de l'enquête communautaire sur *l'innovation* (CIS4)⁵¹, étendue aux secteurs non industriels, quantifie la présence de l'innovation dans les entreprises et décrit des aspects importants du processus d'innovation. Elle a été prolongée en 2006 par une enquête allégée.
- L'enquête « Moyens et modes de gestion de *l'immatériel* » (2004-2005) traite elle aussi de l'innovation, mais également des autres actifs immatériels : connaissances, propriété intellectuelle, marques, publicité. Ces actifs immatériels contribuent de façon souvent importante à la valeur des firmes de l'économie postindustrielle.
- L'enquête « Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication » (COI -TIC) a incorporé sur 2005-2006 un volet européen relatif aux technologies de l'information et de la communication (Tic).

Les mutations du système productif se manifestent par des bouleversements de l'emploi, parfois même sous la forme de "délocalisations". Ces phénomènes fondamentaux sont restés peu documentés sans doute en raison d'une finesse insuffisante des nomenclatures de profession et de qualification retenues dans les bases de données statistiques. Ce thème n'a été exploré que sur certains secteurs comme ce fut le cas autour de l'emploi lié au développement touristique.

Les progrès dans certains secteurs

Les statistiques du tourisme revivifiées

Au début des années 2000, les professionnels du tourisme s'intéressaient peu aux statistiques de leur secteur. Les publications officielles leur paraissaient souvent déconnectées de leur expérience et ne répondaient pas à leurs besoins. Les avancées effectuées pendant le programme ont changé cet état de choses. Les règlements européens portent surtout sur le volet de la *demande* de services touristiques. Les exigences de ces règlements sont maintenant satisfaites à environ 80 % au lieu de 50 % en début de période. La connaissance de l'autre volet – *l'offre* – a progressé également de sorte que désormais les deux aspects semblent connus de manière équilibrée. Toutefois la couverture des champs observés doit progresser. Mais l'ensemble des objectifs du programme est en passe d'être atteint.

La programmation de la refonte des statistiques de transport

M. Bernardet, coprésident de la formation Transport-tourisme, a présidé un groupe de travail qui a établi l'inventaire des besoins d'information sur le transport. Le contexte institutionnel est bouleversé par la décentralisation de nombreuses infrastructures, par l'ouverture à la concurrence sur le fret ferroviaire et par l'intensification de la concurrence dans le transport routier. Cela augmente les besoins statistiques et rend plus complexes les instruments susceptibles de les satisfaire, a fortiori lorsque de nouvelles ambitions qui se sont dégagées du Grenelle de l'environnement amplifient celles de la "stratégie nationale de développement durable" adoptée par la France depuis la conférence de Rio en 1992. La feuille de route proposée par le groupe devrait éclairer les priorités du prochain programme à moyen terme.

La stabilisation du champ de la statistique agricole

La préparation du prochain recensement de l'agriculture a soulevé la question du choix des unités à enquêter. La restriction de son champ aux exploitations atteignant un seuil de professionnalisme et de taille économique aurait fait baisser la charge d'enquête. Mais cette option a été écartée et le recensement de l'agriculture restera exhaustif. Ce champ d'observation s'imposera pour les années qui viennent à l'ensemble des travaux statistiques. Cet impératif d'exhaustivité limitera la possibilité de

⁵¹ Communautary Innovation Survey 4.

recourir aux fichiers administratifs car les petites exploitations sont peu couvertes par le répertoire Sirene.

Retards à résorber

La connaissance des marchés

Une meilleure connaissance des marchés était une des priorités mises en avant par les entreprises industrielles et elle était reprise à son compte par le Cnis⁵². L'analyse détaillée par produits qui intéresse les entreprises relève presque de la microéconomie alors que les statisticiens publics ont une approche plus macroéconomique. Elle nécessite de compléter avec des informations collectées auprès d'acteurs non industriels (a priori peu motivés) celles qui émanent des statisticiens nationaux, par exemple pour connaître les marges d'importation. Dans ce contexte difficile les avancées peuvent apparaître modestes mais sont réelles. Les principes d'action ont été arrêtés. Les difficultés ont été inventoriées et les postes de la nomenclature de produits (CPF) ont été rapprochés entre l'industrie et le commerce en liaison avec la direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI). Une expérience pilote est prévue sur le secteur de la mécanique.

Le remplacement de l'indice du coût de la construction

« L'indice du coût de la construction » (ICC) est établi trimestriellement à partir d'un processus lourd et coûteux. Les bases de calcul semblent avoir beaucoup vieilli. Les résultats sont en tout cas contestés par les professionnels. Le sujet a perdu une part de son importance politique depuis la création de « l'indice de référence des loyers ». Les études souhaitées par le Cnis pour définir une bonne solution alternative ont été entreprises. Elles doivent déboucher prochainement sur la mise en place d'un indice de type « hédonique ».

Enquêtes et compte satellite sur les transports

Les contraintes sur les moyens ont entraîné des reports pour plusieurs des enquêtes de base de la statistique sur les transports. Par ailleurs, il n'est plus établi de *compte satellite* sur les transports depuis le passage à la base 1995. Les risques de dégradation de la qualité des informations statistiques inquiètent les partenaires représentés au Cnis.

Visibilité des PME et des TPE dans les publications

Petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) semblent se considérer comme mal aimées de la statistique parce qu'elles n'apparaissent pas en tant que telles dans les publications officielles de la statistique. Or elles font l'objet autant de sollicitations que de sollicitudes de la part des pouvoirs publics. Mais ces derniers et les entreprises en question se trouvent dans l'incapacité d'évaluer quantitativement les enjeux ou les impacts des mesures qui leurs sont proposées ou imposées. Ces catégories d'entreprises regrettent rétrospectivement de ne pas s'être impliquées davantage dans la conception et les orientations de la statistique d'entreprises notamment dans le cadre du Cnis. Elles souhaitent désormais être associées plus étroitement aux travaux de la statistique publique. Des réflexions sont conduites pour définir un référentiel des PME indépendantes afin qu'elles soient mieux visibles dans les statistiques d'entreprises. Des propositions devraient être présentées au Cnis en 2008.

Les marges de progrès

Les premiers fruits de l'utilisation d'Internet

Dans le programme à moyen terme, le Cnis poussait à l'utilisation de l'Internet par les entreprises afin qu'elles puissent alléger leur charge de réponse aux enquêtes⁵³. L'utilisation de cette technique a progressé modérément. Une plate-forme de réponse par l'Internet propose une panoplie de services

⁵² Avis général n° 16.

⁵³ Avis général n° 20.

aux répondants. Il s'agit là d'un investissement conséquent qu'ont déjà réalisé l'Insee et le Sessi. Des résultats probants sont atteints dans les enquêtes de conjoncture. Il en résulte un gain non seulement sur les coûts mais aussi sur la qualité via l'amélioration des taux de réponse et des délais.

La généralisation du recours aux fichiers administratifs⁵⁴

Outre Resane, plusieurs opérations recourent aux fichiers administratifs en substitution aux enquêtes, comme en témoignent les exemples qui suivent.

Dans l'agriculture, l'exploitation de la base d'identification nationale des bovins remplace une enquête et en allège fortement une autre.

Dans les transports, les lettres à l'IATA (International Air Transport Association) informent sur le trafic aérien. L'exploitation des relevés des chronotachygraphes embarqués sur les camions informe sur le trafic routier de marchandises.

En matière d'environnement, les déclarations aux Drire des mouvements de déchets dangereux évitent de renouveler une enquête ad hoc.

Le « fichier des impôts locaux des communes » (Filocom) de la DGI (Direction générale des Impôts), déjà évoqué à propos des statistiques sociales, est utilisé aussi pour les statistiques sur le logement et l'urbanisme.

Les déclarations de TVA sont exploitées pour conforter les statistiques de court terme et alléger fortement le système d'enquêtes mensuelles dans le commerce et les services.

La minimisation de la charge de réponse des entreprises

Conséquence de ce recours accru aux fichiers administratifs : la charge statistique reposant sur les entreprises a été mieux que maîtrisée. Sur ce sujet, les représentants des entreprises mettent en avant deux motifs de satisfaction vis-à-vis de la statistique publique.

- Dans la charge que représentent pour les entreprises les réponses aux demandes des administrations, des quasi-administrations et de leurs mandataires, tous confondus, charge dont elles déplorent l'augmentation continue, la part imputable aux réponses aux enquêtes statistiques représente une part infime (1 à 5 %).
- Le volume d'informations demandées importe moins que la facilité avec laquelle les entreprises peuvent les produire à partir de leurs fichiers de gestion. Cela ne présuppose pas tant une faible fréquence des demandes que leur stabilité dans la nature et le nombre des chiffres demandés, stabilité qui seule permet de répondre rapidement, facilement et à faible coût, via un processus récurrent, voire automatisé.

La rationalisation de la division du travail entre les SSM

La satisfaction des demandes européennes d'enquêtes thématiques a fourni l'occasion d'améliorer la coordination des différentes composantes du système statistique public (SSP). Les services statistiques de ministère (SSM) ont ainsi appris à déléguer la maîtrise d'œuvre d'une opération transversale à un seul d'entre eux. La maîtrise d'ouvrage reste à chaque service, ainsi que la diffusion des résultats selon des logiques appropriées à chaque secteur. Cette organisation plus efficace va de pair avec l'harmonisation des questionnements et concourt à la comparabilité intersectorielle des résultats. Cette rationalisation se banalisera avec la mise en service de Resane dans le domaine de la statistique d'entreprise. L'enquête européenne sur l'innovation (CIS4) a bénéficié de ce dispositif pour sa quatrième édition réalisée en 2005-2006. En s'étendant désormais de façon cohérente aux secteurs non industriels⁵⁵, elle répond d'autant mieux aux souhaits du Cnis.

La qualité des enquêtes de branche dans l'industrie est suivie par un dispositif de concertation ad hoc sur la base d'indicateurs chiffrés. Son fonctionnement régulier et objectif est apprécié par les différents partenaires. Le Sessi a observé une substantielle amélioration de la qualité. C'est en s'appuyant sur les évaluations chiffrées de cette instance que le Sessi a justifié la reprise de certaines enquêtes à certains organismes professionnels précédemment agréés.

Les implantations territoriales de la statistique agricole ont été réorganisées pendant ce programme à moyen terme. Les services départementaux ont été supprimés. Les restitutions statistiques n'ont toutefois pas été affectées à quelques minimes exceptions près. Des gains de productivité substantiels ont été ainsi réalisés. Les craintes initiales ont été dissipées.

⁵⁴ Avis général n° 3.

⁵⁵ Avis général n° 19.

V - GOUVERNANCE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

La qualité de la concertation et des travaux

Les membres du Cnis interrogés ont apprécié la qualité de l'information diffusée, les débats organisés dans des groupes de travail ad hoc et les rapports qui en sont issus : groupes sur les inégalités présidé par Jacques Freyssinet, sur le halo du chômage présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, sur les besoins d'information dans les transports présidé par Maurice Bernadet, sur la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale présidé par Yvon Ollivier, sur la mesure des échanges internationaux de services présidé par Bernard Guillochon, sur les groupes d'entreprises présidé par Édouard Salustro (avec un sous-groupe sur les réseaux d'entreprises) et sur les statistiques dans les départements d'outre-mer (Dom) et les communautés d'outre-mer (Com).

Les membres du Cnis interrogés jugent très utile l'information qui leur est communiquée. Ils en diffusent des copies à leur tour auprès de leurs propres réseaux, ce qui assure une pédagogie très utile et très efficace en faveur de la statistique publique. Les membres ont apprécié également la qualité des débats au sein des formations et la qualité des comptes-rendus du Secrétariat du Cnis.

Quelques importantes options de méthode ont été proposées et validées dans les formations ou groupes de travail du Cnis :

- Récemment, la nature des unités statistiques à retenir en statistique d'entreprises, les nouvelles orientations de l'enquête emploi ;
- L'appréhension des inégalités sociales et des phénomènes d'exclusion ;
- Un peu plus tôt, l'encouragement de principe aux opérations statistiques articulées sur l'échantillon démographique permanent (EDP) en vue d'analyses longitudinales.

Comment désamorcer une méfiance croissante ?

La plupart des participants aux travaux du Cnis regrettent toutefois d'avoir à franchir dans leur mission une barrière à l'entrée élevée, en termes de compétences techniques et de disponibilité. Ils expliquent ainsi que leur participation soit inégale aux réunions des formations en fonction des moyens des organisations qu'ils représentent, de leurs disponibilités et de leurs compétences. Tout le monde déplore une tendance à la fermeture des débats entre « gens du métier ».

Par ailleurs, à l'extérieur du Cnis, l'opinion publique semble de plus en plus méfiante vis-à-vis de la statistique publique en général, et encore plus lorsque des techniques sophistiquées (comme dans le cas du Recensement de la population rénové) rendent difficile l'exercice d'une vigilance démocratique. Les membres du Cnis interrogés témoignent également d'un écart croissant entre la perception *subjective* des phénomènes par l'opinion publique (par exemple la hausse des prix) et la mesure *objective* publiée par la statistique publique. Or les procédures d'évaluation des politiques publiques (nationales ou européennes) ont tendance de plus en plus à confronter des *sondages d'opinion*, par exemple les eurobaromètres au niveau de l'Union européenne, et des enquêtes statistiques factuelles ou des exploitations de fichiers administratifs. La presse multiplie ainsi des articles où les classements des États membres en Europe par les statisticiens entrent en contradiction avec ceux des degrés subjectifs de satisfaction ou d'inquiétude des opinions publiques mesurés par les sondages. Le Cnis offre une enceinte légitime où peuvent se déployer de manière citoyenne des débats informés, voire des controverses, sur de tels sujets. Le Secrétariat du Cnis a créé un instrument de communication, les "*Chroniques du Cnis*" pour améliorer la communication sur ces sujets controversés, dissiper les malentendus le plus en amont possible et contribuer ainsi à apaiser et à rationaliser les délibérations publiques. Sa diffusion reste cependant encore trop confidentielle.

Trop de poids aux producteurs de statistiques ?

Les utilisateurs souhaitent de l'aide pour exprimer leurs besoins. La forte présence des statisticiens de métier dans les réunions fait prévaloir une logique d'offre, de sources et d'instruments, plutôt qu'une logique de demande et de thèmes. Les demandes des utilisateurs restent trop latentes, trop fragmentées et insuffisamment mises en forme. Elles gagneraient peut-être à être fédérées et synthétisées par des organismes d'études, d'évaluation et de prévisions spécialisés par thèmes

comme le Conseil d'orientation des retraites (COR), le Conseil d'orientation de l'emploi (COE), le Conseil d'analyse économique (CAE), etc.

Il n'y a pas suffisamment de différences entre les enjeux des débats sur le programme à moyen terme et ceux sur les programmes *annuels*. Les débats stratégiques ont lieu plutôt en inter-formation. Il convient donc peut-être de rééquilibrer le rapport entre les inter-formations et les formations, en simplifiant la formulation et l'adoption des avis d'opportunité.

Formaliser davantage le fonctionnement du Cnis ?

Pour qu'il y ait mise en cohérence et convergence des attentes des utilisateurs du service statistique public, le Cnis doit rester l'espace indépendant privilégié où peut s'exercer la vigilance des citoyens et se développer les controverses qui sont un des principaux ressorts des progrès scientifiques. C'est d'autant plus nécessaire que le Cnis est la seule institution offrant un espace public où peuvent se rencontrer utilisateurs de la statistique publique et producteurs. L'expérience montre d'ailleurs que la confrontation bien informée des argumentations des producteurs et des utilisateurs les fait finalement souvent s'accorder.

Selon les membres du Cnis une éventuelle formalisation des règles de fonctionnement ne devrait pas prétendre se substituer à cette recherche de consensus. Celle-ci devrait rester le régime normal de fonctionnement du Cnis. La mise en œuvre éventuelle de procédures plus formalisées ne devrait être qu'un recours en dernière instance.

Améliorer la gouvernance de la statistique européenne ?

Les membres du Cnis interrogés constatent que la programmation de la statistique européenne détermine de plus en plus directement et fortement la programmation statistique nationale, sans que les informations parviennent toujours suffisamment tôt depuis Eurostat pour que les instances du Cnis puissent en prendre connaissance et formuler d'éventuelles observations en temps utile sur les sujets d'initiative européenne. Le souhait qui avait été exprimé à cet égard par le Cnis⁵⁶ est inégalement exaucé suivant les différentes politiques européennes.

De manière générale les membres du Cnis interrogés se félicitent que le Comité des programmes statistiques (CPS) d'Eurostat ait adopté le Code des bonnes pratiques en 2005 pour la statistique européenne et que le système statistique public français n'en limite pas la portée à la seule statistique européenne. Ce Code impliquait en particulier "l'évaluation par les pairs" (c'est-à-dire par d'autres instituts statistiques nationaux européens) de la conformité de la gouvernance nationale de chaque statistique publique au Code des bonnes pratiques européen. C'est ainsi que le rapport d'évaluation par les pairs du système statistique public français a été présenté et discuté au bureau du Cnis le 21 mars 2007. Les membres du Cnis interrogés se sont également félicités que le Système européen des banques centrales (SEBC) ait fait sien l'esprit du Code des bonnes pratiques pour sa propre gouvernance statistique. Il lui reste à adopter son propre code comparable à celui de la statistique publique.

Toutefois la plupart des membres du Cnis interrogés souhaitent que la réforme de la gouvernance de la statistique européenne donne au Conseil consultatif pour la statistique européenne⁵⁷ créé en octobre 2007 pour remplacer le Conseil européen pour l'information économique et sociale (Ceies) le moyen de relayer au niveau européen les attentes que les partenaires du Cnis expriment au niveau national et d'organiser au niveau européen des débats d'une vitalité et d'une qualité équivalentes. Corrélativement il faut que le système statistique public – et plus spécialement les services statistiques de ministère – s'impliquent dans les négociations européennes relatives aux indicateurs qui servent à évaluer les politiques publiques européennes (stratégie de Lisbonne, stratégie de Barcelone etc.).

Enfin, les membres du Cnis interrogés reconnaissent qu'ils dénoncent trop souvent la contrainte européenne alors que c'est le prix à payer de la comparabilité internationale. Le système statistique

⁵⁶ Avis général n °4.

⁵⁷ En anglais ESAC: European Statistical Advisory Committee.

public pourrait favoriser cette amorce de prise de conscience par exemple en faisant moins rarement référence dans ses restitutions à des éléments de comparaison avec nos voisins et partenaires.

VI - ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Les prédéterminations du futur programme

Certains investissements lourds du programme 2004-2008 continueront à prédéterminer de larges pans de l'activité statistique. C'est notamment le cas de la fin du premier cycle des enquêtes annuelles du recensement de la population, des conséquences du déploiement de Resane, de la mise en œuvre des règlements FATS et STS et de la directive tourisme. Les statistiques d'entreprises devront être exploitées selon la nouvelle nomenclature d'activités (Naf). Le basculement de la comptabilité nationale vers le nouveau système devrait conclure cette séquence chargée vers le milieu du prochain programme à moyen terme. Le recensement de l'agriculture sera réédité en 2010. Il mobilisera des moyens importants avant, pendant et après. L'enquête famille devrait être réalisée en 2011. Enfin, les services devront assumer les conséquences statistiques, sans doute coûteuses, des décisions relatives à l'enquête emploi et des recommandations des groupes de travail constitués pendant le programme 2004-2008 sur les inégalités sociales, le halo du chômage et les besoins d'information dans les transports. Les marges de manœuvre restantes pour prendre en compte des thèmes émergents risquent donc d'être limitées.

Améliorer le fonctionnement du Cnis

La fonction d'alerte

A plusieurs reprises ce bilan a signalé les risques de perte de crédibilité de la statistique publique auprès de l'opinion publique. Plusieurs membres du Cnis pensent que ce dernier a la légitimité nécessaire pour assurer une veille préventive. Ils estiment que c'est leur devoir d'alerter les statisticiens que les lourdes charges de production risquent de distraire des doutes et des interrogations de la société civile.

Questions de méthode

Le Cnis aborde les problèmes de méthode statistique (au sens large : enquêtes, indices, indicateurs, comptabilité nationale etc.) à diverses occasions et indirectement en dehors du Comité du label dont c'est l'objet. Plusieurs d'entre eux ont été signalés ci-dessus. Il pourrait les aborder davantage, par exemple à propos de la comptabilité nationale selon des modalités à définir avec la commission des comptes. Lors des « crises de crédibilité » éventuelles ce sont bien les méthodes qui sont en cause. L'avis du Cnis est alors particulièrement bienvenu, ce qui pose le problème de sa réactivité dans un calendrier de réunions relativement peu flexible et prédéterminé. Mais cette question est elle-même controversée au sein du Cnis. En effet beaucoup d'utilisateurs se considèrent comme peu compétents, et donc peu légitimes, pour se prononcer sur la question des méthodes où l'expertise appartient plutôt, selon eux, principalement, sinon exclusivement, aux producteurs d'informations.

Faut-il parler de coûts ?

Revient-il aux délibérations du Cnis de prendre en compte les contraintes de moyens, voire de participer à la définition de priorités négatives ? Des présidents de formations s'estiment fondés à prendre position quand ils considèrent que des restrictions de moyens rendent leur rôle impraticable. Or les allocations des moyens reviennent non pas au Cnis mais aux responsables du système statistique public à l'intérieur des dotations votées dans le budget. Une voie envisageable serait que les statisticiens puissent consulter le Cnis quand des arbitrages lourds de conséquences s'imposent à eux.

Localiser encore plus les informations ?

Un pas important dans la mise à disposition de l'information sociale au niveau local serait franchi avec la constitution d'un *guide* expliquant quelles informations sont détenues au niveau local, par quels

organismes, à quel niveau et suivant quelles règles elles sont diffusables ou diffusées. Les doctrines de diffusion pourraient être clarifiées à cette occasion. Le Cnis pourrait suivre leur mise en œuvre.

L'articulation avec la statistique publique de la généralisation du référencement par le référentiel à grande échelle (RGE) et de l'utilisation du répertoire d'immeubles localisés (Ril) dans les fichiers administratifs est une entreprise hautement recommandée, mais de longue haleine. A plus court terme il est urgent de préciser à quel niveau géographique sera diffusée l'information.

Approfondir la connaissance des territoires, de leur attractivité et de leur dynamique reste une priorité. Deux axes d'approfondissement ressortent comme les plus novateurs : 1) appréhender non plus seulement la *diversité* des territoires, mais aussi leurs *complémentarités* et leurs *interrelations* ; 2) appréhender les flux de ressources et de consommation ou les besoins d'infrastructures à partir non seulement de la population *résidente*, mais aussi de la population effectivement *présente*.

L'actualisation des découpages territoriaux constituera un chantier majeur lié au bouclage du cycle quinquennal des enquêtes annuelles de recensement de la population. La question sera de savoir si un simple toilettage des découpages actuels suffira. Faut-il redécouper le territoire selon les mêmes notions (aires urbaines et espace rural, bassins de vie, zones d'emploi...) que lors des recensements antérieurs ? Ou bien une refonte des catégories est-elle nécessaire à la lumière des premiers résultats ? Les cas de l'agglomération parisienne, des zones urbaines devenant continues et du rural profond revivifié par l'immigration devraient faire l'objet d'un examen spécifique. Un groupe de travail sur les découpages territoriaux a été constitué par le Cnis en 2008.

Toutes les statistiques nationales doivent normalement intégrer les départements d'outre-mer (Dom). Mais en outre les spécificités de ces départements rendent souhaitable leur identification dans les restitutions et les publications statistiques nationales. Cela requiert des ressources additionnelles. Une hiérarchisation des besoins est nécessaire. Tant dans les Dom que dans les collectivités territoriales d'outre-mer (Com), le besoin d'accéder de façon simple à l'information existante est ressenti aussi fortement qu'en métropole. L'autonomie et les spécificités de ces collectivités territoriales impliquent des examens au cas par cas.

Intégrer le développement durable

Concevoir et chiffrer les indicateurs

L'agenda politique augmente la priorité de la prise en compte du développement durable par la statistique publique. Le Grenelle de l'environnement a souhaité que la statistique publique s'investisse dans la méthode et le calcul de trois types d'indicateurs : PIB vert, développement humain et empreinte écologique. Il recommande que ce travail s'inscrive dans une coopération internationale, au moins européenne. Les entreprises recommandent elles aussi de s'aligner sur les indicateurs européens et de donner la priorité désormais au chiffrage des indicateurs déjà définis. Le Président de la République a créé une commission sur la réforme des indicateurs macro-économiques, présidée par Joseph Stiglitz, qui ne pourra pas ne pas avoir des conséquences pour la statistique publique et la manière d'établir des compléments statistiques aux agrégats de la comptabilité nationale conformes aux normes internationales.

Quelles déclinaisons sectorielles ?

Les transports sont l'une des principales activités émettrices de gaz à effet de serre et de consommation des énergies dérivées du pétrole. Ce combustible va devenir de plus en plus rare et de plus en plus cher. Des approches transverses devraient traiter des liens avec l'organisation des systèmes productifs, les politiques urbaines et les modes de vie.

Le développement du tourisme, avec son impact sur l'environnement et sa dépendance envers la qualité des sites, doit être compatible avec le développement durable : de la protection des sites à l'attractivité touristique et aux revenus du tourisme dans le développement des territoires, toute une chaîne mérite d'être statistiquement documentée.

Le développement durable dans l'agriculture sera un enjeu décisif des prochaines décennies. La préservation des ressources et des milieux s'impose déjà. La protection de la biodiversité et en particulier la sauvegarde des espèces et des races locales vont devenir un enjeu de l'activité agricole. Le développement des filières « bio » transformera l'agriculture, les industries agroalimentaires et le commerce intérieur et extérieur.

Le logement recèle un gisement considérable d'économies d'énergie. C'est pourquoi la réhabilitation des logements anciens est promue comme une priorité par le Grenelle de l'environnement. Le suivi de ces programmes constituera un chantier intégrateur pour la statistique publique. Celui-ci concerne les ménages, les HLM et les promoteurs, les entreprises et les artisans du bâtiment, les industries des matériaux isolants et des équipements thermiques, les filières de l'équipement électroménager, les distributeurs d'énergie, plusieurs ministères, agences et centres techniques, les organismes de certification etc. En outre le confort et la qualité de l'habitat ont des effets sur la santé de la population. La statistique publique aura à mesurer des corrélations, peu étudiées jusqu'à présent, grâce à de multiples sources statistiques émanant de différents services statistiques de ministère.

Les impacts sur l'environnement des activités de commerce et de services sont moins directement perceptibles et mesurables que ceux de l'industrie. Mais ils sont probablement tout aussi forts. Le maintien ou pas de services de proximité, les transformations des chaînes logistiques et les modifications éventuelles de l'urbanisme, donc de l'implantation des commerces et des services dans les villes et leurs banlieues, auront, suivant les options choisies, plus ou moins de répercussions sur l'environnement que la statistique publique aura à décrire pour aider à les évaluer.

Contribuer à l'évaluation des politiques publiques

Le thème de l'évaluation des politiques publiques était celui de la dernière assemblée plénière du Cnis (décembre 2007). Les services statistiques de ministère ont su répondre de manière pragmatique et selon les responsabilités et les contextes particuliers de leurs départements ministériels respectifs aux besoins d'évaluation des politiques publiques. Le prochain programme à moyen terme 2009 – 2013 peut fournir l'occasion de préciser le contenu ce que la statistique publique doit apporter à l'évaluation des politiques publiques, notamment de façon systématique et structurée⁵⁸.

- A quel niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique peut ou doit intervenir la statistique publique ?
- Quelle forme peut ou doit revêtir cette intervention dans la gamme qui va du conseil technique à la prise en charge complète de la conception et de la mise en œuvre des indicateurs ?
- De quels concours est-elle comptable vis-à-vis des différents niveaux de pouvoirs locaux ?
- Comment hiérarchiser les priorités face à des demandes susceptibles d'excéder largement les capacités de réponse ?

L'évaluation des politiques du logement et en particulier des dispositifs d'aide en termes de développement urbain (étalement urbain...) est un exemple de lacune à combler. Les thèmes des mauvaises conditions de logement et des expulsions avaient été inscrits au programme 2004-2008, sans qu'il y ait eu d'avancée significative. La loi (5 mars 2007) instituant le droit au logement opposable (Dalo) les remet à l'agenda du prochain programme à moyen terme.

Prendre en compte les perceptions subjectives

Des critiques des travaux de l'Insee en matière d'observation des prix de détail ont été émises publiquement y compris par les plus hautes autorités politiques. Les réponses de la statistique publique paraissent avoir du mal à convaincre. Ce thème a fait l'objet des réflexions du rapport Quinet présenté à la formation "Démographie, conditions de vie" en avril 2008. Le prochain programme à moyen terme aura à prolonger ce premier débat du Cnis qui a eu lieu à l'occasion de la présentation de ce rapport.

Dans d'autres domaines, il convient d'améliorer certains indices de prix et d'en construire de nouveaux :

- Aboutir dans la réflexion sur les indices du coût de la construction et du coût d'entretien des logements ;
- Observer les effets de la dérégulation dans le transport ferroviaire des voyageurs et la dispersion des prix dans le transport aérien.

Il convient aussi d'étendre la couverture des indices de prix des *services aux entreprises*. Restent à couvrir les secteurs de l'assainissement, de l'entretien-amélioration des bâtiments non résidentiels, du fret routier, ferroviaire et aérien, et des services financiers et d'assurance.

L'analyse des composantes des prix des énergies livrées auprès des grandes catégories de consommateurs devrait être précisée.

⁵⁸ En annexe à ce rapport figure une grille pouvant structurer la réflexion sur ces questions.

Appréhender la « globalisation »

Des chantiers importants ont été inaugurés pour une meilleure connaissance du chômage et du sous-emploi. Il faut également s'attacher à mieux connaître l'adéquation entre l'offre et la demande de travail et faire des bilans offres demandes par métier et par qualification, par bassin d'emploi et par secteur. Il faut également mesurer les évolutions induites par la mondialisation et en particulier les délocalisations et les mouvements d'externalisation. La productivité du travail doit être analysée selon les formes d'emploi. La connaissance des liens entre emplois et les différentes formes de formation doit continuer à être approfondie. Les parcours, les réussites et les motivations des Français à l'étranger (expatriés) ne sont pas connus. Quels handicaps et quels atouts ont-ils ? Les industriels souhaitent une meilleure connaissance des marchés dans le cadre de la concurrence développée par la mondialisation. L'expérience conduite dans le secteur de la mécanique pourrait être généralisée au cours du prochain moyen terme. Le rapport du groupe de travail présidé par Maurice Bernadet a mesuré les effets de la dérégulation du transport et de la privatisation des infrastructures de transport. La statistique publique doit en tirer les leçons. Le suivi des règlements FATS devrait permettre d'évaluer la part des échanges intragroupes dans le commerce extérieur. Le volet FATS outward portera sur l'activité à l'étranger des groupes français.

Les prix agricoles en Europe et dans le monde sont des enjeux de plus en plus stratégiques et aigus dans les relations économiques et politiques internationales. La statistique publique se doit d'éclairer les mécanismes de leur formation.

Pour conclure, le bilan du programme à moyen terme du Cnis 2004-2008 est particulièrement instructif pour la préparation de celui qui va courir de 2009 à 2013.

D'abord les fruits des investissements lourds (chapitre premier) de 2004 à 2008 vont être recueillis du prochain programme (de 2009-2013) et au-delà. Que ce soit le Recensement de la population, Resane, les panels, les enquêtes longitudinales, l'amélioration de l'observation des prix, tous ces investissements possèdent des caractéristiques communes : d'abord en termes d'objectifs il s'agit de mieux observer des trajectoires individuelles, que ces individus statistiques soient des personnes, des ménages, des entreprises, des groupes, des prix et cela à des niveaux géographiques toujours plus fins et à des fréquences toujours plus grandes (RP, panels, prix etc.) ; en termes de moyens il s'agit de recourir aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (et notamment Internet), pas seulement pour la diffusion (mise à disposition gratuite sur Internet des statistiques publiques) mais également pour les entretiens d'enquête et pour l'exploitation des fichiers administratifs qui constituent des gisements considérables de données fréquemment mises à jours.

La réalisation du programme à moyen terme du Cnis 2004-2008 montre que les deux principaux déterminants de la demande (chapitre deuxième) adressée à la statistique publique ont été d'abord la *construction européenne*, et plus particulièrement la création de l'euro qui a enclenché une accélération et une augmentation en nombre et en fréquence de mises à jour de la statistique européenne, et ensuite la montée en régime des demandes statistiques nécessaires aux évaluations des politiques publiques, non seulement au niveau européen (indicateurs pour la Méthode ouverte de coordination, la MOC, utilisée au service de plusieurs stratégies comme celle de Lisbonne, celle de Barcelone ou encore celle de Göteborg), mais également au niveau national (LOLF) et local (lois de décentralisation).

Dans le domaine des statistiques sociales (chapitre troisième) la mise en place de panels, et en particulier du panel européen SILC, et l'exploitation d'enquêtes longitudinales ont permis de rationaliser, de perfectionner et d'affiner l'étude des transformations des conditions et des niveaux de vie, de la mobilité sociale, des exclusions et des différents types de pauvretés, notamment celles qui sont liées à l'emploi précaire ou au non-emploi, et de manière générale les discriminations, notamment du fait des origines. Ces deux derniers thèmes recouvrent d'une part celui des inégalités de revenus, de la pauvreté, de l'exclusion et des discriminations de toutes sortes et d'autre part celui qu'on peut résumer sous l'expression du "halo du chômage", thème qui a fait l'objet de débats animés autour des résultats de l'enquête emploi en continu. Ils ont été à l'origine du lancement de deux groupes de travail dont les travaux et les discussions ont été suivis de manière extrêmement attentive par les partenaires du Cnis. Le futur programme à moyen terme de 2009-2013 aura à mettre en œuvre les recommandations de ces deux rapports.

Dans le domaine des entreprises (chapitre quatrième de cette synthèse) le grand chantier a été celui de la refonte des statistiques d'entreprises (Resane). Mais il ne doit pas faire oublier les progrès enregistrés sur les trois autres chantiers : les statistiques de court terme (règlement européen STS) suite à la création de l'euro, l'implémentation de la nouvelle nomenclature des activités françaises (NAF) elle-même subdivision exacte de la NACE (nomenclature européenne d'activités économiques) et les travaux sur les groupes et sur les réseaux d'entreprises. Les membres du Cnis interrogés attendent de nouveaux allègements de la charge spécifiquement statistique dans l'ensemble des demandes administratives auxquelles doivent répondre les entreprises grâce aux nouvelles techniques de l'information et de la communication et aux exploitations des fichiers administratifs.

Dans les deux domaines des statistiques sociales et des statistiques d'entreprise les débats du Cnis ont servi de caisse de résonance aux préoccupations prioritaires de nos concitoyens.

La valeur ajoutée spécifique des travaux du Cnis (chapitre cinquième : gouvernance de la statistique publique) est d'offrir un cadre, des procédures et des dossiers solides et informés à des débats constructifs entre les utilisateurs de la statistique publique, - décideurs, partenaires sociaux et société civile -, et les services producteurs.

Les demandes européennes ont peut-être été moins exemplaires à cet égard. Il arrive parfois, pour obtenir le consensus indispensable, que soient acceptées les demandes des différents États-membres. Eurostat sait la plupart du temps résister à cette pression inflationniste. Ceci pose, pour le prochain programme, le problème d'une nécessaire *régulation de la demande européenne* et du *relais au niveau européen de la concertation* entre producteurs et utilisateurs de statistiques dont les débats du Cnis montrent l'utilité et même la nécessité. Gageons que la nouvelle structure mise en place, l'ESAC⁵⁹, saura jouer ce rôle.

Au niveau national il n'en est que plus remarquable que des tendances qui s'observent au niveau de l'exécutif européen ne s'expriment que de manière atténuée au sein du Cnis. Les demandes du Cnis font moins pression sur la *quantité* des statistiques publiques que sur leur *qualité*. Les débats du Cnis contribuent à la mise en œuvre par le système statistique public français du « Code des bonnes pratiques » adopté par la statistique européenne. Ils sont donc un moyen d'améliorer la qualité et la pertinence de la statistique publique. Ils ont également des vertus de *pédagogie*, et parfois même de *modération* du débat public contradictoire nécessaire, en ce sens qu'ils ont pu, sur des questions "sensibles", comme celles de l'emploi, des inégalités, des discriminations, des violences etc. contribuer à limiter certaines polémiques et rationaliser les controverses et ainsi renforcer la *légitimité* de la statistique publique.

⁵⁹ En anglais ESAC: European Statistical Advisory Committee.

BILAN PAR FORMATION

Agriculture

Le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du Ministère de l'agriculture et de la pêche a mis en place fin 2006, une démarche de concertation où ont été débattues les principales thématiques intéressant la statistique agricole afin d'élaborer le programme de travail pour le moyen terme 2009 – 2013. Un colloque tenu en septembre 2007 s'inscrivait en particulier dans cette démarche. Ces actions ont apporté de nombreux éléments de diagnostic et d'analyse à la fois sur le bilan du programme 2004 – 2008 et sur les évolutions et attentes du prochain programme 2009 – 2013.

1 – Recours aux sources administratives et généralisation de l'inscription au répertoire Sirene⁶⁰

La volonté de substituer des sources administratives aux sources d'enquêtes s'est concrétisée de plusieurs manières.

La plus notable application de ce principe pendant le programme 2009-2013 a concerné le cheptel bovin : suppression d'une des deux enquêtes européennes semestrielles et réduction très significative de l'échantillon de l'autre enquête (3 000 exploitations désormais au lieu de 15 000 auparavant) grâce au recours au fichier national où les bovins sont suivis (BDNI : base d'identification nationale des bovins). Le suivi du cheptel porcin pourrait se faire selon des modalités semblables mais toutes les difficultés n'ont pas encore été résolues.

L'Insee a mené à bien en 2005 l'appariement entre le Réseau d'information comptable agricole (RICA) et les fichiers fiscaux pour mesurer les revenus non agricoles.

Par ailleurs, d'autres sources administratives ont été utilisées non pour se substituer à une enquête mais pour faciliter les étapes de collecte (par mise à disposition de l'enquêteur d'informations préalables) et de contrôle. C'est dans ce sens notamment que sera utilisé le futur « puits de données administratives » dont le Scees assure la maîtrise d'ouvrage sur la sphère agricole à partir entre autres de fichiers d'aides versées aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

Dans le domaine de l'emploi, les fichiers de la MSA (Mutualité sociale agricole) ont été exploités par l'Insee pour compléter le suivi de l'emploi salarié ; reste à explorer le champ des non-salariés, qui nécessite une investigation plus complète, en particulier pour raccorder les périmètres des différentes sources.

De façon générale, le recours aux fichiers administratifs se heurte à la complexité de l'organisation du système d'information du ministère de l'agriculture, qui elle-même reflète la complexité du recueil de l'information, reposant largement sur des organismes tiers. En outre, les évolutions fréquentes des politiques agricoles se traduisent par une instabilité de ces fichiers. Celle-ci devrait s'accroître dans les années à venir avec la révision programmée de la PAC.

Les enjeux de l'identification dans Sirene

Le recours plus large aux fichiers administratifs dépend aussi de la généralisation de l'identification dans le répertoire Sirene des exploitations agricoles. Or cette perspective reste éloignée.

L'unité statistique de base de la statistique agricole est l'exploitation agricole. Or le « modèle » de l'exploitation agricole se confondant largement avec le ménage d'agriculteurs est bousculé. La pluriactivité se développe ; le conjoint et *a fortiori* les enfants ont de plus en plus fréquemment une activité extérieure à l'exploitation ; parfois, l'agriculture devient une activité secondaire pour le ménage encore installé sur la ferme ; enfin les activités au sein même de l'exploitation agricole se diversifient.

⁶⁰ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

La modification de la nature de l'exploitation oblige à s'interroger sur la définition et le champ de cette unité statistique. Cette interrogation fait se confronter les visions économiques, territoriales, techniques, sociales voire anthropologiques de l'agriculture et de l'agriculteur ou de l'exploitant agricole : cette unité est-elle d'abord un ménage, un composant du territoire, une unité de production, une entité juridique... ?

Ce débat a été ouvert et tranché, — au moins pour quelque temps, lors de la préparation du recensement de l'agriculture (RA) prévu pour 2010. Un groupe de travail constitué sur le sujet a proposé deux options pour définir ce qu'est une exploitation agricole. Une première option que l'on peut qualifier d'entrepreneuriale — ou de restrictive — aurait limité le champ observé aux exploitations atteignant un certain degré de professionnalisme et de taille économique. Ceci constitue une rupture avec les pratiques précédentes. Cette option a finalement été rejetée au profit de l'option de continuité et de complétude du champ d'observation : celui-ci retient l'ensemble des unités où s'exerce une activité agricole quels qu'en soient la taille, le "professionnalisme" de l'exploitant et la diversité éventuelle des activités non agricoles des membres de son ménage.

Cette décision a une conséquence : beaucoup de petites exploitations constituent des unités statistiques de fait qui resteront non couvertes par Sirene. En nombre, elles pourraient représenter environ 20% du champ. Par ailleurs, la mise à jour de la base de sondage rénovée à partir des modifications enregistrées dans le répertoire Sirene n'a pas été possible en raison de la réforme de la statistique agricole (voir plus loin). Des mesures palliatives ont été prises. Le découplage des aides de la PAC entrée en vigueur depuis 2006 va déboucher sur une nouvelle typologie des exploitations agricoles et se prolongera peut-être par une nouvelle définition de l'exploitation *professionnelle*.

La montée de la Base permanente des équipements et l'abandon de l'inventaire communal

L'abandon de l'Inventaire communal est un point saillant du programme à moyen terme sous revue. Cet écart par rapport à l'avis exprimé en 2003 s'explique par la prise de conscience que les principaux besoins satisfaits par l'inventaire communal pourraient encore l'être à moindre coût grâce à la mise en place de la « Base permanente des équipements » (BPE) qui est alimentée principalement à partir de sources administratives. Par ailleurs, l'internet rend disponibles des outils de recherche qui peuvent apporter des services proches de ceux que fournissaient les consultations ponctuelles de l'inventaire communal.

Pour autant l'abandon de cet inventaire suscite des regrets, notamment de la part des aménageurs. Les solutions de remplacement ne permettraient pas selon eux de reconstituer plusieurs catégories d'informations telles que celles se rapportant par exemple à l'attractivité des communes ou aux utilisateurs des équipements.

2 – L'emploi

La connaissance de l'emploi agricole est une priorité qui a été partiellement satisfaite. La statistique rend compte correctement de la pluralité des situations professionnelles rencontrées dans l'agriculture. En revanche, la finesse de la description de la qualification et des métiers est insuffisante, comme d'ailleurs dans d'autres secteurs.

Ce chantier reste donc ouvert pour le prochain programme à moyen terme.

3 – Nouveaux secteurs à explorer

Des enquêtes répondant à cette recommandation ont été développées sur l'alimentation porcine, la production de légumes, les bâtiments d'élevage, les vergers et l'aviculture. Les résultats de cette dernière enquête ont été bienvenus au moment des craintes d'épizootie d'influenza aviaire. Mais d'une façon générale les bénéfices obtenus de ces opérations sur des segments fins méritent d'être évalués compte tenu de leur coût, des priorités du prochain programme et des obligations européennes.

Il était prévu au programme à moyen terme d'introduire les aspects liés à la *qualité* dans les enquêtes. Une enquête sur les signes officiels de qualité a été menée. L'opération s'est révélée difficile. Les résultats, bien que très attendus, ont déçu.

Sur *l'agriculture biologique*, les exploitations de certains fichiers constitués dans les cadres de l'aide à la transition et de la certification sont prometteuses dans leur principe et restent à concrétiser.

Par ailleurs les secteurs des entreprises de travaux agricoles et de travaux forestiers (ETA et ETF) sont en forte croissance. Cela traduit une mutation de l'organisation de l'activité agricole. Or ce secteur est peu suivi et certains utilisateurs souhaiteraient que leur soient consacrés plus d'efforts dans le prochain programme à moyen terme.

4-1 Thèmes agro-environnementaux

L'émergence du *développement durable* comme thème à approfondir a été soulignée. La forte relation entre agriculture et environnement s'est imposée pendant le moyen terme en cours. Plusieurs opérations se sont inscrites dans cette préoccupation.

- La connaissance des *déchets* issus de l'agriculture a progressé. Il n'a pas été nécessaire de procéder à une enquête lourde car il a été possible de constituer des batteries de ratios permettant d'estimer les flux de déchets émis.
- L'enquête prévue au programme sur l'eau et l'assainissement a été réalisée, pour le compte du Medad (ministère chargé de l'environnement en 2008).
- L'investigation sur les consommations *d'énergie* inscrite au programme a pu être réalisée sous la forme d'une analyse basée sur une exploitation particulière du réseau d'information comptable agricole (Rica), ainsi que cela était envisagé.
- L'application Teruti (utilisation des terres), c'est-à-dire un panel de points du territoire sur lesquels est observée l'évolution de *l'utilisation du sol*, a été refondue. Les données recueillies sont maintenant géoréférencées et le maillage géographique a été resserré. Ses liens avec le projet communautaire Lucas⁶¹ sont évoqués dans le point suivant.
- L'enquête prévue en 2008 sur les installations d'élevage fournira les capacités de traitement des *effluents*.

4-2 Pressions sur l'environnement

Les besoins n'ont cessé de croître sur la période 2004-2008 : pour mieux préserver l'environnement il faut davantage de données sur l'impact des pratiques agricoles (plus spécialement la fertilisation, la protection des plantes et l'irrigation) sur les ressources et les milieux. Afin d'y répondre, des enquêtes ont été réalisées

- sur les pratiques culturales en grandes cultures en 2006 avec une extension à la viticulture en 2007,
- sur l'eau et l'assainissement et
- sur les déchets.

En revanche la réflexion sur une classification agro-environnementale n'a pas été engagée, car elle ne figure pas parmi les priorités d'Eurostat. Toutefois, au niveau européen, la question des indicateurs environnementaux pour le suivi de l'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole a fait l'objet de premiers travaux qui restent à approfondir.

5 – Les emprises agricoles

Le dispositif français Teruti, qui suit dans le temps l'usage d'un échantillon de points recouvrant tout le territoire, a été conçu et déployé avec succès depuis de très nombreuses années. En 2005, les progrès de numérisation des documents cartographiques et de géoréférencement des points ont permis de définir un nouvel échantillon (Teruti - Lucas).

⁶¹ Land Use/Cover Area frame Statistical survey.

Le projet européen plus récent Lucas s'inscrit dans cette orientation. Il a avancé lentement. Au vu des résultats de premières expériences et des confrontations avec Teruti, il apparaît que les exigences du cahier des charges Lucas ne permettent pas d'obtenir des résultats suffisamment précis au niveau national. La poursuite du projet européen fait débat et dépendra de l'évaluation des expériences en cours.

Au niveau européen, l'échantillonnage Lucas a été modifié en 2005 mais la France a conservé l'échantillonnage Teruti – Lucas pour ne pas créer de ruptures de séries.

6 – Comparaison des agricultures en Europe

L'information produite par le Scees est maintenant entièrement disponible gratuitement sur le site internet. C'est un des gros investissements réalisés pendant la période et une avancée reconnue comme majeure. Un effort complémentaire reste nécessaire pour documenter ces données en renforçant les métadonnées associées.

L'accès des chercheurs aux fichiers individuels a été simplifié pendant la période. Ils peuvent désormais accéder à des fichiers anonymisés contenant le code communal, en respectant les procédures prévues par le Comité du secret.

L'accessibilité du site Eurostat a elle aussi notablement progressé pendant le programme à moyen terme en cours. Le contenu du site a été étendu à la quasi-totalité des informations détenues. Chacun peut construire les restitutions qui lui conviennent à condition de consentir à l'apprentissage des outils offerts sur le site.

La statistique agricole communautaire est à l'évidence une matière première indispensable à la conduite de la PAC par la Commission. Les productions du Scees et de l'Insee pourraient faire plus souvent référence à des cadrages européens.

L'accent qui était mis sur la connaissance de l'agriculture européenne en 2003-2004 se trouve quelque peu dépassé en 2007-2008 par l'importance que prend la connaissance des grandes puissances agricoles mondiales que sont ou deviennent les pays-continentaux.

Notons aussi que la statistique agricole est fortement cadrée par les règlements statistiques européens qui d'ailleurs conservent une certaine autonomie vis-à-vis de la PAC. Ce dispositif réglementaire est rodé. Les nouveaux règlements statistiques suivent un cheminement plus rapide que dans d'autres domaines. La formation a été régulièrement informée de ces initiatives.

La révision des nomenclatures économiques

La statistique agricole a constitué ses propres référentiels et n'est pas fortement affectée par les révisions des nomenclatures économiques. Elle a néanmoins participé de près aux travaux de révision pilotés par l'Insee.

Les pêches maritimes

Le système d'information sur les pêches est en complète refonte pour satisfaire les obligations européennes. Leur non-respect entraînerait le payement d'amendes et d'astreintes.

Ce système vise notamment à établir les quotas dans le cadre contraignant de la politique commune des pêches. L'ambiguïté de cette position a été notée.

Lors de l'élaboration en 2003 du programme à moyen terme, il était prévu de compléter ces données administratives par des enquêtes sur échantillon plus fiables. Ces enquêtes ont porté sur les aspects économiques et non sur les prises physiques. Elles ont été confiées à l'Ifremer pour les pêches et à l'Ofimer pour le mareyage.

L'entretien des investissements de base

Rappelons ci-après plusieurs réalisations importantes habituelles qui n'ont pas été signalées jusqu'ici :

- Les enquêtes sur la *structure* des exploitations agricoles se sont poursuivies à un rythme bisannuel.
- Les *comptes* annuels de l'agriculture et les indices des prix agricoles, produits conformément aux exigences européennes et nationales, sont passés à la base 2000.
- Les enquêtes de *production* annuelles et de conjoncture infra-annuelles ont été normalement poursuivies.
- Le recensement de la salmoniculture et de la *pisciculture* marine est programmé pour 2008.

L'optimisation des moyens

La statistique agricole a été capable de maintenir ses activités tout en réduisant très fortement ses effectifs pendant la période (de plus de 30%) grâce à de forts gains de productivité acquis principalement par la concentration de ses implantations territoriales. Les résultats de ses travaux continuent évidemment d'être publiés selon les découpages géographiques antérieurs. Les interlocuteurs locaux qui étaient souvent inquiets lors du lancement de cette réorganisation en reconnaissent généralement la réussite *a posteriori*.

En parallèle les améliorations de méthode et l'aménagement des outils se sont poursuivis. Le recours aux fichiers administratifs fut et restera un premier levier de progrès. D'autres progrès, en cours d'expérimentation, sont attendus avec l'introduction dans la statistique agricole de la collecte assistée par ordinateur (CAPI) – prévue à grande échelle pour le RA 2010 – ou par l'internet.

Une autre tendance de fond est l'immatriculation progressive dans le répertoire Sirene de la plupart des exploitations agricoles moyennes et grandes. Il a été indiqué plus haut que 80% des exploitations de grandes cultures sont maintenant immatriculées. L'utilisation de Sirene se développe parallèlement dans les processus administratifs. Mais tous n'ont pas basculé. Quand c'est le cas, la gestion et la maintenance des applications statistiques en sont fortement facilitées.

THÈMES ÉMERGENTS

Le Recensement de 2010

Le prochain recensement de l'agriculture contraint fortement le prochain programme à moyen terme, compte tenu de l'importance des moyens à mobiliser pour sa préparation, sa conduite sur le terrain et son exploitation.

D'ici 2010, d'autres énergies seront mobilisées pour conduire à leur terme les opérations d'envergure engagées en matière d'organisation et de méthodes.

Géoréférencer l'information

Le référentiel à grande échelle (RGE) piloté par l'IGN se construit sans participation ni de la formation ni des services producteurs, alors que de nombreuses informations du Scees sur l'agriculture ont vocation à être géoréférencées.

Par ailleurs les systèmes d'information géographiques se développent au sein du ministère de l'agriculture. Les compétences qui s'y sont développées mériteront vraisemblablement d'être confrontées aux enjeux de la statistique agricole. Dans le cours du prochain programme à moyen terme, cela pourrait être au moins un thème de réflexion et si possible un objet de suivi permanent au sein d'une formation ou d'un groupe ad hoc.

Formation des prix internationaux

Les prix agricoles deviennent un thème important dans la situation toute nouvelle où les spectres traditionnellement redoutés de la surproduction font place à des situations de tension. Les causes et les conséquences de cette nouvelle situation doivent être analysées en mobilisant l'ensemble, très important, d'informations disponibles.

Le développement durable

Au sujet du développement durable il y aura lieu de consolider ou d'approfondir plusieurs des voies sur lesquelles la statistique agricole s'est déjà engagée.

D'autres voies ressortent du colloque de septembre 2007 mentionné en introduction et des autres rencontres organisés sur ces thèmes. On citera ici à titre d'exemple un seul autre sujet qui relève spécifiquement de la statistique agricole : l'observation de la biodiversité non pas en général, mais dans l'activité agricole.

Ruralité et agriculture

Plusieurs interlocuteurs souhaitent que la statistique agricole s'élargisse aux thèmes relevant de la ruralité. L'ampleur du champ qui serait ouvert par cette perspective justifie une réflexion préalable qui pourrait associer les formations concernées par des thématiques connexes telle que l'étalement urbain.

Toutes ces perspectives méritent d'être replacées dans le cadre plus général du devenir de la statistique agricole.

Les mutations du monde agricole

La statistique agricole, qui hérite d'une riche et ancienne tradition, s'est considérablement diversifiée pour aller à la rencontre de préoccupations croissantes et de plus en plus nombreuses, suscitées en particulier par les politiques européennes. Désormais, les demandes qui lui sont adressées débordent son champ traditionnel et engagent ses acteurs à traiter de nouveaux sujets.

En effet, l'agriculture française a évolué de façon considérable depuis les années 60. Elle est confrontée à un double défi : le défi alimentaire (produire pour nourrir face à la croissance démographique et aux changements alimentaires) ; le défi environnemental (produire en préservant les ressources et les milieux naturels). C'est plus globalement la question de la durabilité dans toutes ses composantes pour les années à venir. L'agriculture mondiale devra nourrir neuf milliards d'êtres humains, sur une biosphère aux ressources limitées et fragiles. La gestion de la production et des échanges engendre des tensions avec des conséquences parfois négatives sur les pays les moins favorisés. L'avenir de l'agriculture française, la plus productive en Europe, pose des questions d'équilibre et de développement des territoires et d'adaptation des hommes et des femmes qui en vivent. Quels enjeux nationaux et européens pour l'agriculture, la forêt et la pêche, pour les industries et les services qui y sont liés, à un horizon de cinq à dix ans ? Comment concilier amélioration des performances quantitatives permettant aux agriculteurs de vivre de leur activité et préoccupations de nature qualitative ? Quelle place dans l'économie et la société française pour l'agriculture, pour les activités qui en dérivent et pour les hommes et les femmes du monde agricole au sens large ? Quelles informations recueillir pour observer ces mutations de façon pertinente ?

Commerce, services

Le bilan du programme 2004-2008 a été marqué par deux avancées majeures. D'abord des indices des prix des services aux entreprises ont été mis en place. Le champ reste à compléter. La compréhension et la représentation des dynamiques sectorielles pourront ainsi progresser. Par ailleurs la prise en compte par la statistique des réseaux d'entreprises a franchi des étapes décisives. Le groupe de travail sur les groupes et réseaux, présidé par M. Édouard Salustro, a établi les bases conceptuelles de leur description statistique. Le thème des réseaux a bénéficié de la constitution d'un sous-groupe spécifique. Des enquêtes ont commencé à appréhender cette réalité.

1 - Extension de la couverture statistique et création d'un indice des prix des services⁶²

Les souhaits exprimés par le Cnis en 2003 prennent acte de l'importance grandissante des règlements européens.

Le règlement européen sur les statistiques de court terme a en effet inclus la constitution d'indices de prix des services. Cette disposition était conforme à la position française. Eurostat a été amené à constituer sur le sujet un groupe de travail méthodologique qui a abouti à la réalisation d'un manuel méthodologique OCDE Eurostat en 2007. Ce manuel constitue une référence appréciée au niveau international sur le domaine. Le représentant français, responsable des prix des services, y aura beaucoup contribué.

La mise en place de ces nouveaux indices restera une des satisfactions marquantes du moyen terme en cours. La France est sur ce domaine clairement en avance sur de nombreux pays européens. Dès 2006, l'essentiel du champ prévu par le règlement était couvert par la France alors que, du fait de dérogations, ce ne sera le cas qu'en 2008 pour l'ensemble des pays européens.

Il faut espérer que la portée de cette innovation sera de mieux en mieux perçue. Le partage volume/prix opéré en comptabilité nationale sur le secteur pourrait être amélioré. Les analyses de productivité dans le tertiaire sont maintenant accessibles.

Ce chantier n'est pas achevé. Les investissements restants consistent à compléter le champ couvert et à produire des batteries d'indices agrégées aux différents niveaux de la nomenclature.

2 - Spécificité du tertiaire dans Resane et dans les statistiques de groupes et de réseaux

Le programme Resane de refonte des statistiques structurelles d'entreprises concerne évidemment le commerce et les services. Il est rappelé qu'il substitue aux anciennes enquêtes d'entreprises le recours à l'information fiscale, aux DADS (déclarations annuelles de données sociales) et aux données douanières en les complétant par de nouvelles enquêtes sectorielles annuelles (ESA) qui s'adaptent aux spécificités sectorielles et peuvent seules fournir l'indispensable ventilation du chiffre d'affaires par produit.

Autre volet du programme Resane, la prise en compte des groupes et réseaux d'entreprises est un axe sur lequel la statistique publique a très significativement progressé. La problématique groupes est maintenant éclaircie avec le rapport que le groupe de travail du Cnis a rendu au printemps 2007 (*cf. Rapport du Cnis n°107 de janvier 2008*). L'enquête menée en 2006 auprès d'une partie des têtes de réseaux du commerce de détail aura permis de mesurer le poids de ce type d'organisation. Les enquêtes menées en 2007 et 2008 compléteront la couverture du champ en y intégrant tout le commerce et les services. Une autre enquête s'adressera ensuite à toutes les unités composantes de

⁶² On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

ces réseaux pour en définir les contours. Les travaux suivants porteront notamment sur l'intégration d'une dimension «réseaux» dans le futur répertoire statistique lié à la phase 2 de Resane.

Une autre simplification est spécifique à la formation : l'enquête mensuelle Commerce Services (EMCS) est supprimée à compter de 2007 et remplacée par le recours à la source TVA. Cette enquête demandait depuis 1989 leur chiffre d'affaires mensuel à plusieurs milliers de petites entreprises. Cette simplification a été rendue possible grâce à diverses évolutions institutionnelles comme l'assujettissement de plus en plus général à la TVA. Par ailleurs, en vue de respecter le règlement européen sur les statistiques de court terme (STS) qui exige la fourniture d'une première estimation de l'évolution des chiffres d'affaires à moins de 30 jours (ce que ne permet pas la source fiscale), une enquête spécifique légère est conduite auprès d'environ 300 grandes surfaces alimentaires.

Bien qu'elles correspondent entièrement aux orientations du Cnis, la suppression de l'enquête mensuelle Commerce Service (EMCS) a pu être ressentie dans un premier temps par quelques interlocuteurs comme la confirmation d'un désintérêt de la statistique publique vis à vis des petites entreprises. Ces réticences semblent désormais surmontées.

3 - Immatériel, nouvelles technologies et innovations

Les thèmes énumérés dans l'avis n° 3 du Cnis (immatériel, nouvelles technologies et innovations) ont fait l'objet d'enquêtes et d'études. Ces dernières n'ont pas requis l'attention de la formation, parce qu'elles sont souvent du ressort d'autres intervenants et notamment des directions régionales de l'Insee pour ce qui est des études locales. Qualification de la main-d'œuvre et insertion professionnelle n'ont pas fait l'objet de travaux spécifiques aux secteurs commerce et services.

Après l'enquête sur les relations entre entreprises réalisée en 2003 sur tous les secteurs, les enquêtes thématiques suivantes ont déjà été réalisées : commerce électronique en 2004, moyens et modes de gestion de l'immatériel en 2005, changement organisationnel et TIC (techniques de l'information et de la communication), enquête européenne sur l'innovation (CIS4⁶³), réseaux de commerce de détail en 2006.

La dernière enquête sur l'innovation de 2006 se distinguait des enquêtes menées auparavant sur deux points : elle se limitait à la demande communautaire (CIS4) et couvrait tous les secteurs d'activité. Les concepts spécifiques au commerce étaient de ce fait abordés de façon moins précise que par l'enquête spécifique française menée en 2001. Les publications au niveau européen se faisant attendre, les acteurs du commerce et des services ne se sont pas beaucoup mobilisés pour cette enquête.

De la pédagogie reste nécessaire pour appréhender l'innovation dans le commerce selon la conception retenue dans l'enquête européenne. L'extension de cette enquête aux secteurs Commerce et Services n'en est pas moins un acquis important du présent programme à moyen terme.

4 - Similitudes et différences entre tertiaire et autres secteurs

La mise en œuvre de Resane répond entièrement au souhait de coordination entre le tertiaire et les autres secteurs.

Parallèlement, la nouvelle enquête structurelle annuelle est conçue de manière à s'adapter aux besoins et aux contraintes spécifiques aux commerces et aux services. Cela est clairement ressorti des présentations détaillées qui ont eu lieu devant la formation dès 2007 avant même le lancement de la procédure d'avis d'opportunité.

5 - Commerce et services dans les nomenclatures

Les développements de la NACE dans les services étaient attendus par les professionnels. La révision de la nomenclature s'est réalisée le plus souvent de façon consensuelle. Les concertations

⁶³ Communautary Innovation Survey, 4° édition.

ont été l'occasion de faire un peu de pédagogie sur ce que doivent et peuvent être des nomenclatures et sur ce à quoi elles doivent et peuvent servir.

Quelques désaccords ont dû être surmontés dans le commerce. Ils étaient souvent liés au souhait des syndicats professionnels de faire correspondre exactement leur champ de compétence à une rubrique de la nomenclature.

Dans des cas plus nombreux qu'auparavant, la nomenclature française reprend telle quelle la Nace, sans détail supplémentaire.

6 - Associations 1901 et ISBL

La connaissance statistique des associations reste plus faible que celle des autres acteurs du tertiaire malgré deux avancées. D'une part, de nombreuses directions régionales de l'Insee ont réalisé des publications sur l'emprise de l'économie sociale et solidaire (dont les associations constituent une des grandes familles) en termes de nombre d'établissements et d'emplois à un niveau local fin et selon un périmètre et une nomenclature validés par les spécialistes du secteur. D'autre part, une version expérimentale d'un compte des institutions sans but lucratif (ISBL) a été établie par les comptables nationaux et présentée à la formation en 2005. Sa réédition périodique a été souhaitée.

7 - Européanisations des statistiques sur le tertiaire

S'agissant des enquêtes européennes de conjoncture :

- Sous l'impulsion de la Commission européenne qui a introduit l'exécution d'une campagne de collecte additionnelle en août, la France s'est engagée auprès de la DG-ECFIN à respecter cette échéance à partir de 2008, pour toutes les enquêtes de conjoncture mensuelles européennes et notamment celle dans les services et le commerce de détail.
- De nouveaux indicateurs synthétiques ont également été mis en place : indicateurs du climat des affaires et un indicateur de retournement dans le commerce de gros, à paraître courant 2008.

Les préoccupations environnementales sont introduites avec l'enquête sur les déchets dans le commerce menée en 2007.

Autres thèmes abordés

Sur *l'artisanat*, la direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales (DCASPL) a diffusé un recueil de chiffres clés. Elle oriente ses études vers des analyses de compétitivité et des analyses régionales.

Le développement de la *collecte par l'internet* est resté limité et contraint par les moyens d'investissement dans les services enquêteurs. Les réalisations en ce sens ont déjà concerné l'enquête prix des services et les enquêtes de conjoncture.

La connaissance de leurs *marchés* par les industriels, vivement souhaitée par ceux-ci, repose sur des investigations dans des secteurs qui relèvent du commerce de gros. La formation en tant que telle ne s'est pas saisie de ce problème. Mais le département des activités tertiaires de l'Insee a travaillé avec le Sessi pour aboutir aux avancées présentées dans le bilan du programme à moyen terme relatif à la formation Industrie.

L'évaluation des politiques publiques a peu concerné directement la formation. La politique de suivi des marges de la grande distribution (dans la perspective de réguler ses rapports avec ses fournisseurs) a relevé de la Direction générale du commerce, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'évaluation de l'impact des lois Royer et Raffarin qui limitent les implantations de grandes surfaces n'a pas non plus sollicité directement la statistique publique.

Conséquences de l'hétérogénéité du tertiaire sur le fonctionnement de la formation

Les activités et le fonctionnement de la formation Commerce services sont marqués par la diversité et l'hétérogénéité des secteurs couverts et par une faible structuration des organisations professionnelles dans beaucoup d'entre eux. Ainsi les services à la personne et l'artisanat sont moins représentés et moins actifs dans les réunions de la formation que les services aux entreprises. Les préoccupations propres aux artisans et aux PME sont traitées principalement dans l'interformation Entreprises.

Pour autant, la formation a fonctionné d'une façon qui a satisfait tous les participants. Les débats y sont ouverts et vifs. Les exposés y sont de qualité et souvent remarquables. Les « exercices libres », affranchis du rôle institutionnel de l'examen d'opportunité, ont apporté des ouvertures très appréciées. La formation fait face néanmoins aux contraintes que les engagements européens font peser sur les programmes statistiques et à la montée des thèmes intersectoriels qui déportent les débats vers l'interformation.

THÈMES ÉMERGENTS

Réseaux et groupes d'entreprises dans le tertiaire

Le travail sur les réseaux et les groupes dans le tertiaire qui a été lancé pendant le programme à moyen terme 2004 -- 2008 et qui se termine a été unanimement apprécié. Il suscite des attentes d'autant plus fortes que groupes et réseaux sont incontournables pour appréhender l'évolution de l'organisation des activités productives et de nombreux enjeux de la mondialisation. Satisfaire ces attentes et respecter la feuille de route qui a été présentée dans la formation et dans l'interformation constitue une priorité du prochain programme à moyen terme.

Exhaustivité du champ des indices de prix dans les services

Les lacunes qui subsistent dans la couverture du champ des indices de prix des services aux entreprises ont été signalées. L'opportunité d'avancer aussi sur les prix des services des banques et assurances devrait être examinée par une autre formation du Cnis (Monnaie - finances).

Développement durable

Un point relève d'une approche associant les formations « commerce services », « urbanisme » et « transports » : comment cerner l'impact de l'organisation (et donc des implantations) des commerces et des services, artisanat inclus, sur les déplacements d'une part et sur le maintien de services suffisamment proches des personnes âgées en zone rurale d'autre part. Ces thèmes sont mobilisateurs pour les associations présentes à la formation.

La montée des labels verts, du commerce équitable et des produits bio pourrait atteindre un développement la rendant accessible à l'observation statistique. Ces thèmes pourraient être traités en association avec la formation agriculture car les filières constituent ici un axe d'approche à privilégier. Plus généralement, des progrès restent à enclencher sur la connaissance des externalités des activités de commerce et services.

Emploi dans les services

Un chantier serait à envisager pour améliorer la connaissance de l'emploi dans les services, principalement en termes de structure de l'emploi. Des préoccupations similaires sont partagées par d'autres formations et fortement exprimées. Elles pourraient être traitées de façon transverse. Une fiche est dédiée à cette question et figure en annexe de ce rapport.

Services par régions

Les membres de la formation sont de par leur position peu impliqués dans les aspects régionaux et locaux. Pour autant, la place des services dans de nombreuses économies locales justifie une attention particulière sur ce point en dualité avec la préoccupation signalée plus haut sur le maintien de services de proximité.

Associations

Au cours du prochain moyen terme, il peut être souhaitable d'aller plus loin sur la connaissance des institutions sans but lucratif (ISBL). Quand Resane sera en régime de croisière, il sera possible d'étendre les enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs tertiaires où prédominent les associations.

Démographie, conditions de vie

Le programme à moyen terme 2004-2008 de la formation "Démographie, conditions de vie" a été dominé par la réalisation du premier cycle des enquêtes annuelles de recensement (nouvelle méthode du Recensement de la population), par la greffe sur le panel européen (SILC) des "enquêtes permanentes sur les conditions de vie" des ménages (EPCV), par la multiplication d'enquêtes longitudinales, par la rénovation des méthodes d'observation des prix et par le lancement d'enquêtes sur des sujets de société sensibles comme l'intégration des Français d'ascendance immigrée ou comme l'observation de la délinquance et de l'action de la justice.

Sur le plan technique, en dehors du Recensement proprement dit, le programme à moyen terme a été caractérisé par une intégration croissante des enquêtes nationales dans la construction de la statistique européenne, notamment autour de l'instrument fédérateur que constitue désormais le panel européen (SILC).

1 - Fin du premier cycle des enquêtes annuelles de recensement⁶⁴

Le premier cycle des enquêtes annuelles de recensement, prescrites par la loi du 27 janvier 2002, a été réalisé suivant les échéances annoncées et doit déboucher fin 2008 sur la publication des premières populations légales selon la nouvelle méthode. Le régime de croisière de la nouvelle méthode, atteint en 2008, fournira un fichier de recensement regroupant les cinq enquêtes annuelles qui donnera les statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

De nouvelles projections de population ont été publiées dès 2006.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus où ont lieu les *sondages* du recensement le **répertoire d'immeubles localisés** (RIL) permet d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le Cnis souhaitait l'extension du RIL aux communes de moins de 10 000 habitants. Cette extension du RIL n'est finalement pas nécessaire. On utilisera le référentiel à grande échelle (RGE) mis au point par l'Institut géographique national (IGN).

Les modifications des questionnaires souhaitées, en particulier en ce qui concerne les résidences multiples, ont été étudiées dans le cadre de la formation "urbanisme, équipement, logement" (UEL) lors de l'examen de l'enquête « logement ». Mais ils n'ont pas été changés substantiellement⁶⁵.

Le renouvellement annuel des sondages des enquêtes de recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants "rafraîchit" et améliore automatiquement les bases de sondage des enquêtes. En outre la nouvelle technique permettra de *suréchantillonner* facilement des populations particulières. Parmi les enquêtes associées au RP figurent les *enquêtes famille*. Dans l'ancienne formule, le Recensement relevait exclusivement de l'État. Le nouveau Recensement résulte de la coopération entre l'État et les communes. Un flou juridique demeure sur les enquêtes associées. Pour avancer, l'Insee et l'Ined vont lancer une expérimentation en 2011 pour étudier la faisabilité et la fiabilité d'une enquête famille associée au RP sur la base du volontariat.

La *qualité* de la collecte du recensement de la population et de la communication de l'Insee auprès des communes est évaluée par la Commission d'évaluation du Recensement de la population qui a été créée postérieurement à la rédaction du programme à moyen terme 2004-2008. Elle a informé régulièrement le Cnis au moment des assemblées plénières sur les conditions de réalisation du premier cycle des enquêtes annuelles du recensement et sur le respect du cahier des charges primitif, notamment le calendrier. Le coût des enquêtes de recensement à la charge des collectivités locales a été mesuré et un rapport sur ces coûts a été présenté au bureau du Cnis et à la Commission d'évaluation du Recensement de la population.

⁶⁴ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

⁶⁵ Voir le bilan de cette formation.

L'évolution des zonages pertinents fera l'objet d'un groupe de travail créé en 2008.

2 - Intégration dans la statistique européenne

Les opérations nationales et européennes ont été harmonisées et le système statistique public a participé à la conception et au calcul d'indicateurs sociaux comparables en liaison avec les travaux des organisations internationales (ONU et OCDE notamment).

L'harmonisation des statistiques recueillies et publiées en Europe

Mais cette harmonisation se heurte à des difficultés méthodologiques qui l'ont freinée, par exemple dans le domaine de la connaissance de la pauvreté et plus particulièrement de celle des enfants. Pour persévérer en ce sens le futur programme à moyen terme du Cnis devra s'inspirer de celui d'Eurostat⁶⁶.

Pour harmoniser les différentes enquêtes Eurostat a mis au point un noyau de « variables centrales » (set of core variables) qui correspondent approximativement au tableau de composition du ménage de l'Insee. Chaque enquête européenne, en général, reprend une partie des "variables de base" conformément à ce que leur demandent les règlements européens. Eurostat a pour ambition que chaque enquête, à terme, en renseigne la quasi-totalité pour qu'elles puissent servir de variables explicatives dans les comparaisons internationales dans l'Union.

La conception et l'adoption d'une catégorie socioprofessionnelle européenne

Une de ces variables devrait être une « catégorie socioprofessionnelle européenne ». Cette classification commune est nécessaire parce que la distribution des revenus ne permet pas à elle seule de caractériser la structure sociale propre à chaque État membre et que les revenus ne font pas toujours partie des « variables centrales » homogénéisées et fiables des enquêtes européennes. La France s'est investie dans les négociations en cours pour que la nomenclature soit adaptée aux différentes structures sociales nationales. Eurostat a lancé un appel d'offres auprès des instituts statistiques pour qu'ils étudient cette adaptation à partir d'un premier projet britannique. L'Insee y a répondu. Le chantier d'implémentation proprement dit ne devrait pas commencer avant 2010.

Comparaisons des politiques publiques nationales en Europe (benchmarking et « méthode ouverte de coordination », MOC)

La plupart des politiques publiques que les pouvoirs publics nationaux souhaitent évaluer grâce à des comparaisons internationales qui nécessitent des observations statistiques du champ de la formation "démographie, conditions de vie" du Cnis ne sont pas des politiques communes de l'Union européenne. Néanmoins les États membres s'efforcent de faire converger la plupart d'entre elles sur la base du volontariat grâce à une méthode que l'Union européenne appelle la "méthode ouverte de coordination" (MOC). Elle consiste à les comparer (benchmarking) grâce à des batteries d'indicateurs qui mettent en rapport objectifs, moyens et résultats obtenus et qui doivent être comparables d'un pays à l'autre⁶⁷.

Les services statistiques des ministères (SSM) sont naturellement tournés vers l'évaluation des politiques publiques de leurs départements ministériels respectifs. Ainsi la Drees et la Dares participent aux différents groupes de travail et task forces créés par les directions générales opérationnelles de Bruxelles qui réfléchissent aux indicateurs d'évaluation des politiques sanitaires et sociales. L'Insee participe de son côté aux travaux d'Eurostat de Luxembourg qui sont consacrés à la définition des statistiques en amont des indicateurs d'évaluation des politiques publiques qu'elles soient communes ou nationales.

⁶⁶ La légitimité politique de ce dernier au niveau européen est très forte puisqu'il fait l'objet d'un règlement voté par le Parlement. Par contre le programme annuel est simplement approuvé par la Commission.

⁶⁷ C'est pourquoi la mise en place d'indicateurs *harmonisés* au niveau européen contribue **également à l'évaluation nationale** des politiques publiques nationales conformément à l'Avis général n° 1 du Cnis.

3 - Connaissance des inégalités et de la mobilité sociale au moyen d'enquêtes structurelles

Le panel européen (SILC) et la refonte des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)⁶⁸

La mise en place de l'enquête européenne en panel SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie ou en anglais SILC : Survey on Income and Living Conditions) a permis de substituer aux EPCV les volets complémentaires "conditions de vie" du panel européen. En conséquence les EPCV ont été abandonnées au début 2006 et la collecte des indicateurs sociaux a été revue en concertation avec les différents services statistiques des ministères.

Le nouvel instrument constitué par le panel européen sur les revenus et les niveaux de vie des ménages (SILC) sert autant à l'étude des *conditions de vie* qu'à celle des *revenus*.

En 2007 ont été poursuivis les tests dans le cadre du projet d'appariement des données de l'enquête SRCV avec les déclarations fiscales (enquête sur les revenus fiscaux, ERF) et les prestations sociales (exploitation des fichiers des gestionnaires des prestations sociales). Cette refonte devait aboutir à l'horizon 2008.

Rapport Freyssinet

Le groupe de travail présidé par M. Jacques Freyssinet, "Niveaux de vie et inégalités sociales"⁶⁹, a suscité un ensemble substantiel de travaux de description et de méthode. Ils ont nourri des débats dont la richesse et la qualité ont été unanimement appréciées non seulement par les membres de la formation mais, au-delà, par les membres du Cnis⁷⁰. Le rapport formule 60 propositions⁷¹ dont le prochain programme à moyen terme devra s'inspirer pour que la statistique publique publie régulièrement la cinquantaine "d'indicateurs de base" que le groupe a sélectionnés et dont il a donné les définitions et les sources ainsi que la dizaine "d'indicateurs privilégiés du système d'information".

4 - Migration et intégration des descendants d'immigrés

La connaissance des phénomènes de migration et d'intégration des populations immigrées et de leurs enfants s'est perfectionnée grâce en particulier au service statistique de ministère placé au sein du ministère de l'intérieur. Une nouvelle méthode d'estimation du solde migratoire devrait permettre de mieux répondre aux demandes accrues de l'Union européenne. Les données des deux premières enquêtes annuelles de recensement ont été exploitées pour produire un numéro *d'Insee première* sur les immigrés.

Pour mieux connaître les « Trajectoires et Origines des migrants et de leurs descendants » l'enquête T&O (trajectoires et origines) est lancée en 2008 conjointement par l'Insee et l'Ined et bénéficie d'un large partenariat.

L'Ined participe d'autre part à un projet d'enquête européenne (TIES : The Integration of the European Second Generation) sur « les secondes générations », coordonnée par l'IMES (Institut for Migration and Ethnic Studies, Amsterdam) qui concerne huit pays/villes. Cette enquête se propose d'analyser l'intégration des descendants d'immigrés dans plusieurs villes européennes.

5 - 6 Discrimination, violence et insécurité, crimes, délits et leurs victimes

Dans le cadre du projet international d'études longitudinales et comparatives « Generation and Gender Surveys » lancé en 2000 par la Population Activities Unit (PAU) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Ined a réalisé en partenariat avec l'Insee la première vague de l'enquête française à l'automne 2005, baptisée « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI). Elle permet d'aborder indirectement les phénomènes de discrimination entre les genres.

⁶⁸ Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages, Division Revenus et patrimoine des ménages.

⁶⁹ Cnis, Rapport du groupe de travail "Niveaux de vie et inégalités sociales", Président : Jacques Freyssinet, Rapporteurs : Pascal Chevalier, Michel Dollé, mars 2007 (117 pages).

⁷⁰ Voir le n° 7 des *Chroniques* du Cnis de janvier 2008 intitulé "Niveaux de vie et inégalités sociales : une amélioration nécessaire de l'information statistique".

⁷¹ Voir la liste récapitulative dans le rapport pages 62 à 69.

L'Insee a opposé au projet d'enquête d'Eurostat sur les travailleurs étrangers en situation irrégulière l'impossibilité juridique du système statistique public français d'identifier ces personnes en garantissant la confidentialité.

Le système statistique public a mis en place un Observatoire national de la délinquance qui produit des rapports annuels sur la délinquance et a lancé une enquête de *victimation*.

Par ailleurs le service statistique du ministère de la justice⁷² a modernisé substantiellement son système d'information conformément aux souhaits du Cnis⁷³) et a mis en place les instruments permettant, dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), de mesurer l'efficacité de la *réponse pénale* à la délinquance. La plupart des objectifs ont été ou vont être atteints prochainement, certains plus lentement que prévu en raison des retards pris par la modernisation des outils de gestion.

7 - Expulsions des logements

L'étude des expulsions de logements est une des lacunes du programme à moyen terme du Cnis 2004-2008 par rapport aux attentes exprimées en décembre 2003.

8 - Enfance et adolescence

Le projet de cohorte nationale d'enfants Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) se prépare. Une convention de « groupement d'intérêt scientifique » (GIS) a été signée en mars 2006 entre différents partenaires dont l'Insee et l'Ined.

L'enquête portera sur un échantillon de grande taille : 20 000 enfants suivis depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte. L'échantillon s'appuiera sur l'EDP (échantillon démographique permanent) rénové. L'observation devrait commencer en maternité, se poursuivre par des enquêtes à domicile. Des examens de santé s'effectueraient vers 6 et 12 ans. Le cursus scolaire des enfants pourrait être disponible. Les informations pourraient être aussi complétées à partir des fichiers de la protection sociale.

Travaux réalisés non prévus

Outils démographiques de base

Bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'avis explicite du Cnis, les investissements dans les outils démographiques de base (répertoires, identifiants géographiques, nomenclature etc.) sont décisifs pour réaliser des appariements de données administratives

Répertoires et mouvements de la population

La base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a fait l'objet d'une refonte pour améliorer les services rendus aux administrations utilisatrices et aux partenaires (communes, organismes de la sphère sociale).

Les investissements nécessaires à la dématérialisation des échanges avec les fournisseurs (les communes en particulier) et les partenaires (organismes sociaux) se sont poursuivis pendant la durée du programme à moyen terme 2004-2008.

Estimations localisées de population

Le recensement de la population est la source la plus performante et la plus détaillée pour donner des informations aux niveaux géographiques les plus fins. Entre deux recensements de population, l'Insee élaborait chaque année des « estimations localisées de population » (ELP) fondées sur l'utilisation de sources administratives. L'application (ELP) a permis de produire à partir de 2005 des estimations départementales au 1^{er} janvier de l'année précédente. Elle prend désormais en compte les résultats des enquêtes annuelles de recensement.

Base permanente d'équipements

En 2005 le projet de « base permanente des équipements » (BPE) a pris la suite du projet « d'inventaire permanent des équipements et services urbains » décrit dans le programme à moyen terme 1999-2003 comme « inventaire communal ». La « base permanente d'équipements » de 2006 a été mise à la disposition des utilisateurs extérieurs début 2007. La base a commencé à être opérationnelle courant 2008. La mise en place éventuelle d'un nouvel « inventaire communal » (IC)

⁷² Service producteur : Ministère de la justice, Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation (SDSED)

Autre service producteur : Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction centrale de la police judiciaire.

⁷³ Avis général n°10.

devait faire l'objet d'une étude d'opportunité qui reste à faire. Beaucoup de membres de la formation regrettent que la base permanente d'équipements ne permette pas, pas plus que l'ancien inventaire communal, d'étudier leurs usagers et les utilisations par ces derniers.

La modernisation de l'observation des prix⁷⁴

Le projet de rénovation de la collecte des prix s'est terminé fin 2005 avec un an de retard par rapport au programme à moyen terme 2004-2008.

La plupart des traitements ont été améliorés techniquement : traitement des effets *qualité* lors des remplacements de produits en liaison avec les travaux européens, calculs de pondération des variétés et de leur sélection, répartition de l'échantillon par *formes de vente*, traitement des données collectées de façon centralisée, raccourcissement des délais de publication de la publication mensuelle unique de l'IPC.

Des travaux non prévus ont été réalisés : création de l'indice des prix dans la grande distribution (créé à l'automne 2005 et publié mensuellement) et études sur les indices par catégories de ménages.

Débat sur la perception des augmentations de prix

Des discussions internationales et nationales en cours tendent à opposer une appréciation "subjective" du pouvoir d'achat et du bien-être à l'observation "objective" des prix par les statisticiens. Les controverses qui ont eu lieu à propos des indices de prix et du passage à l'euro ont également renvoyé à cette opposition. L'interformation "Statistique sociale" leur a consacré sa réunion du 7 novembre 2005 à partir des débats de laquelle le Cnis a publié en mars 2006 le n° 4 de ses *Chroniques* "De la perception à la mesure du pouvoir d'achat". Ces problèmes ont fait l'objet d'un rapport au Conseil d'analyse économique (CAE) en 2008 et d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages" de la commission présidée par M. Alain Quinet qui a été présenté à la formation lors de sa réunion du 31 mars 2008.

Le futur programme à moyen terme 2009-2013 aura certainement à les aborder à nouveau.

Travaux non réalisés

Une des principales lacunes du programme à moyen terme 2004-2008, que ce soit dans le programme de la formation "Démographie, conditions de vie"⁷⁵ ou dans le programme de la formation "Urbanisme, équipement, logement", est l'absence d'enquête sur les expulsions des logements.

THÈMES ÉMERGENTS

Recensement de la population et études démographiques

En priorité l'exploitation des enquêtes annuelles de recensement devra adopter son rythme annuel. Les nouvelles enquêtes associées doivent être mises en place si l'expérimentation est conclusive. Les enquêtes programmées jusqu'en 2013 sont les enquêtes sur les sans-domicile et sur les budgets des familles. À cela s'ajoutera une nouvelle enquête sur les patrimoines. Mais le programme à moyen terme risque d'être contraint, en termes de moyens, par la nécessité éventuelle d'étoffer l'enquête emploi (voir le bilan de la formation "Emploi, revenus") pour qu'elle améliore sa précision.

Le futur programme à moyen terme 2009-2013 devrait régler pour l'essentiel le problème des départements d'outre-mer (DOM) pour qu'ils soient traités comme les départements de la métropole⁷⁶.

Accès des communes et du grand public aux données finalement localisées

Les résultats des enquêtes annuelles du recensement seront accessibles à tous, y compris aux chercheurs. La population légale de chaque commune sera publiée chaque année.

Accès des chercheurs

Les chercheurs sont particulièrement demandeurs des données du RP et de manière générale de données finement localisées.

⁷⁴ Service producteur : Insee. DSDS. Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, Division prix à la consommation.

⁷⁵ Avis général n° 7 de décembre 2003 mentionné ci-dessus.

⁷⁶ Comment représenter de manière adéquate les collectivités d'outre-mer dans les formations du Cnis ?

L'Insee étudie la mise en place d'un centre sécurisé facilitant l'accès des chercheurs aux données les plus fines, notamment individuelles, dans le strict respect de la loi informatique et liberté

La nécessité d'une politique de communication énergique

Compte tenu de la technicité et de la complexité des enquêtes de recensement et des difficultés de communication constatées avec les communes (notamment les plus petites) ces dernières années, un effort de communication important sera indispensable pour vaincre la défiance croissante de l'opinion publique vis-à-vis des statistiques en général et de la statistique publique en particulier.

Échantillon démographique permanent (EDP)

Dans son avis général n° 13 relatif aux statistiques sociales le Cnis incitait à créer des panels pour apparier des données issues de sources administratives multiples et ainsi permettre, à moindre coût, des analyses longitudinales, de mobilité en particulier. Un rapport a été présenté sur cette question⁷⁷ devant l'interformation "statistiques sociales". À la suite de ce rapport la statistique publique a décidé de créer, dans le champ de compétence de la formation "Démographie, condition de vie", trois panels d'enquêtes et un panel de données administratives. Les trois panels d'enquêtes nouveaux sont le panel européen (SILC), le panel de suivi des personnes âgées (SHARE) et le panel à venir de suivi des enfants et des familles (ELFE). L'instrument qui doit permettre de fédérer des sources de données administratives (notamment données fiscales et sociales sur les revenus) pour des suivis longitudinaux sera l'échantillon démographique permanent (EDP) étoffé par extension à 16 jours au lieu de 4 actuellement.

Observation des prix

Perception subjective et observation objectives des conditions de vie et du pouvoir d'achat

Les indicateurs sur les conditions de vie devront prendre en compte les dimensions *subjectives* de leur perception par les intéressés, notamment quand ces derniers sont démunis.

La perception du "pouvoir d'achat", du "bien-être social" et du "bonheur", les questions du PIB "vert" et du développement durable etc.⁷⁸ préoccupent de plus en plus l'opinion publique et feront l'objet de demandes européennes notamment dans le cadre du chiffrage des batteries d'indicateurs du développement durable mises au point par Eurostat et des indicateurs d'évaluation des politiques européennes environnementales élaborés par l'Agence européenne de l'environnement (AEE) de Copenhague.

Partage volume prix et effet qualité

La question du partage volume prix va certainement resurgir. Les nouveaux instruments, les enquêtes sur les prix et les enquêtes de budget de famille⁷⁹, permettront de mieux l'éclairer.

Outil à créer : une enquête omnibus européenne ?

Eurostat souhaite rationaliser le système des enquêtes statistiques européennes pour diminuer la charge de réponse des instituts statistiques nationaux par rapport au nombre croissant de demandes d'enquêtes "sur mesure" des Commissaires de l'Union. Pour abréger les temps de réponse de la statistique européenne et donner à ces statistiques spécifiques les données de cadrage de référence nécessaires, Eurostat souhaite dans un premier temps délivrer systématiquement des statistiques simples dans les différents domaines de compétence des directions générales de Bruxelles en standardisant les modules ad hoc des différentes enquêtes greffées actuellement sur l'enquête emploi de l'Union européenne (LFS - Labour Force Survey). À terme Eurostat souhaite intégrer les recueils des données de base et des statistiques thématiques dans une enquête omnibus européenne gérée de manière décentralisée par les États membres.

⁷⁷ *Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi*, Insee, par Mylène Chaleix et Stefan Lollivier, juin 2004 (n° 98/B010) (37 pages).

⁷⁸ Voir le bilan de la formation "environnement" et en particulier les thèmes émergeant au sujet du développement durable.

⁷⁹ Certes les enquêtes "budget de famille" n'ont pas toutes fait l'objet de publications. Mais les fichiers détails étaient tous accessibles et ont été effectivement utilisés par des tiers. En outre l'enquête 2005, elle, a fait l'objet d'une publication papier traditionnelle.

Éducation, formation

Trois questions ont principalement dominé les débats de la formation "Éducation, formation" pendant le programme à moyen terme 2004-2008 :

- l'évaluation des politiques publiques de l'éducation nationale, dans toutes leurs composantes : acquis de connaissance des individus, efficacité des établissements et des enseignants, efficacité des politiques publiques proprement dites ;
- la capacité du système national de formation de bien armer les individus pour qu'ils trouvent leur place sur le marché du travail ;
- l'efficacité des formations postérieures au premier emploi.

1 - Système d'informations partagées (SIP) entre l'État et les collectivités territoriales⁸⁰

Le Cnis souhaitait que l'État et les collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation, produisent et échangent les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences respectives grâce à un "système d'informations partagées" (SIP)⁸¹.

La décentralisation transfère en effet un certain nombre de compétences en matière d'éducation aux différentes collectivités territoriales (régions, départements, communes) et donc la responsabilité de l'exploitation des fichiers administratifs correspondants. D'où des risques d'hétérogénéités dans la définition, le recueil et la remontée des données statistiques qui pourraient compromettre leur pertinence et leur comparabilité. Toute la difficulté est d'étendre le "système d'informations partagées" dans les collectivités où il n'existe pas de guichet unique pour l'éducation.

Pour connaître les moyens humains et financiers utilisés par les collectivités territoriales une enquête pilote a été lancée en 2007 dont la Depp est en train de faire l'analyse. D'autre part un dispositif d'échanges d'informations statistiques entre le ministère et les conseils régionaux et généraux se met en place progressivement conformément à l'article 130 de la loi du 13 août 2004.

Le service statistique de l'éducation nationale, en collaboration avec l'Insee, utilise dans le répertoire d'élèves-étudiants et les répertoires des établissements le référentiel à grande échelle (RGE) élaboré par l'Institut géographique national (IGN) pour les adresses dans les communes de moins de 10 000 habitants et les deux référentiels (RIL et RGE) pour les adresses dans les communes de plus de 10 000 habitants.

2 - Participation à la statistique européenne

Le Cnis poussait le système statistique public français à participer le plus en amont possible à l'élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation⁸².

Un règlement statistique européen sur l'éducation a été adopté en 2007⁸³. La Commission risque d'être tentée de vouloir interroger directement les établissements d'enseignement ce qui perturberait la réussite du système d'informations partagées (SIP).

D'autre part l'évaluation des politiques publiques de l'éducation nationale passe notamment par des comparaisons internationales⁸⁴ qui présupposent une harmonisation européenne des concepts, des méthodes et des indicateurs. Il existe une direction générale de l'éducation à Bruxelles. Mais comme l'éducation ne fait pas partie des politiques communes la coordination des politiques nationales s'effectue sur une base volontaire, la "méthode ouverte de coordination" (MOC). La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) dont fait partie le service statistique de l'éducation nationale suit, en collaboration avec l'Insee, la conception et l'adoption des indicateurs par l'intermédiaire de sa mission aux relations européennes et internationales de la direction chargée des relations internationales (DREIC).

⁸⁰ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

⁸¹ L'avis n° 1 reprend pour la formation "Éducation, formation" l'avis général n° 3 relatif aux conséquences de la décentralisation pour le système statistique public.

⁸² C'était également la recommandation de l'avis général n° 1.

⁸³ Dans son avis général n° 4 le Cnis demandait à être informé le plus tôt possible des projets de règlements européens. Cela a été le cas dans le domaine de l'éducation.

⁸⁴ Leur interprétation est souvent très délicate, étant donné les différences de structures, de tradition et de culture d'un pays à l'autre.

Les discussions internationales notamment avec l'OCDE, Eurostat et l'ONU (remontées des statistiques dites « UOE » : Unesco, OCDE, Eurostat) sont très importantes pour les statistiques sur l'éducation.

Toutefois les spécificités du système français d'éducation rendent difficile et ralentissent ce travail d'harmonisation.

L'amélioration et l'harmonisation européenne des statistiques sur la *recherche* seront à reprendre dans l'agenda du nouveau programme à moyen terme.

3 - L'entrée dans la vie adulte et l'insertion professionnelle

Le Cnis invitait à une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle⁸⁵, notamment grâce aux enquêtes « générations » du Céreq.

Ces enquêtes sont suffisantes pour faire une évaluation globale de l'insertion par le système de la formation professionnelle. Par contre les populations enquêtées ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre une évaluation de chacune des filières (ou de chaque diplôme) et plus particulièrement de celles en sciences humaines et sociales. Mais d'ores et déjà les panels d'élèves (constitués avec l'Insee) et la prochaine enquête (entrée dans la vie adulte (EVA) en collaboration avec la Dares) permettent de faire des analyses rétrospectives.

4 - Identifiant national élève-étudiant (INE)

Le Cnis recommandait la mise en place et la généralisation d'un identifiant unique attribué dès l'école maternelle et permettant un suivi des individus et des rapprochements d'informations produites par les différents degrés d'enseignement et de formation professionnelle⁸⁶.

Deux opérations ont été lancées en 2005 : la constitution d'une « base nationale des identifiants élèves » et le « système d'information du 1er degré ». Le premier système (« base nationale des identifiants élèves ») est opérationnel depuis la rentrée 2005 sur le premier degré pour accompagner la première phase du projet « système d'information du 1er degré ». Ce dernier sera partagé (avec des droits d'accès différenciés) par les directeurs d'école, les inspecteurs (IEN et IA) et les collectivités territoriales concernées. Le système se généralise progressivement depuis la rentrée 2005.

Du côté des apprentis, la remontée est passée en données individuelles en 2007.

Enfin, du côté du supérieur, le « système d'information sur le supérieur et les grandes écoles » (SISE) intègre un nombre croissant d'écoles d'ingénieurs et surtout d'écoles de management.

L'extension d'un identifiant nationale élève étudiant (INE) à l'ensemble de la population qui passe par le système de l'éducation nationale se fera au rythme choisi pour la "reprise d'un stock" qui correspond à un parcours d'études de 19 ans en moyenne.

5 - Formation des adultes et emploi⁸⁷

Le Cnis recommandait la refonte du système d'évaluation de la formation continue⁸⁸.

À l'Insee l'enquête sur *l'information et la vie quotidienne* (IVQ) a eu lieu fin 2004 et ses résultats ont fait l'objet d'analyses et de publications en 2005.

Dans le domaine des rapports entre la formation et l'emploi la Dares réalise, en collaboration avec le Céreq deux grandes enquêtes, outre un petit nombre d'enquêtes plus spécifiques :

- l'enquête AES (Adult Education Survey) auprès des ménages et
- l'enquête CVTS 3 (Continuing vocational training survey) auprès des entreprises.

Elle exploite également l'enquête sur le devenir des bénéficiaires des « Contrats jeune entreprise », l'enquête sur les chômeurs créateurs d'entreprises et l'enquête sur les personnes s'étant portées candidates à l'obtention d'un titre de niveau V par validation des acquis de l'expérience (VAE).

⁸⁵ Voir également le bilan du programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation "emploi, revenus".

⁸⁶ Il s'agit là de l'application au domaine de l'éducation et de la formation de l'avis général n° 3 du Cnis qui recommandait d'utiliser au maximum des sources administratives grâce à des identifiants communs.

⁸⁷ Ce qui relève de l'emploi, dans le programme de la Dares, est examiné par la formation Emploi, revenu.

⁸⁸ Services producteurs : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ; Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) Département Production et usage de la formation continue (DFC).

L'enquête AES (Adult Education Survey), a été réalisée en France sous le nom FC 2006 en complément à l'enquête emploi. Des débats européens sont en cours pour définir l'avenir de cette enquête réalisée à titre expérimental avant l'adoption d'un règlement sur le sujet.

L'enquête CVTS-3 (Continuing vocational training survey) a été réalisée conjointement par le Céreq et la Dares en liaison avec Eurostat. Ces deux enquêtes sont désormais achevées et leurs premiers résultats font l'objet de publications coordonnées entre la Depp, l'Insee, la Dares et le Céreq et préparées en fin d'année 2007.

En accord avec l'Insee et la Dares, un croisement a été opéré en 2006 entre ces deux enquêtes (AES et CVTS-3) de façon à disposer environ de 2000 réponses de salariés couplées avec celle de l'entreprise dans laquelle ils travaillent à la date de l'interrogation. Ces trois fichiers (AES, CVTS-3 et leur croisement) sont exploités de manière coordonnée début 2008 pour des publications qui devraient intervenir dans les 18 mois suivants. Pour compléter cette enquête croisée et afin de mieux documenter les questions relatives aux politiques de formation professionnelle continue, tant du point de vue des entreprises que des individus, une enquête « regards croisés » a été conduite conjointement par le Céreq et la Dares auprès d'une dizaine d'entreprises.

L'enquête administrative sur les dépenses de formation continue des entreprises (2483) fait désormais l'objet d'une saisie centralisée à partir d'un questionnaire Cerfa simplifié. On dispose ainsi d'environ 100.000 déclarations dont 80.000 exploitables sur un nombre d'entreprises soumises à cette déclaration compris entre 150.000 (estimation services fiscaux) et 164.000 (estimation DADS). D'autres améliorations sont en cours d'expertise de façon à tenter d'obtenir des informations cohérentes sur les dépenses de formation entre la source 24 83 et une source construite à partir des déclarations des OCPA (organismes collecteurs paritaires agréés).

L'enquête FQP (formation et qualification professionnelle) est examinée par la formation "emploi, revenus". La sixième enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP) a été réalisée au second trimestre de 2003.

6 - Évaluation des politiques publiques

Le Cnis invitait à développer les « *évaluations bilans* » sur les acquis des élèves avec des protocoles stables permettant une comparabilité dans le temps et à adopter des protocoles d'évaluation européens.

Les différentes évaluations nécessaires ont préoccupé la formation "Éducation formation" pendant tout le précédent programme à moyen terme 2004-2008 et continueront à le faire pendant le prochain : celles de la formation acquise par les bénéficiaires du système éducatif ; celles des offres des enseignants et des établissements ; celles des politiques publiques.

Pour l'évaluation des établissements il existe depuis 1994 des indicateurs de « valeur ajoutée » pour les lycées qui complètent les taux bruts de résultats au baccalauréat.

Les différentes formes d'évaluation ont fait l'objet d'un grand nombre de travaux méthodologiques et d'études dans le service statistique du ministère de l'éducation nationale.

Les avancées du programme sont également celles de l'harmonisation des protocoles d'évaluation internationaux et européens (voir supra § n° 2) grâce aux investissements de la statistique publique nationale dans les négociations internationales.

7 - Journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD)

Le Cnis souhaitait l'exploitation des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française prévus par l'article L 114-3 du code du service national à l'occasion des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) pour mesurer les compétences en lecture des générations successives de jeunes proches de la majorité civique.

Le service statistique de l'éducation nationale exploite régulièrement les informations issues de ces journées. Mais elles permettent seulement d'estimer la proportion de chaque génération qui n'atteint pas un niveau minimal de compétence en lecture et non pas la distribution des jeunes filles et des

jeunes gens le long de toute l'échelle des niveaux de compétence acquise. Cela ne satisfait donc pas les attentes du Cnis. Toutefois ces journées détectent des lacunes qu'aucun autre outil de la statistique publique ne décèle. Cette veille reste donc utile.

8 - La réforme "licence, master, doctorat" (LMD)

Même s'il n'y a pas de politique commune en matière d'enseignement supérieur, les États membres ont des politiques qui font converger les politiques nationales vers des cursus de même type, des validations mutuelles des diplômes, des systèmes d'échange entre étudiants, enseignants et chercheurs. C'est pourquoi le Cnis recommandait d'adapter le système statistique français à la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur, "licence, mastère, doctorat" (LMD), calquée elle-même sur les standards européens. Le système statistique français l'a fait.

Au niveau national, la Depp décrit de manière satisfaisante les parcours des étudiants à l'intérieur du système éducatif national selon les différents niveaux atteints.

La description de la sortie des étudiants du système éducatif, et en particulier de leur insertion professionnelle éventuelle, est faite à un niveau national et agrégé par les études du Céreq et par l'enquête emploi. Par contre la description de l'insertion professionnelle selon les différentes filières de formation comporte des lacunes qu'il reviendrait aux universités de combler en créant par exemple des observatoires propres et spécialisés par filière.

9 - Panels

Le service statistique de ministère de l'éducation nationale a été un pionnier dans la construction de panels d'élèves et étudiants. Le Cnis a poussé au renouvellement et à l'extension de ces instruments. Un nouveau panel d'entrants en sixième a été lancé en 2007 et un projet de panel de bacheliers est à l'étude pour 2009. Quand les élèves et les étudiants des panels sortent du champ de l'éducation nationale l'Insee prend le relais pour les suivre. Ceci est en particulier le cas pour les élèves et étudiants du panel des entrées en sixième en 1995.

10 - Bilans formation-emploi

Le Cnis insistait sur l'intérêt des bilans formation-emploi et préconisait de les renouveler⁸⁹. Parmi les systèmes statistiques de synthèse construits à partir de l'enquête emploi, les *bilans formation-emploi*, réalisés en partenariat ont occupé une place privilégiée. Un bilan formation emploi (réalisé pour la dernière fois à partir des enquêtes emploi annuelles) a fait l'objet d'un dossier spécial pour *Économie et Statistique* en 2005⁹⁰. Un site dédié a été ouvert en février 2007⁹¹. Le bilan formation emploi devra être reconduit dans le programme à moyen terme 2009 -- 2013.

11 - Nomenclatures

Pour pouvoir comparer les formations et la certification en Europe les différents États membres doivent adopter des nomenclatures de formations et de certification communes.

Il existe une nomenclature internationale de "spécialités de formation". Un groupe de travail a été constitué en 2007 comprenant l'Insee, la Dares et la Depp (éducation nationale) pour faire une étude d'impact sur les différents textes législatifs avant de réformer la nomenclature.

Par ailleurs le Conseil national de la certification professionnelle (CNCP) a été créé pour concevoir une nomenclature des "niveaux de formation". Le service statistique du ministère de l'éducation nationale (par l'intermédiaire de la Depp) vient d'être associé aux travaux de ce conseil. Les négociations internationales à ce sujet sont au "milieu du gué". Comme les comparaisons internationales sont un passage obligé pour l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation et de formation, ce chantier doit s'achever au plus vite.

⁸⁹ Ces bilans formation-emploi sont examinés également par la formation "Emplois, revenus".

⁹⁰ *Économie et Statistique* n° 378-379, juillet 2005.

⁹¹ <http://www.insee.fr/fr/ffc/bfe/accueil.htm>

12 - Diffusion

La diffusion et l'accessibilité des statistiques du ministère de l'éducation nationale ont été améliorées⁹². Certes il n'existe pas de site Internet propre au service statistique de l'éducation nationale, mais une réflexion est en cours pour ouvrir au maximum l'accès aux données statistiques du ministère et pour documenter ces dernières (métadonnées) de manière complète et rigoureuse, notamment en faveur des chercheurs. La création d'un centre sécurisé pour la statistique publique a été mise à l'étude en 2008. Celui-ci devrait plus particulièrement satisfaire les attentes des chercheurs.

THÈMES ÉMERGENTS

Outils de base

- Renouveler les panels : entrées en sixième en 2007, bacheliers de 2009.
- Achever les chantiers des réformes des nomenclatures de « métiers », de « formations », de « niveaux de formation » et de « catégories socioprofessionnelles » dans le cadre des harmonisations européennes.

Pour achever ces chantiers les États membres de l'Union doivent adopter préalablement une nomenclature internationale de "métiers". Ce sera difficile car les frontières entre les compétences demandées par les employeurs et les qualifications sanctionnées officiellement par l'éducation nationale sont de plus en plus floues. Ainsi les CAP ne sont ni des métiers, ni des formations. Il faudra s'appuyer sur l'expérience des experts des pays étrangers. La définition d'une nomenclature européenne de "catégories socioprofessionnelles" (CPS) en cours de négociation dépendra elle-même en partie de cette harmonisation des nomenclatures de "formations" et de "niveaux". Le Cnis peut être un cadre dégageant des positions consensuelles pour les négociations internationales.

- Rénover les statistiques sur la recherche dans le cadre de la statistique européenne.
- Contribuer au dispositif statistique pour l'évaluation des « pôles de compétitivité ».
- Intégrer les données individuelles de l'éducation nationale dans le système sécurisé de la statistique publique accessible aux chercheurs

Évaluations du "système" éducatif national

- Évaluations
 - ✓ de la formation reçue par les enseignants ;
 - ✓ des acquis initiaux de la population française ;

Pour comparer dans le temps et dans l'espace des proportions de population ayant atteint un certain niveau de connaissances les chiffres de réussite à tel ou tel examen ne sont pas suffisants. Encore faut-il apprécier la valeur des diplômes obtenus grâce à des comparaisons internationales ou intertemporelles. Pour cela il existe des tests aléatoires et anonymes qui n'ont pas les conséquences pour les individus qui s'y soumettent que sont les réussites ou les échecs à un examen ou à un concours. Ces tests peuvent-ils être mis en œuvre en France ? Il faut également donner un contenu à la fois scientifique et politique à la notion de "socle minimum de connaissances" européen.

- ✓ de la qualité de l'enseignement prodigué par le système éducatif aux différents niveaux.
 - ✓ développement éventuel des "observatoires" dans l'enseignement supérieur.
- Besoins statistiques pour l'évaluation des politiques publiques.

Certains pays vont très loin dans la subordination de la production des statistiques sur l'éducation aux besoins de l'évaluation des politiques publiques. Par exemple la Grande-Bretagne a fortement finalisé la mobilisation de sa statistique publique à un programme de remise à niveau en mathématiques. Peut-on s'inspirer de cette expérience pour évaluer le poids à accorder aux besoins de l'évaluation des politiques publiques dans le système statistique public de l'éducation nationale ?

⁹² L'avis n° 12 reprend spécialement pour la formation "Éducation formation" la recommandation de l'avis général n° 6 que « l'accès à l'information statistique soit facilité aux différentes catégories d'utilisateurs » et plus particulièrement aux chercheurs. Il suggère même la construction d'un "infocentre sécurisé".

Formation et emploi tout au long de la vie active

Le futur programme à moyen terme 2009 -- 2013 devrait reconduire la priorité de la production de données relatives à la formation professionnelle continue, d'autant plus que les dispositifs publics relatifs à la formation professionnelle seront vraisemblablement réformés dans un cadre européen.

- Congruence entre offre et demande de formation
 - ✓ Entrée dans la vie active
 - Enquêtes longitudinales plus détaillées par filière de formation et par niveau atteint (voir avis n° 3). Inciter éventuellement les universités à créer leurs propres observatoires.
 - Méthodologie pour mieux différencier statistiquement pour les individus les atouts que constitue la diversification de leurs compétences des handicaps en contretemps et en échecs qui résultent des erreurs d'orientation.
 - ✓ Dispositif statistique de suivi et d'évaluation de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
 - Mettre au point des méthodes pour mieux appréhender la VAE ;
 - En particulier tirer les conséquences statistiques du rapport de la Commission nationale de la vie associative (CNVA).
- Réviser la nomenclature des qualifications et accéder aux informations de la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP).
- Effets de la décentralisation (délivrance des diplômes éventuellement décentralisée) sur la comparabilité interrégionale et internationale des niveaux des diplômes et des statistiques correspondantes, notamment dans le cas de l'action sociale.

Emploi, revenu

Les principaux objectifs du programme à moyen terme 2004 2008 de la formation "emploi, revenu" du Cnis étaient d'éclairer :

- les différentes situations vis-à-vis de l'emploi, les liens entre la formation et l'emploi et
- les différentes causes d'inégalités, en particulier de revenus et de pouvoir d'achat ou même d'exclusion.

Le programme a atteint ses objectifs.

1 - Système cohérent sur l'emploi, et les revenus d'activités (SIERA)⁹³

L'avancée la plus décisive du programme a été l'exploitation systématique des déclarations annuelles de données sociales (DADS) des entreprises et des fichiers de paie des agents de l'État et l'investigation systématique des secteurs non couverts jusque-là (particuliers employeurs, salariés agricoles, non-salariés) qui sont à la base du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA). L'objectif était de couvrir fin 2008 l'emploi et les revenus d'activité trimestriels (resp. annuels) pour l'ensemble du champ salarié (resp. l'ensemble des actifs occupés) à partir de données administratives. Cet objectif est en passe d'être atteint.

2 - Coordination des services producteurs

Beaucoup de progrès ont été faits :

- C'est le cas dans le domaine de la *formation continue* puisque les travaux impliquent de multiples acteurs : le service statistique du travail (Dares), celui de l'éducation nationale (DEPP), le Céreq ainsi que l'Insee.
- Les bilans *formation-emploi* sont également un bon exemple⁹⁴ : ils sont suivis par un groupe technique piloté par l'Insee et par un groupe stratégique. Ces deux groupes sont constitués de représentants de la Dares, de la DEP, du Céreq et de l'Insee.

Par contre la coordination des travaux nationaux pour répondre aux demandes européennes ne se fait pas très facilement parce que les coordinations nationales n'ont pas leurs homologues à la Commission et que les répartitions des compétences entre les différentes directions générales à Bruxelles ne correspondent pas à celles des départements ministériels français. Ainsi l'enquête sur la formation des adultes (Adult Education Survey, AES) demandée par la direction générale de l'éducation à Bruxelles est suivie en France du côté de l'emploi par la Dares, le Céreq⁹⁵ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) et l'Insee.

L'incitation du Cnis à la coordination avec Bruxelles se heurte également à des difficultés dans le domaine de la "santé au travail" qui relève d'une part du service statistique du travail (Dares) et d'autre part de celui de la santé (Drees).

3 - Des systèmes hiérarchisés d'indicateurs pour l'évaluation des politiques publiques

Au niveau européen, les services statistiques de ministère (SSM) des départements ministériels compétents participent à la conception des indicateurs de suivi des différentes politiques européennes. La concertation s'effectue à Bruxelles avec les directions générales qui conduisent ces politiques (et non pas à Luxembourg avec Eurostat). Par exemple la conception des indicateurs européens d'exclusion est suivie par la Drees avec l'observatoire de l'exclusion et de la pauvreté et celle des indicateurs de la stratégie pour l'emploi de Lisbonne par la Dares.

⁹³ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

⁹⁴ Principaux outils exploités pendant le précédent programme à moyen terme : Enquête formation et qualification professionnelle (FQP), Bilans formation-emploi, Enquête portant sur les compétences en lecture et en calcul.

⁹⁵ Le problème est délicat à résoudre dans le cas du Céreq. En effet ce dernier n'est pas un service statistique de ministère. Il ne peut pas bénéficier de la communication de données soumises à la loi de 1951 de la part des autres partenaires du groupe technique.

Au niveau national, l'évaluation des politiques d'emploi⁹⁶ a été effectuée par la Dares⁹⁷ grâce à différentes enquêtes, panels et études "sur mesure" en fonction des dispositifs spécifiques de suivi de leurs bénéficiaires. La Dares a perfectionné ses outils et s'appuie pour ses évaluations sur le pôle "technique d'évaluation des politiques publiques" du centre de recherche de l'Insee (CREST). Il est trop tôt pour faire un bilan du suivi des objectifs de la LOLF.

La mission "travail et emploi" est pilotée depuis 2006 par la Dares. Celle-ci est mobilisée pour concevoir les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Dans le champ de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'activité de la Dares se structure selon les priorités du programme à moyen terme 2004 – 2008 :

- mise à disposition régulière (mensuelle ou trimestrielle) de statistiques détaillées sur les publics des dispositifs de la loi de Cohésion Sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir, contrat d'insertion-revenu minimum d'activité),
- exploitation statistique des informations collectées par le Cnasea sur la situation professionnelle des bénéficiaires de ces nouveaux contrats six mois après leur sortie des dispositifs pour fournir de premiers éléments sur l'insertion dans l'emploi après le passage en dispositif, alimenter les indicateurs de la LOLF et diffuser des indicateurs de suivi à l'échelon régional.

L'ANPE (Observatoire de l'ANPE) effectue également des évaluations des « plans et politiques publiques pour l'emploi ».

Au niveau local, les exploitations des fichiers administratifs donnent de plus en plus des informations très riches à des niveaux géographiques très fins.

4 - Exploitation des sources administratives

L'exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi⁹⁸ a permis de mieux connaître l'emploi salarié à des niveaux géographiques fins, que ce soit dans les entreprises privées ou dans le secteur public.

L'exploitation des données sur les travailleurs indépendants provenant de l'Acosse a donné une meilleure connaissance de l'emploi non salarié.

Le panel européen sur les revenus et les niveaux de vie (SILC), nouvel investissement lourd⁹⁹, fédère autour de lui l'exploitation d'un certain nombre de fichiers administratifs (du fisc et des organismes sociaux) et constitue ainsi un instrument polyvalent aux potentialités extrêmement riches pour le suivi longitudinal des emplois et des revenus.

5 - Enquête emploi en continu

Les travaux menés au cours de la période 2004-2008 ont permis la rentabilisation de l'investissement effectué au cours de la période passée qui a vu la mise en place d'une enquête emploi en continu.

L'enquête emploi est en effet désormais utilisée, et ceci depuis 2007, pour produire chaque trimestre des indicateurs sur le marché du travail. Après le report du calage des estimations du chômage au sens du BIT et aux débats qui ont suivi, un investissement conséquent a été consenti au cours de l'année 2007 pour améliorer la représentativité et la fiabilité des résultats de l'enquête emploi. Il a débouché sur la production d'une série révisée de taux de chômage intégrant différentes modifications : révision complète du système de pondérations de l'enquête, exploitation et intégration des résultats de l'enquête menée auprès des non répondants depuis le début de l'année 2007, adoption de l'interprétation européenne de la définition du chômage au sens du BIT, publication d'une série de taux de chômage sur la métropole et les Dom (et plus seulement sur la seule métropole).

Au-delà de la stricte production de taux de chômage trimestriels au sens du BIT sont produits dans un info-rapides trimestriel des indicateurs sur le halo autour du chômage, les taux d'emploi et d'activité, le sous-emploi. Le groupe de travail du Cnis présidé par Jean-Baptiste de Foucauld a été mis en place en juin 2007, il a proposé à la formation emploi revenus du 11 juin 2008 un ensemble d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi pour mieux rendre compte des

⁹⁶ Ce qui relève de la formation professionnelle, dans le programme de la Dares, est examiné par la formation Education, formation.

⁹⁷ Service producteur : Dares - Sous direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

⁹⁸ Service producteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département Emploi et revenus d'activité

⁹⁹ Il satisfait également et tout particulièrement l'avis n° 11 préconisant la mise en place de panels ou d'enquêtes rétrospectives.

situations complexes et diversifiées sur le marché du travail. Ses propositions interviennent au moment même de la définition du programme à moyen terme du CNIS.

6 - Articulation des sources statistiques sur les activités et les revenus avec le Recensement de la population

L'articulation des sources statistiques sur les activités et les revenus avec le Recensement de la population résultera de la collaboration au sein de l'Insee entre les directions régionales et les unités de la Direction générale à Paris qui sont chargées à la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) du Recensement de la population d'une part et de l'emploi et des revenus d'autre part.

Par exemple le projet ESTEL (estimation de l'emploi localisé) doit améliorer le système d'estimation d'emploi au niveau de la zone d'emploi. Il mobilise diverses sources administratives annuelles (DADS, fichiers de paye de la fonction publique, déclarations des particuliers employeurs, non salariés). Le dispositif actuel d'estimation de l'emploi fondé sur le Recensement de la population de 1999 a besoin d'être mis à jour. En effet la technique d'extrapolation repose sur l'hypothèse que les multi activités restent en proportion constante depuis 1999. Cette clé de ventilation devient de plus en plus obsolète. Par ailleurs, le nouveau recensement de la population permet, pour des niveaux géographiques fins, d'avoir des chiffres uniquement en moyenne sur 5 ans et non sur une seule année, ce qui rend difficile son utilisation comme base pour des estimations d'emploi localisées. Le projet ESTEL devrait être bouclé mi 2009, au début du futur programme à moyen terme du Cnis.

La délégation interministérielle à la ville (DIV) a apprécié les données fournies par le système statistique public sur les zones urbaines sensibles (ZUS), notamment dans le cadre de l'observatoire des ZUS.

7 - Le « système d'information sur les agents du secteur public » (SIASP)¹⁰⁰

Le système d'information sur les agents du secteur public (SIASP) permet de compléter la connaissance de l'emploi et des salaires du secteur privé (suivi essentiellement grâce aux DADS). Le champ couvre non seulement les agents de l'État mais également, grâce aux DADS, ceux des établissements publics, des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière. Le système permet de connaître à la fois les effectifs employés et les salaires versés pour les trois fonctions publiques, alors qu'actuellement les sources sont gérées séparément.

Ce projet s'achève en 2008 et sera prolongé en 2009 par un volet plus conjoncturel qui permettra de suivre *trimestriellement* l'emploi et les salaires des trois fonctions publiques en réponse à un règlement européen demandant l'extension de l'indice du coût du travail à la fonction publique.

8 - Adaptation des ECMO et ESS au règlement européen

L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre (ECMO) prévue en 2004 a été réalisée en 2005 et livrée à Eurostat en juin 2006. Parallèlement à la réalisation de l'ECMO 2004, l'Insee est engagé depuis 2004 dans un projet d'annualisation des enquêtes sur les structures de salaires (ESS) dont la mise en œuvre a débuté avec l'ESS 2006 en collaboration avec la Dares. L'intégration des enquêtes sur le "coût de la main-d'œuvre" (ECMO) et sur la "structure des salaires" (ESS) au sein d'une seule enquête biannuelle est achevée. À la demande de l'Union européenne les résultats sont fournis alternativement sur les coûts et sur la structure des salaires tous les deux ans. L'enquête s'étale sur deux ans. Elle comprend un module commun et alternativement un module "coûts" et un module "structure". La fusion des deux enquêtes a diminué les coûts et amélioré l'efficacité des équipes qui en ont la responsabilité.

La mise en œuvre du règlement cadre et du règlement d'application concernant l'indice du coût du travail (ICT) a conduit l'Insee à produire régulièrement depuis le début 2005 un nouvel indice conforme aux textes européens, à destination d'Eurostat qui en assure sa diffusion. La diffusion directe par l'Insee du LCI (Labor Cost Index) a été mise en œuvre en 2007 pour rénover le dispositif des ICHT-TS¹⁰¹.

¹⁰⁰ Service producteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département Emploi et revenus d'activité, Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus.

¹⁰¹ ICHT-TS : Indice du coût horaire du travail-tous salariés.

9 - Nomenclatures

Une classification des catégories socioprofessionnelles (PCS) est nécessaire en France et en Europe parce que la distribution des revenus ne permet pas à elle seule de rendre compte de la spécificité des structures sociales nationales, ni de faire des comparaisons internationales pertinentes sur différents sujets. La France s'est beaucoup investie, avec plus ou moins de succès, dans les discussions qui visent à aboutir à une « catégorie socioprofessionnelle » européenne. Une task force d'Eurostat a été créée en avril 2007. L'Insee y participe. Eurostat a lancé un appel d'offres pour tester un projet de nomenclature (ESeC)¹⁰² proposé par l'Union européenne et inspiré par les travaux des Britanniques (laboratoire de David Rose). L'Insee a répondu à l'appel d'offres. La France pourrait faire valoir son expérience en matière de codification des données. Ces travaux pourraient conduire à l'adoption d'une nomenclature harmonisée à l'horizon 2009-2010. Le chantier d'implémentation proprement dit ne devrait pas commencer avant 2010.

Parallèlement, la nomenclature internationale révisée des professions CIP ISCO-88, à la préparation de laquelle l'Insee a été associé, entrera en vigueur en 2008.

Enfin, SICORE, le logiciel de codification automatique de la profession sera mis à jour en raison de la rénovation de la nomenclature d'activité française (NAF2008) qui est désormais une subdivision exacte de la nomenclature d'activités européenne (NACE) à quatre chiffres.

10 - Revenus non salariaux et épargne salariale

Le système d'exploitation des bordereaux de recouvrement des cotisations (BRC) au moyen de l'application EPURE 2 est en voie de rénovation pour les salariés et en voie d'extension aux non-salariés afin de suivre annuellement leurs emplois et leurs revenus ainsi qu'aux salariés des "particuliers employeurs". Cette source est exploitée depuis 1996 pour les salariés. Mais grâce à des procédures de redressement automatique les coûts de traitement en directions régionales vont pouvoir être fortement diminués¹⁰³.

Pour les revenus d'activité des non-salariés, le projet de la base de données sur les entrepreneurs et travailleurs indépendants (ETI) a pour objectif de donner des informations sur les revenus et les effectifs des non-salariés en couvrant l'ensemble du champ (notamment les agriculteurs et les professions médicales).

L'épargne salariale fait l'objet d'une enquête sur la participation et l'intéressement (PIPA) réalisée par la Dares.

11 - La construction de panels et d'enquêtes rétrospectives

Panel européen sur les revenus et les niveaux de vie (SILC)¹⁰⁴

Un des projets les plus lourds du programme à moyen terme 2004-2008 a été la mise en place du dispositif européen SILC¹⁰⁵. Celui-ci a démarré en 2004 malgré l'objection qu'il faisait en partie double emploi avec une source sur les revenus qui existait déjà en France, l'enquête sur les revenus fiscaux (ERF). Celle-ci apparait chaque année l'enquête emploi et les déclarations fiscales. La réalisation sur le terrain de SILC s'est néanmoins déroulée dans de bonnes conditions, avec des taux de réponse tout à fait satisfaisants. À la demande d'Eurostat la mise en place de ce dispositif devait s'accompagner d'une réflexion dans chaque pays européen pour qu'il s'intègre de la meilleure manière possible dans le système d'information national. En conséquence l'Insee a prévu la refonte de la contribution nationale au dispositif SRCV en 2008 avec deux objectifs principaux :

- recours aux données *administratives sociales*¹⁰⁶ (Cnaf, MSA et Cnav) pour gagner en cohérence avec la source fiscale (ERF) ;
- intégration des *indicateurs sociaux* jusque là collectés dans le cadre des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) supprimées en 2006.

¹⁰² European Socio-economic Classification.

¹⁰³ Cela va dans le sens de l'avis n° 4 qui recommande la rationalisation et la simplification du système de collecte des informations à partir des fichiers administratifs.

¹⁰⁴ Service producteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département Emploi et revenus d'activité, Division Salaires et revenus d'activité.

¹⁰⁵ Survey on Income and Living Conditions ou, en français, SRCV : Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie.

¹⁰⁶ Conformément à l'avis n° 4 commenté plus haut.

Les différentes opérations menées sur le moyen terme 2004-2008 ont montré les potentialités des sources administratives dans le domaine des revenus. La qualité des déclarations fiscales n'était plus à prouver. Mais les expertises sur les fichiers de prestations des organismes gestionnaires des prestations sociales ont également montré leur intérêt et leur fiabilité. Les années qui viennent verront ainsi se généraliser le recours à ce type de données pour la mesure des revenus : dispositif SRCV (SILC) avec les déclarations fiscales et les prestations sociales dès la fin de 2008 ; enquête revenus fiscaux (ERF) qui utilise déjà les déclarations fiscales en les recoupant avec les fichiers des organismes gestionnaires de prestations sociales, sans doute dès 2008 également ; enfin enquête Patrimoine complétée par les informations issues de l'exploitation des fichiers de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

Enquête EVA (entrée dans la vie adulte)¹⁰⁷ et enquêtes « génération » du Céreq¹⁰⁸

L'enquête EVA (entrée dans la vie adulte)¹⁰⁹ est menée en complément du panel d'individus qui sont entrés en sixième en 1995¹¹⁰, géré par le service statistique de l'éducation nationale rattaché à la Direction de l'évaluation, de la programmation et de la performance (Depp). Depuis l'année 2004 la Depp transmet à l'Insee les données relatives à cette cohorte pour qu'il continue à la suivre pendant la vie active. Ce panel permet par exemple de répondre à la question de savoir quelle est l'activité et le mode de logement des individus 10 ans après leur entrée en sixième et de croiser ces données avec leurs résultats scolaires¹¹¹.

Panels de la Dares

La Dares a créé des panels de suivi des bénéficiaires de chacun des différents dispositifs d'aide à l'emploi. Le problème est celui de leur multiplication et de leur fongibilité. Pour suivre et évaluer chacun d'eux la Dares est en effet obligée de tirer des petits échantillons qui n'ont pas le temps de vieillir suffisamment pour une évaluation ex post pertinente.

Un panel issu des DADS permet de suivre les carrières individuelles sur longue période, notamment les sorties de la vie active, et de manière générale les phénomènes de transition. Le panel devrait être apparié au fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE. Les résultats seront exploités selon les recommandations du rapport Freyssinet au cours du prochain programme à moyen terme 2009 -- 2013. De même, la constitution d'un panel sur les agents de l'État est réalisée depuis 2007 et permet des études intéressantes sur les carrières dans la fonction publique.

12 - Tensions sur le marché du travail

Un règlement européen est en cours de préparation pour les "emplois vacants". La Dares utilise différentes sources pour estimer les "emplois vacants" et les "offres". Elle dispose en particulier d'indicateurs d'offres et de demandes par familles de professions et de métiers. Mais la mesure des offres ne semble pas satisfaisante. Il n'y a pas encore de projet précis et opérationnel pour remédier à cela. Des études préalables consistent à établir un bilan de ce qui se pratique dans les autres pays. L'analyse des tensions sur le marché du travail sera un sujet très important pour le prochain programme à moyen terme 2009-2013.

Travaux non prévus au programme à moyen terme

Opération "particuliers employeurs"

L'opération "particuliers employeurs" a résulté d'une auto saisine des producteurs de données statistiques suite à la création du chèque emploi service universel (CESU) et à la croissance rapide des activités de service à la personne. Au total, le champ des salariés des particuliers employeurs sera suivi, à compter de 2009, aussi bien en trimestriel qu'en annuel. Il sera ainsi possible de suivre

¹⁰⁷ Service producteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département Emploi et revenus d'activité, Division Emploi.

¹⁰⁸ Service producteur : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Département Entrées dans la vie adulte.

¹⁰⁹ Voir également les délibérations et les travaux de la formation "Éducation, formation".

¹¹⁰ Enquête sur l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes entrés en classe de 6ème en 1995. Collecte annuelle. Questionnaire complémentaire sur la santé en 2007.

¹¹¹ La génération 98 a fait l'objet de trois interrogations, en 2001, 2003, 2005. Une dernière interrogation est programmée pour 2008. Génération 2001 : achevée. Génération 2004 : en cours.

l'emploi (nombre d'heures également) et les revenus de ces salariés, en prenant en compte leur multiactivité très fréquente dans ce secteur.

Demande d'évaluation de certaines politiques

Les demandes du ministère au sujet du "contrat nouvelle embauche" (CNE) avaient suscité quelques réserves du Cnis. Les objections étaient à la fois de fond (hostilité des syndicats de salariés au CNE) et de procédure (l'enquête n'avait pas été prévue au programme de travail du système statistique public). Les réserves ont été levées grâce à deux propositions formulées par la formation.

Enquêtes complémentaires à l'enquête emploi à la demande d'Eurostat

A partir de 2007 une seule enquête complémentaire est greffée chaque année sur l'enquête Emploi. Chacune a répondu aux demandes d'Eurostat d'éclairer des thèmes particuliers : enquêtes "Durée et organisation du travail" de 2004 (achevée), "Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle" (achevée fin 2005), sur les transitions de la vie active à la retraite (achevée fin 2006), sur les accidents du travail de 2007 (en cours), sur les personnes nées à l'étranger de 2008 (à venir), sur l'insertion professionnelle des jeunes (prévue pour 2009).

La collecte en France de l'enquête européenne sur l'apprentissage tout au long de la vie (Adult Education Survey, dite AES) avait été intégrée dans l'enquête complémentaire sur la formation continue (FC) de l'enquête Emploi 2006. Elle a été exploitée. Pour sa première édition, cette enquête n'a pas fait l'objet d'un règlement européen. Ce devrait être le cas pour les prochaines qui auront lieu tous les cinq ans.

Enquêtes complémentaires à l'enquête emploi sur des thèmes nationaux jusqu'en 2006

Des enquêtes complémentaires étaient jusqu'en 2006 également greffées sur l'enquête emploi pour éclairer des thèmes correspondant aux politiques publiques sociales nationales : enquêtes sur la situation et la perception du travail dans le secteur privé selon le type de contrat (CDI, CDD et intérim) (achevée fin 2004), enquête quinquennale (à la demande de Bruxelles) de conjoncture de l'emploi (achevée en juin 2004), sur les conditions de travail (achevée fin 2005), sur la formation continue (achevée fin 2006).

Groupes de travail

Deux groupes de travail ont été lancés :

- le groupe de travail, présidé par Jacques Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités sociales¹¹² ;
- le groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld sur les indicateurs à construire en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi¹¹³.

Fonctionnement de la formation

En 2007 la réunion du printemps sur les statistiques de l'emploi a été particulièrement animée. La réunion sur le même thème de novembre 2007 a été constructive et a permis de dissiper la plupart des malentendus.

Mais le type d'exercice auquel a dû se livrer la formation n'avait été ni codifié, ni prévu. La formation a été un peu embarrassée pour savoir comment gérer les controverses qui ont animé les dernières réunions du programme à moyen terme 2004-2008. Il manque peut-être un règlement du Cnis et de ses formations. Le Président et le Secrétariat de la formation ne savaient pas qui avait le droit de participer à la réunion, qui avait le droit de prendre la parole, voire de voter, s'il fallait organiser un vote ou pas et si les débats étaient publics ou pas.

Mais par ailleurs le Cnis est une institution originale dans le paysage administratif français : il fonctionne essentiellement au "droit coutumier" et au consensus. Ce mode de fonctionnement, peu

¹¹² Rapport du Cnis n° 103.

¹¹³ Rapport du Cnis n° 108.

formalisé, est peut-être un atout pour les partenaires du Cnis, malgré les péripéties récentes, dans la mesure où il constitue pour eux un laboratoire d'apprentissage des modes de régulation au sein de l'Union européenne.

À l'instigation du rapporteur un débat sur un thème déterminé était organisé à chaque réunion entre des intervenants extérieurs et des discutants membres de la formation. Celle-ci a ainsi débattu des questions de l'emploi public en mai 2004, de l'évaluation du système des rémunérations dans la fonction publique en février 2005. Elle a eu un premier débat sur la nouvelle enquête emploi en mars 2004 sans anticiper les difficultés qui sont apparues au début de l'année 2007. Elle a débattu du bilan emploi formation en juin 2005 et en interinformation du lancement du rapport de Jacques Freyssinet, en octobre 2005 de la "base 2000", en février 2006 du CNE et du dispositif de statistiques pour les non-salariés ainsi que de la méthode d'estimation du chômage, en mai 2006 des méthodes et des concepts pour évaluer l'impact des délocalisations en matière d'emploi et en mars 2007 des chiffres de chômage et des conclusions du rapport de Jacques Freyssinet. À toutes ces occasions l'Insee et les services statistiques de ministère, le Centre d'études de l'emploi (CEE), le Céreq etc. se sont mobilisés pour éclairer et animer les débats à la satisfaction des membres de la formation.

THÈMES ÉMERGENTS

Les inégalités et discriminations indirectes :

- Mobilité sur le marché du travail et porosité des frontières entre les différentes situations sur le marché du travail
- Taux d'activité pour les jeunes et les personnes âgées, selon les zones géographiques etc.
- Tensions sur le marché du travail
- Les transformations du vécu du travail

Les inégalités de conditions de vie et d'insertion par le travail (thèmes communs avec la formation "emplois revenus")

- Suites données au rapport Freyssinet
- Suites données au groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld

La diversité des situations sociales en France et la lutte contre les discriminations indirectes

- La diversification des revenus
- Rapports intergénérationnels
- Clivages intragénérationnels
- Spatialisation des données fines

Outils à créer éventuellement

- Nouvelle enquête emploi
- Projet d'exploitation mensuelle des déclarations de salaire selon la grille des DADS annuelles
- Panel pour le suivi de l'épargne individuelle des ménages le long de leur cycle de vie¹¹⁴
- Mise à disposition des données détaillées aux chercheurs

¹¹⁴ Cette idée émerge également du bilan de la formation "monnaie, financement".

Environnement

Une sensibilité et une curiosité croissantes de l'opinion publique

Dans la période récente le cadre juridique concernant l'information environnementale a été renforcé : convention d'Aarhus de 1998 ratifiée par la France en 2002 et transposée en droit interne en octobre 2005 ; loi sur les risques du 31 juillet 2003 ; Charte de l'environnement intégrée à la Constitution en 2005. Ces textes renforcent les possibilités d'accès à l'information des associations et des simples citoyens.

L'augmentation de la sensibilité et de la réactivité du public et l'intensité de sa prise de conscience des enjeux des différentes crises environnementales pourraient augmenter les demandes adressées au système statistique public.

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par des orientations prioritaires définies aussi bien au niveau national qu'europpéen : changement climatique, biodiversité, politique de l'eau, prévention des risques, développement durable.

Coordination interministérielle

Le système des informations statistiques sur l'environnement présente une forte spécificité par rapport aux autres domaines statistiques. Beaucoup de données primaires sur l'environnement en effet ne sont pas produites par le service statistique du ministère chargé de l'environnement, l'Ifen, mais par de très nombreux organismes dans le cadre d'opérations d'administration ou de surveillance. Les progrès de la statistique publique sont rendus difficiles par le cloisonnement, l'autonomie et la dispersion des acteurs. Dans ces conditions le rôle de l'Ifen consiste à centraliser ces données recueillies par des tiers, à réaliser des enquêtes pour compléter ces informations, à structurer, à traiter, à documenter et à « entreposer » ces données pour en faire un système complet, cohérent, solide, durable et facilement accessible. Cette coordination interministérielle constitue une lourde charge pour l'Ifen. Des avancées significatives ont été réalisées dans certains domaines, les risques (inondations), les sols et les pesticides dans les eaux par exemple.

Diffusion et accessibilité des données

Les collectivités territoriales ne sont pas seulement productrices des données statistiques primaires. Elles sont également consommatrices d'informations statistiques. Pour répondre à leurs besoins la base de données régionales a été enrichie de nouvelles variables et est désormais accessible en ligne sur le web. La collaboration avec les Diren (Directions régionales de l'environnement) s'est poursuivie pour améliorer la diffusion de résultats régionaux et départementaux (fiches synthétiques et tableaux sur internet) et pour constituer une base de données communales permettant d'établir par agrégation des bilans pour un territoire.

La diffusion des données auprès de tous les publics a donné lieu à des efforts visant une meilleure lisibilité de l'offre de publications et, surtout, une meilleure utilisation d'internet comme canal de diffusion d'une information pertinente et actualisée. La gamme éditoriale de l'Ifen a été simplifiée. Le site internet de l'Ifen a été enrichi et rénové. Il permet d'offrir gratuitement presque toutes les informations produites. Les indicateurs de consultation du site augmentent fortement et régulièrement. Conformément aux engagements internationaux de la France, un rapport sur l'état de l'environnement en France a été produit en 2006. Ce rapport est établi tous les quatre ans.

L'Ifen s'est également fortement impliqué dans la mise en œuvre de divers textes qui visent à améliorer l'accès du public à l'information environnementale (convention d'Aarhus, directive Inspire...). Cet investissement a été renforcé et légitimé par la transcription en droit français (deux lois d'octobre 2005) de la directive européenne sur l'accès du public à l'information environnementale elle-même transposant en droit européen la convention d'Aarhus de 1998. Ces textes ont une portée pour le système statistique public qui va au-delà du seul ministère de l'écologie et du développement durable.

1 - Le règlement statistique européen "déchets"¹¹⁵

Le règlement statistique européen n° 2150/2002 "déchets" a donné lieu à une collecte importante d'informations. Il vise à savoir quel est le volume des déchets produits annuellement, quels sont les différents agents économiques (ménages, différents secteurs comme l'agriculture, l'industrie, le bâtiment etc.) à l'origine des déchets et ce qu'on en fait (recyclage, valorisation, décharge, incinération, stockage etc.).

La première réponse a été fournie à Eurostat en 2006 pour les déchets de l'année 2004 principalement à partir des données de l'Ademe sur les déchets ordinaires collectés par les collectivités territoriale. Pour les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics il a fallu une enquête spécifique en 2006. Les déchets dangereux ont été recensés à partir des déclarations obligatoires des entreprises. L'Ademe a réalisé en 2005 une enquête nationale sur les déchets dangereux et non dangereux des entreprises. En 2006 la France a obtenu une dérogation pour les déchets de l'agriculture et du tertiaire.

La deuxième réponse, en cours de préparation, est à faire en 2008 sur les déchets de 2006. Le Sessi effectue une enquête pour les déchets industriels et l'Insee pour les déchets du commerce de gros. Des estimations seront faites pour les déchets des activités tertiaires. Ce dispositif complexe donne satisfaction.

Une des faiblesses du dispositif était l'évaluation des déchets produits par les ménages. En effet ils sont mélangés avec ceux des commerçants. L'estimation du partage des déchets entre ménages et commerçants est calée sur le chiffre qui a été observé il y a une quinzaine d'années par l'Ademe. Une enquête de l'Ademe¹¹⁶ a été faite en 2007 pour mettre à jour cette clé de ventilation.

L'agence réalise chaque année une enquête ITOM (installations de traitement des ordures ménagères) sur les données de l'année précédente. La seconde campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères a commencé en 2007 à la demande du Ministère de l'Écologie dans le cadre de son plan national de prévention de la production de déchets présenté en 2004. Il réalise régulièrement des enquêtes sur les coûts de l'incinération des ordures ménagères et sur la collecte des déchets ménagers. L'outil SINOE (Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement) permet aux collectivités territoriales qui adoptent ce système de compléter les informations de l'Ademe et d'alléger ainsi leur charge de réponse.

2 - La gestion de l'eau

Les principaux travaux ont porté sur les prélèvements en eau effectués par les agents économiques, sur la présence des pesticides dans les eaux et sur l'évaluation des flux de polluants apportés en mer par les cours d'eau. Les améliorations envisagées pour l'estimation des substances polluantes dans les eaux n'ont pas été réalisées, notamment en raison de difficultés techniques et méthodologiques.

La Direction de l'eau du ministère chargé de l'environnement a demandé à l'Ifen de monter un dispositif pour répondre à certaines exigences de la directive cadre européenne sur l'eau. Une enquête (Direction de l'eau, Ifen et Scees, service statistique du ministère de l'agriculture) a été effectuée auprès des collectivités locales sur les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour les années 1998, 2001 et 2004. Une nouvelle enquête du même type est attendue pour l'année 2008. Les comptes des collectivités locales ont également été utilisés pour obtenir des informations sur ce thème.

3 - Indicateurs de développement durable (IDD)

Les indicateurs de développement durable qui viennent d'être récemment adoptés en France en 2006 sont conformes d'une part à la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et d'autre part à la stratégie européenne de développement durable (SEDD) définie à Göteborg en 2001 et revue en juin 2006. Les services statistiques des différents ministères (SSM) se sont impliqués dans les travaux de conception de ces indicateurs. L'Ifen en particulier a été pionnier en la matière. Le premier exercice a été réalisé en 2004, sous l'égide du Commissariat général du plan et de la Direction des études

¹¹⁵ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

¹¹⁶ Service producteur : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets.

économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du ministère chargé de l'environnement, avec la collaboration de l'ensemble des services statistiques de ministère (SSM). Un deuxième exercice a débuté à l'automne 2005 et a abouti à une batterie simple et pédagogique de 12 indicateurs alignée sur les indicateurs européens de développement durable.

4 - L'occupation de l'espace

Le programme européen *Corine land cover* visait à cartographier l'occupation des sols en 2000. Il a abouti en 2005. Dix ans après la première édition, il a permis d'analyser les changements d'occupation des sols. La base de données est utilisée dans de nombreux travaux où elle est croisée avec d'autres bases de données géographiques ou statistiques. Une nouvelle version de Corine land cover relative à l'année 2006 vient de démarrer.

Le "référentiel à grande échelle" (RGE) fourni par l'Institut géographique national (IGN) devrait permettre des localisations fines des données d'origine administrative.

L'opération *Teruti*¹¹⁷ est effectuée par le ministère de l'agriculture par observation directe sur le terrain grâce à son réseau d'enquêteurs. Teruti donne de bons résultats statistiques. Mais ceux-ci ne peuvent être localisés finement.

5 - Les impacts sur l'environnement des activités humaines.

Les études faites par l'Ifen en collaboration avec la D4E ont été présentées chaque année à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) ainsi qu'à celles des transports et de l'agriculture.

Émissions de différentes nuisances par les différents secteurs productifs

Le Scees (service central des études et enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture) a intégré dans certaines de ses opérations de collecte statistique plusieurs questions sur des problématiques environnementales.

Des rapports thématiques comme « agriculture et environnement » ou « transports et environnement » ont été présentés à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE).

Le service statistique de l'agriculture réalise l'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement L'enquête ANTIPOLE du Sessi (service statistique du ministère de l'industrie) mesure les dépenses et les investissements consentis par les entreprises pour lutter contre la pollution.

Installations classées

Les fichiers des installations classées sont gérés par les DRIRE (Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), les DRAF (Directions régionales de l'agriculture et des forêts), les DDAF (Directions départementales du même ministère) ou les préfetures selon les établissements. La centralisation des informations à leur sujet n'est pas encore achevée et certains établissements n'ont toujours pas le numéro SIRET qui permettrait d'utiliser la nomenclature des activités pour analyser les impacts des pollutions industrielles sur l'environnement par secteur. L'achèvement de ce chantier sera une priorité du futur programme à moyen terme.

Impacts selon les milieux

L'évolution de la législation nationale pour la protection des sols et la prochaine directive européenne sur les sols appellent une meilleure connaissance statistique des sols. Ceci implique un investissement lourd pluriannuel. Un groupement d'intérêt scientifique (GIS), le GIS « sol » a été créé en 2002. Il associe les ministères de l'agriculture et de l'écologie, l'Ademe, l'INRA et l'IRD (Institut de recherche sur le développement, ex ORSTOM).

La couverture complète du territoire métropolitain va demander sept ans. Le premier cycle d'observations doit ainsi se terminer en 2008. Le GIS a été renouvelé pour la période 2006-2011.

Un "Observatoire du littoral" a été créé en 2004, au début du programme à moyen terme 2004-2008 en collaboration avec plusieurs partenaires.

¹¹⁷ TERUTI : système d'observation de l'utilisation des terres par des enquêteurs de terrain du ministère de l'agriculture.

À l'expérience la formule des « observatoires » en partenariat multiple s'avère une lourde charge pour l'Ifen. Des solutions plus simples et adaptées au cas par cas sont à rechercher.

Les principales sources sur l'état de l'air sont la Banque de données sur la qualité de l'air (BDQA), gérée par l'Ademe qui rassemble les données élémentaires provenant des associations de mesure de la qualité de l'air et les inventaires d'émissions dans l'atmosphère du Citepa (Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique). L'Ifen a "spatialisé" les données de la BDQA et publié à partir d'elles des indicateurs synthétiques annuels de l'évolution de la pollution de l'air en milieu urbain pour connaître l'exposition des populations.

Interactions entre économie et environnement

La compréhension des *liens entre l'économie et l'environnement* a été approfondie avec la mise en œuvre de la méthode NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), promue par Eurostat. Cette méthode donne les émissions générées par la demande finale en produits via les coefficients techniques du tableau des entrées-sorties de la comptabilité nationale. L'Ifen réalise des travaux selon cette méthode dans le cas de l'air, de l'eau et de l'énergie.

Rien n'a été sérieusement entrepris pour la connaissance des nuisances sonores bien que ce soit une des principales préoccupations de la vie quotidienne exprimées par les Français.

Les dépenses des différents agents en faveur de l'environnement sont suivies dans le *compte des dépenses de protection de l'environnement* présenté chaque année à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement du ministère chargé de l'environnement. Ces statistiques sont très demandées aux niveaux national et européen. Ce compte a été perfectionné entre 2004 et 2008 : meilleure prise en compte de certains domaines (recherche-développement, cadre de vie), essai de partage volume-prix de la croissance des dépenses pour l'eau et les déchets.

Il y a un projet de règlement européen sur les *comptes de flux de matières* qui ont l'ambition de décrire "en nature", et non pas en valeur, les échanges matériels entre les activités économiques.

6 - Fichiers de gestion des collectivités territoriales

L'Ifen s'appuie sur le service statistique du ministère de l'agriculture (Scees) qui interroge les communes et les syndicats intercommunaux. La Direction de l'eau met en place avec l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) un dispositif de recueil systématique des "rapports des Maires" qui ont été rendus obligatoires par la loi sur l'eau.

Travaux réalisés non inscrits au programme à moyen terme

Biodiversité : faune, flore et habitats

La stratégie nationale pour la biodiversité prévoit dans son plan d'action la création d'un "Observatoire de la biodiversité ordinaire" confié à l'Ifen et au Scees (service statistique ministériel de l'agriculture). La Direction de la nature des paysages (DNP) du ministère chargé de l'environnement a créé en mars 2007 un Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) qui doit mobiliser tous les réseaux d'observation de la nature.

Des investigations nouvelles ont été réalisées pour mieux connaître les espaces protégés (parcs naturels, zones Natura 2000, réserves naturelles, zones humides) et leur gestion. Les travaux sont réalisés en croisant les contours des espaces protégés gérés par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) avec des données sur l'économie, sur la démographie et sur l'occupation de l'espace (Corine land cover).

Emploi, éco-activités

Ménager l'environnement est en général présenté comme une contrainte pour l'économie. Mais c'est aussi une opportunité qui crée des marchés et des emplois nouveaux. La difficulté est d'identifier les entreprises concernées. Celles-ci en effet peuvent se situer dans des branches d'activité très variées. C'est la raison pour laquelle l'Ifen recourt à une méthode indirecte pour estimer chaque année les *emplois environnementaux*.

L'Ifen fait également un inventaire des formations professionnelles à l'environnement et de leurs débouchés en collaboration avec le Céreq.

Risques

L'opinion publique s'émeut de plus en plus des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, plus particulièrement lorsque surviennent des catastrophes comme l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en septembre 2001. La loi du 31 juillet 2003 prévoit des dispositifs d'information et de veille qui impliquent en particulier des investissements statistiques.

L'Ifen continue à travailler avec l'AFSSET¹¹⁸ à la mise en place du système d'information Santé Environnement.

Un investissement important a été consenti pour apprécier les enjeux humains et économiques des expositions aux *risques d'inondation*. Le modèle testé pour quelques régions donne des résultats grossiers et imprécis à des niveaux très fins (niveau communal). Mais les consolidations à des niveaux plus agrégés sont jugées satisfaisantes par les DIREN (Directions régionales de l'environnement). L'Ifen, avec l'aide de l'Insee et de la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), a pu vérifier que les méthodes développées pour les zones inondables peuvent être généralisées pour différents types d'enjeux (bâtiments, installations industrielles etc.) et pour d'autres risques ou nuisances (installations classées, glissements de terrain, bruits, etc.) à condition de disposer à chaque fois d'un périmètre géoréférencé.

Aspects sociaux et perception de l'environnement

L'état de l'opinion est une variable particulièrement importante pour la politique de l'environnement. Des enquêtes ont été effectuées de manière récurrente, notamment par le Credoc à la demande de l'Ifen, sur l'opinion des Français à l'égard de l'environnement et plus particulièrement sur leur environnement proche. Une enquête a été réalisée sur le sentiment d'exposition des Français aux risques naturels et technologiques en relation avec leur domiciliation. L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) de l'Insee a fait l'objet d'un complément de questions portant sur les pratiques environnementales des ménages. Un rapport thématique sur les aspects sociaux de l'environnement a été présenté en 2007 à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE).

THÈMES ÉMERGENTS

Pour la statistique publique environnementale qui en est à un stade qu'on pourrait qualifier "d'adolescence", la priorité consiste à consolider les acquis. Ceux-ci ne sont pas négligeables lorsqu'on compare la France aux autres pays. Cette consolidation doit privilégier l'augmentation de la *qualité* des données et l'*extension géographique* de la couverture statistique, notamment dans les départements d'outre-mer.

Politiques de lutte contre les conséquences du réchauffement climatique

Suivi des *indicateurs de performance*, en particulier des objectifs chiffrés en matière d'émissions de gaz à effet de serre fixés au niveau international par le protocole de Kyoto.

État des milieux

- Observation de la biodiversité
- Observation de la montagne
- Observation des paysages

¹¹⁸ Agence française pour la santé et la sécurité environnementale au travail.

L'impact des activités économiques sur l'environnement

Il s'agit d'explorer de manière systématique l'interface entre économie et environnement, sans rester à une formalisation trop abstraite et trop vague :

- effets de l'environnement sur *l'agriculture* et réciproquement de l'agriculture sur l'environnement notamment dans le cadre des négociations de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et du règlement européen sur la vente et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en *agriculture* ;
- lien entre la *santé* et l'environnement suite à la création en 2003 de l'Agence française pour la santé environnementale au travail (AFFSET) et au lancement du plan national santé environnement (PNSE) ;
- extension de la méthode mise au point dans le domaine des inondations à d'autres *risques* et à l'ensemble du territoire ;
- *bruit* ;
- mouvements internationaux de *déchets* ; déchets électroniques, fin de vie des bateaux, etc.

La connaissance des éco-activités est à développer : il faut mieux les identifier dans les nomenclatures et les bases de données existantes, les caractériser et suivre leur évolution.

Développement du droit à l'information dans le domaine de l'environnement (Convention d'Aarhus)

De l'environnement au développement durable : quelles priorités ?

Les instances internationales (ONU, OCDE, EUROSTAT, Agence européenne pour l'environnement) débattent de plus en plus souvent de développement durable. Elles demandent de plus en plus des données quantitatives. Dans le classement établi chaque année par l'AEE (Agence européenne de l'environnement de Copenhague) pour la transmission des données le taux de réponse et le rang de la France se sont améliorés régulièrement pendant la période 2004-2008.

Au niveau de l'Union européenne existe un processus, -- pour le moment inachevé --, d'intégration des stratégies de Lisbonne et de Göteborg (stratégie européenne de développement durable définie en 2001 et révisée en 2006). Cela se traduit en particulier par un recouvrement partiel, mais de plus en plus important, entre les indicateurs associés à ces deux stratégies. La France a adopté, à peu de choses près, la batterie européenne d'indicateurs de développement durable ce qui facilite l'évaluation de la stratégie nationale développement durable qui est elle-même une déclinaison de la stratégie européenne de développement durable.

Un signal d'une mise en œuvre énergique de sa stratégie nationale de développement durable par la France, suite au "Grenelle de l'environnement" notamment, sera le caractère *chiffré* ou pas des engagements politiques fédérés par ce cadre stratégique. Les conséquences pour la statistique publique risquent alors d'être urgentes et importantes. Une priorité du futur programme à moyen terme 2009 -- 2013 du Cnis sera que chaque formation du Cnis intègre dans ses préoccupations la dimension transversale du développement durable¹¹⁹.

¹¹⁹ Conformément d'ailleurs à l'avis général n° 2 du Cnis pour le programme à moyen terme 2004-2008.

Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie

Les travaux et les réflexions spécifiques de la formation Industrie - IAA - Énergie recouvrent assez fréquemment ceux de l'interformation Statistiques d'entreprises. Pour l'industrie comme pour l'ensemble du système productif le moyen terme 2004-2008 a été marqué par des investissements lourds liés au programme Resane, à la révision de la nomenclature et aux améliorations des statistiques de court terme.

L'organisation statistique a progressé en parallèle, notamment avec un nouveau partage des tâches entre système statistique public et organisations professionnelles agréées, et entre services statistiques de ministère.

Le secteur de l'énergie a été marqué par les décisions politiques consistant à ouvrir à la concurrence la plupart des activités. Les effets de ces décisions ont été suivis en particulier par la mise en place d'une enquête sur les prix du gaz et de l'électricité.

Les préoccupations croissantes liées au développement durable se sont traduites dans deux directions principales :

- *La consolidation des enquêtes sur les déchets produits dans les établissements ;*
- *Le renforcement de l'échantillon de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie. Des ventilations régionales deviennent ainsi possibles.*

Les initiatives européennes prennent un poids croissant dans les programmes statistiques. La formation est régulièrement informée de ces projets européens, y compris de ceux dont l'instruction suit son cours. Cela permet d'exprimer des réactions en temps utile.

En conclusion, la formation Industrie-IAA-énergie a le sentiment que la situation a progressé sur les orientations générales du programme à moyen terme du Cnis 2004 -- 2008 qui la concernent.

1 - Resane ¹²⁰

L'ambition ancienne de refondre les statistiques d'entreprise s'est accomplie pendant la période avec le lancement de l'ambitieux programme Resane. La synthèse introductive de ce rapport insiste sur la place centrale cet investissement structurant pour la statistique structurelle d'entreprises.

La valorisation des sources administratives est au cœur de ce programme avec une simplification radicale des enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le recours en remplacement aux exploitations issues des liasses fiscales, des sources douanières et des DADS. Une des conditions qui a rendu possible cette simplification est le fort raccourcissement des délais dans lesquels ces informations sont disponibles.

Resane consolide et pérennise un nouveau mode d'organisation des rapports entre services statistiques de ministère (SSM). La maîtrise d'œuvre sera déléguée au Sessi et à l'Insee. La maîtrise d'ouvrage reste à chaque SSM.

¹²⁰ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

Un nouveau mode de relations a été établi avec les organisations professionnelles de l'industrie. Le Sessi reprend les enquêtes de plusieurs organismes professionnels agréés. Les conditions d'accès aux résultats ont pu être définies à la satisfaction des parties prenantes.

La première phase du programme doit devenir opérationnelle au début de la période couverte par le prochain programme à moyen terme, c'est-à-dire en 2009. Dans le courant du présent programme à moyen terme, auront été conduits la conception de l'organisation statistique, les investissements informatiques et l'expérimentation de la nouvelle Enquête sectorielle annuelle.

2 - Statistiques conjoncturelles et de court terme pour l'Europe

Le règlement européen pour les statistiques à court terme (STS : Short Term Statistics) aura été convenablement respecté, y compris en tenant compte des réductions des délais de transmission à Eurostat qui sont intervenus pendant la période. Il fallait aussi mettre en place de nouveaux produits tels que les indices de prix d'achat à l'importation, opérationnels depuis 2006 et publiés en 2007.

Par ailleurs, le système des enquêtes de conjoncture a bénéficié des progrès induits par la mise en place à l'Insee de la plateforme de réponse via l'internet. Les délais et les taux de réponse s'en trouvent améliorés.

3 - Les groupes et réseaux d'entreprises

Les expériences de « profilage » de groupes ont été mises à profit par le groupe de travail sur les groupes et réseaux d'entreprises, présidé par Édouard Salustro. Celui-ci a remis son rapport en 2007. Après les deux premières expériences menées sur le secteur de l'automobile, trois nouvelles expériences ont été lancées dont une seulement sur l'industrie.

Ces expériences ont permis d'évaluer quantitativement la lourde charge de travail que représente le traitement d'un seul groupe. Ce résultat préalable est de première importance pour décider en connaissance de cause de généraliser l'application de cette méthode et de passer ainsi à une statistique exhaustive des groupes fondée sur la notion de branche opérationnelle de groupe conformément aux recommandations du groupe de travail.

4 - Mondialisation de l'économie française

L'avis n° 4 du Cnis sur le programme à moyen terme de la formation mettait en avant deux dimensions de la mondialisation : les effets de la mondialisation en France et la place de la France dans la mondialisation. Ces deux volets sont repris dans le règlement européen FATS¹²¹ sur les groupes. Il porte sur la mise à disposition d'information sur l'activité :

- des groupes étrangers en France, ce qui est faisable facilement et rapidement avec le fichier Liaisons Financières, sauf pour ce qui concerne la détermination des échanges intra-groupes ;
- et des groupes français à l'étranger, deuxième volet pour lequel beaucoup est à construire.

Le deuxième volet consistera à suivre les activités des groupes français à l'étranger en termes de nombre de filiales, d'effectifs salariés, de chiffres d'affaires... Sa mise en place s'accompagnera d'une étroite concertation avec la Banque de France, voire la Direction générale du trésor et des prévisions économiques (DGTPE). Les premiers résultats devront être livrés en 2011 pour l'année 2009.

5 - L'immatériel

Le souhait de procéder à des enquêtes thématiques a rejoint les initiatives européennes. Les enquêtes sur l'innovation, sur l'immatériel et sur la diffusion et l'usage des technologies ont été intersectorielles.

¹²¹ Foreign affiliate trade statistics.

- La quatrième édition (2005) de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS4¹²²) quantifie la présence de l'innovation dans les entreprises et décrit des aspects importants du processus d'innovation. Elle fut prolongée en 2006 par une enquête allégée.

- L'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » (2004-2005) traite elle aussi de l'innovation mais également des autres actifs immatériels : connaissances, propriété intellectuelle, marques, publicité. Ces actifs immatériels contribuent de façon souvent importante à la valeur des firmes de l'économie postindustrielle.

- L'enquête « Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication » (COI -TIC) a incorporé sur 2005-2006 un volet européen relatif aux Tic.

Les demandes européennes sont en partie à l'origine des progrès enregistrés. Mais elles ont aussi l'inconvénient de ponctionner les moyens que les services statistiques de ministère (SSM) peuvent consacrer à ces enquêtes. Il conviendra donc d'être sélectif dans la décision de lancer une enquête thématique en dehors du programme européen, surtout si elle doit être intersectorielle.

Cette tension sur les moyens et la lourdeur de la coordination nécessaire pour réaliser les enquêtes thématiques obligatoires qui résultent des nouveaux règlements ont été l'occasion de généraliser un fonctionnement optimisé du système statistique en concentrant la maîtrise d'œuvre de ces enquêtes intersectorielles sur un seul service statistique, ainsi que cela a déjà été mentionné ci-dessus.

6 - Enquêtes de branche et démarche qualité

Le dispositif d'évaluation de la qualité des enquêtes de branche a été mis en place. Il repose sur une cotation d'indicateurs chiffrés et factuels et il fonctionne régulièrement avec une rigueur appréciée. Il est admis par les organismes enquêteurs. Une amélioration de la qualité a été mesurée. C'est en s'appuyant sur cette cotation que le Sessi a repris la maîtrise des enquêtes à plusieurs organismes professionnels agréés qui n'atteignaient pas ou plus les standards requis.

7 - Nouveau passage secteur-branche

Le programme Resane inclut évidemment une refonte du passage secteurs branches.

Plus précisément, le problème ancien et récurrent de la cohérence entre l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche disparaît avec la mise en œuvre de Resane puisque le nouveau système ne reposera plus que sur une seule source.

Le Sessi a conduit des négociations approfondies avec les représentants des entreprises sur des modalités de diffusion et d'accès aux informations dans le nouveau cadre de Resane. La formation a été tenue étroitement informée des développements de ces négociations. Tous considèrent comme satisfaisantes les conclusions obtenues.

8 - La fonction «vente»

Le souhait du Cnis¹²³ d'étendre la connaissance des entreprises de la fonction de production aux fonctions de vente n'a pas été satisfait.

Or la connaissance de leurs marchés par les industriels reste une attente majeure de leur part. La concertation s'est développée entre toutes les parties prenantes. La statistique publique a progressé dans l'identification de difficultés conceptuelles, a élaboré des pistes méthodologiques et a distingué les problèmes solubles des possibles pierres d'achoppement (par exemple la connaissance des marges d'importation...).

¹²² Communautary Innovation Survey 4^e édition.

¹²³ Avis n° 8.

Les industriels ont une vision microéconomique de leurs marchés et la statistique publique ne peut travailler au niveau de détail demandé. La concertation a permis de proposer des segmentations adaptées, à la fois intéressantes pour les industriels et accessibles aux statisticiens.

D'autres réflexions ont été menées avec la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour dégager des cohérences entre les données. On s'est efforcé de même d'harmoniser les postes de la nomenclature de produits (CPF) entre l'industrie et le commerce.

Une expérience pilote est menée sur le secteur de la mécanique pour vérifier que tous les termes sont bien posés et que les difficultés sont solubles.

Les avancées dans ce domaine dépendent moins de l'implication des entreprises relevant de la formation Industrie que de celles relevant de la formation Commerce. C'est en effet le commerce de gros, les importateurs et toutes les entreprises qui exportent ou réexportent qu'il faut sensibiliser et impliquer.

Les résultats ne seront pas disponibles à très court terme.

9 - Observatoire de l'énergie

Les nouvelles attentes exprimées envers l'Observatoire de l'énergie s'inscrivent dans l'application de la directive européenne sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité, en cours de révision, et plus généralement dans le suivi de la politique de libéralisation des marchés des énergies de réseau. Les acteurs se sont multipliés, ce qui complique le recueil de l'information. Les opérateurs historiques restent largement dominants dans leur secteur respectif tout en conservant des missions de service public. Dans ce contexte difficile, le système de suivi des prix des énergies de réseau prépare son adaptation. Celui-ci pourra se stabiliser seulement après un délai suffisant pour tenir compte des retombées de la dernière étape de l'ouverture des marchés, celle qui concerne les particuliers depuis le 1^{er} juillet 2007.

La forte attente des consommateurs industriels ne s'est pas démentie pendant toute cette période. Les prix réellement pratiqués envers les gros consommateurs restent imparfaitement connus.

Le renforcement récent de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (conduite par le Sessi et le Scees) traduit la montée des préoccupations liées au développement durable. Elle permettra des exploitations plus complètes au niveau régional, ce qui consolidera notamment les bilans régionaux de l'énergie établis par l'Observatoire.

FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION

La formation fonctionne d'une manière qui satisfait la plupart de ses membres. Des améliorations restent toutefois possibles dans quelques directions.

L'industrie a une tradition ancienne de dialogue avec l'administration. La formation en bénéficie. Les interlocuteurs industriels bénéficient d'une solide représentation. Toutefois, le président estime que la tenue à jour des listes d'invités continuera de mériter une attention toute particulière.

L'articulation des responsabilités entre la formation, qui accorde les avis d'opportunité, et le comité du label, qui examine la conformité, fonctionne bien. Le précédent président regrette seulement que ce soit un des facteurs qui entraînent des délais trop souvent excessifs – plusieurs années – entre le moment où, à l'origine d'un projet, un service producteur entame les premières consultations et le moment où il livre les résultats. Cela risque de décourager certains interlocuteurs non statisticiens de s'impliquer dans les travaux de la formation.

La statistique industrielle a été historiquement le point de départ de la statistique d'entreprises. La plupart des problèmes qui se présentent pour la statistique d'entreprises se déclinent au niveau de la statistique industrielle. Symétriquement, beaucoup de sujets importants pour la statistique industrielle ont des impacts sur la statistique d'entreprises. L'articulation des travaux entre la formation et l'interformation Statistiques d'entreprises s'en trouve compliquée. Il serait utile de différencier leur rôle dans la mesure du possible.

PERSPECTIVES

Les investissements engagés pendant le programme à moyen terme 2004-2008 auront des prolongements importants pour le programme suivant : montée en puissance de Resane et éventuel passage à une statistique fondée sur les groupes d'entreprises ou leurs divisions opérationnelles.

Le passage à la nomenclature Naf rev 2 se traduira par l'aménagement de toutes les exploitations statistiques qui sont basées sur cette nomenclature. Cela inclura la rétopolation de nombreuses séries.

Le règlement FATS induira des développements significatifs importants, plus spécialement sur le volet de l'activité à l'étranger de filiales de groupes français.

De nouveaux chantiers, eux aussi en rapport avec la globalisation, s'ouvriront avec le programme « Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics » (MEETS) lancé par Eurostat. L'esprit de ce programme est d'approfondir les enjeux liés à la globalisation et d'éclairer les facteurs de compétitivité, y compris les potentialités relevant de l'esprit d'entreprise, ou « entrepreneurship » en anglais.

Les PME et TPE (très petites entreprises) souhaitent être plus visibles dans les résultats publiés par la statistique publique. Les améliorations espérées sur ce plan toucheront notamment les statistiques industrielles. Mais la démarche entreprise s'étend à tous les secteurs¹²⁴.

L'Observatoire de l'énergie est un organisme interministériel. Il est rattaché à la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) qui elle-même est devenue la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) en entrant dans l'orbite du Medad¹²⁵. Le développement durable monte dans ses priorités. Les principales portent sur la consolidation des informations disparates relatives aux énergies renouvelables et sur les consommations d'énergie dans les services, actuellement très mal connues mais en notable progression. La dimension régionale et locale doit elle aussi être consolidée.

Des approfondissements sectoriels sont identifiés. Dans le secteur de l'agroalimentaire, un système entièrement rénové de statistiques devrait se construire dans le cadre de Resane en couvrant différents acteurs dans une optique de filière : industriels comme c'est déjà le cas, mais aussi, distributeurs, négociants, transporteurs, organismes coopératifs, etc.

Les industries liées au secteur de la Défense se sont ouvertes à l'investigation statistique depuis 2002. Leur intégration dans la statistique publique doit se poursuivre.

¹²⁴ Voir dans la première partie de ce rapport, Synthèse, supra, chapitre IV, « Visibilité des PME et des TPE dans les publications » (page 21).

¹²⁵ Ministère chargé notamment de l'environnement et du développement durable.

Monnaie, finances, balance des paiements

1 - Entreprises les plus impliquées dans les échanges internationaux¹²⁶

Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI la Banque de France¹²⁷ en collaboration avec les partenaires du système statistique public constitue un *référentiel statistique des entreprises résidentes* les plus impliquées dans les échanges internationaux.

La première base de sondage de l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services reposera sur les déclarations bancaires. La constitution d'un répertoire des entreprises impliquées dans les échanges de services prévue dans l'avis n'a pas été encore réalisée. Le règlement (CE) No 143/2008 du 12 février 2008 en ce qui concerne l'introduction de la coopération administrative et l'échange d'informations concernant les règles relatives au lieu de prestation de services, aux systèmes de guichet particuliers et à la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, qui prévoit des répertoires de fournisseurs internationaux de service facilitera l'élaboration future de la base de sondage.

2 - Filiales françaises de groupes étrangers et filiales à l'étranger de groupes français

Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation la Banque¹²⁸ de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« FATS inward »)¹²⁹, ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« FATS outward »).

Le règlement (EC) No 716/2007 sur les FATS a été adopté. La Direction de la balance des paiements participe à l'enquête pilote de 2008 FATS inward pour ses déclarants directs généraux. Une dérogation de deux ans sur la partie outward a été obtenue pour la France.

3 - Compte des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires

La Banque de France¹³⁰ améliore la connaissance des comptes des sociétés d'assurances et des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM¹³¹ non monétaires.

Un effort important a été entrepris au titre de la préparation de la collecte de données concernant les *comptes trimestriels des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires (OPCVM non monétaires, organismes de titrisation...)*. Ainsi, la collecte d'informations en provenance des organismes de titrisation et des OPCVM non monétaires sera modernisée et intégrera en 2009/2010 les demandes supplémentaires en provenance de la BCE.

Il en va de même en matière de recensement trimestriel des opérations des *sociétés d'assurance* pour lequel la Banque de France utilise des données déjà collectées par l'ACAM¹³², ce qui permet de ne pas alourdir la charge déclarative des entreprises du secteur : à partir de l'été 2008, celles-ci seront transmises à la Banque de France via un nouveau dispositif complètement informatisé et sécurisé, dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre les deux institutions pour l'échange de données relatives aux organismes d'assurance.

¹²⁶ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

¹²⁷ Service producteur : Direction de la balance des paiements

¹²⁸ Service producteur : Direction de la balance des paiements

¹²⁹ Foreign Affiliate Trade Statistics.

¹³⁰ Service producteur : Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM et DESM-SESOF)

¹³¹ Organes de placement collectif en valeurs mobilières.

¹³² Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

4 - Marchés financiers

Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, la Banque de France¹³³ améliore la connaissance des comptes financiers : publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des *services d'intermédiation financière indirectement mesurée* (SIFIM), établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.

De nouvelles publications de données financières trimestrielles concernant les placements et financements des agents non financiers et des sociétés d'assurance ont été mises en ligne sur le site de la Banque de France. Par ailleurs, les travaux menés en vue de produire des statistiques de détention de titres en « qui à qui » (ventilation par secteurs émetteurs des portefeuilles titres des secteurs détenteurs) devraient aboutir d'ici à la fin 2008. Enfin, le processus d'intégration des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit se poursuit pour élaborer un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières, des flux d'intérêt trimestriels ventilés par contrepartie et des SIFIM annuels provisoires.

5 - Mise en œuvre des nouvelles normes comptables (IAS)

L'harmonisation des normes comptables au niveau européen (normes IAS¹³⁴) est susceptible d'avoir des conséquences statistiques : ruptures de séries de base ; valorisation des comptes des institutions financières.

Du côté du Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB), conformément au règlement européen n°1606-2002 du 19 juillet 2002, l'utilisation des normes comptables internationales a été rendue obligatoire à compter de l'exercice 2005 pour l'élaboration des comptes consolidés des *établissements bancaires français* dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé européen. En conséquence, de nouveaux états BAFI¹³⁵ ont été mis en place à compter de cette date (notamment bilan et compte de résultat) pour les remises d'états consolidés¹³⁶ publiables pour les groupes concernés, avant la mise en place des états de reporting FINREP¹³⁷ (à compter de juin 2007) introduisant les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et tableaux annexes) sous périmètre de surveillance prudentielle (règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2000-03 du 6 septembre 2000 modifié relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée).

Du côté des statistiques *monétaires*, la réflexion sur les incidences de l'adoption des normes IAS par les établissements de crédit a été menée, à la BCE comme à la Banque de France¹³⁸. Elle sera prise en compte dans le cadre de la révision quinquennale des statistiques monétaires qui prendra effet début 2010, de même que dans le cadre de la mise en œuvre du projet SURFI¹³⁹ visant à rapprocher les reportings monétaires et prudentiels grâce à l'adoption d'une taxonomie XBRL¹⁴⁰ pour les différentes remises des établissements de crédit.

6 - Comptes financiers des administrations publiques

Le calcul de la dette publique dite « au sens du Traité de Maastricht » a nécessité avant même le début du programme à moyen terme 2004 -- 2008 des travaux lourds qui ont été effectués par l'Insee et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP). La dette publique, calculée annuellement et estimée trimestriellement, fait l'objet de publications régulières dans les « informations rapides » de l'Insee. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France qui publie les comptes financiers trimestriels des administrations publiques.

Les méthodes d'élaboration des comptes financiers¹⁴¹ ont été affinées progressivement par dématérialisation de la collecte des données issues des comptabilités de l'État et des organismes divers d'administration centrale et par l'automatisation des processus d'élaboration à la DGCP et à la

¹³³ Service producteur : Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM et DESM-SESOF)

¹³⁴ International Account Standards.

¹³⁵ Base des Agents Financiers.

¹³⁶ Service producteur : Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

¹³⁷ Financial Report.

¹³⁸ Service producteur : Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM).

¹³⁹ Système Unifié de Reporting Financier.

¹⁴⁰ eXtensible Business Reporting Language : format d'échange de données issues du langage XML pour les besoins du reporting financier.

¹⁴¹ Service producteur : Direction générale de la comptabilité publique (DGCP), Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques.

Banque de France. S'agissant des comptes financiers trimestriels, d'autres voies d'amélioration sont envisagées dans les prochaines années (méthodes de calage sur les données annuelles, synthèse entre les sous-secteurs, extension du champ de la collecte...).

Travaux non prévus

Données locales de la Banque de France

La Banque de France dispose d'implantations dans les départements qui recueillent et exploitent des données statistiques qui peuvent éclairer la vie économique locale. Il s'agit notamment des centralisations financières sur les opérations de dépôts et de crédits traitées par les banques appartenant à la Fédération Bancaire Française (FBF) pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente). Elles sont élaborées mensuellement en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et sont agrégées par département.

La nouvelle convention relative aux centralisations financières territoriales, signée entre la Banque de France et la Fédération bancaire française, autorise la publication des résultats des dépôts et crédits au niveau national et départemental à compter de la centralisation relative au mois de juin 2007¹⁴². Les résultats sont désormais disponibles sur le site internet de la Banque et sont mis à jour mensuellement.

Enquêtes de conjoncture

Le dispositif des enquêtes de conjoncture¹⁴³ a été renforcé par extension de la collecte des données de l'enquête dans les services marchands (intégration des services aux particuliers) et de l'enquête sur les chiffres d'affaires dans le commerce de détail qui couvre désormais l'ensemble des produits manufacturés entrant dans la consommation des ménages.

Accès des chercheurs aux données

De manière générale le Cnis avait encouragé les services producteurs de statistiques à rendre leurs données accessibles, plus particulièrement aux chercheurs¹⁴⁴.

Des progrès importants ont été réalisés au bénéfice de ces derniers. Dans le domaine monétaire et financier, la situation s'est clarifiée du point de vue juridique et administratif. La Banque de France a précisé les modalités de mise à disposition des données individuelles aux chercheurs et à quelles conditions dans le contexte juridique et administratif européen qui régit le respect de la confidentialité des données. De manière générale, l'accès des chercheurs aux données individuelles a été facilité.

Adoption par le SEBC de l'esprit du Code des bonnes pratiques

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a récemment adopté un engagement public du système européen des banques centrales (SEBC) sur l'indépendance, la fiabilité, la qualité et l'impartialité de la production des statistiques monétaires et financières en s'inspirant du « code des bonnes pratiques » d'Eurostat.

¹⁴² Service producteur : Banque de France, Direction générale des études et des relations internationales, Direction des enquêtes et des publications économiques.

¹⁴³ Service producteur : Banque de France, Direction générale des études et des relations internationales, Direction des enquêtes et des publications économiques.

¹⁴⁴ Comme l'énonce la fin de l'avis général du Cnis n° 6.

Santé, protection sociale

Les fichiers des gestionnaires des prestations sociales constituent des sources statistiques de grande taille et de grande richesse sur les individus. C'est pourquoi un certain nombre de recommandations générales sur le programme à moyen terme 2004-2008 du Cnis qui préconisaient « l'utilisation des sources administratives aux fins de connaissance statistique » pour alléger « la charge statistique pesant sur les répondants » ont particulièrement bien été entendues et satisfaites par les services producteurs qui opèrent dans le champ de la santé et de la protection sociale. La recommandation s'était même faite explicite pour les fichiers des organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage. En outre le caractère quasi-exhaustif de ces données permet de constituer à moindre coût des « panels de longue durée d'individus afin de suivre les parcours professionnels et sociaux ». Les vœux du Cnis ont été satisfaits par l'élaboration de différents panels : l'échantillon national inter administratif de minima sociaux (ENIAMS), l'échantillon interrégime de retraités (EIR) et l'échantillon interrégime de cotisants (EIC).

1 - Connaissance de l'état de santé de la population¹⁴⁵

L'enquête santé "quinquennale" a fait l'objet d'une refonte anticipée en 2004. Une fois sur deux elle concerne le handicap et sinon la santé proprement dite. Ce couplage est nécessaire pour évaluer les lois portant sur la santé publique et le handicap en actualisant par exemple les données d'espérance de vie sans incapacité. L'enquête Handicap Santé (HS), sous maîtrise d'ouvrage partagée Insee-Drees, se déroule auprès des ménages au printemps 2008. Elle est accompagnée d'une enquête auprès des « aidants ». L'enquête analogue en institution sera réalisée en 2009. Ce dispositif, qui prend la suite de l'enquête Handicap, Invalidité, Dépendance (HID), figurait dans le programme à moyen terme 2004-2008.

L'Irdes (Institut de recherche et de documentation sur l'économie de la santé) réalise tous les deux ans l'enquête Santé Protection Sociale (ESPS). Il recueille des données sur la santé, la consommation de soins, la couverture maladie, le statut économique et social et comporte aussi des questionnements spécifiques. L'enquête est appariée aux données de remboursement des trois grands régimes de l'assurance maladie et possède une dimension longitudinale.

Une enquête « santé » européenne harmonisée achève de se préparer en 2008 à Luxembourg. Elle recueillerait tous les cinq ans divers « modules » sur la santé. Au niveau national un groupe de travail de la Drees pilote ce projet avec l'Insee depuis le début de l'année 2005.

Un dispositif statistique destiné à mesurer les liens entre les itinéraires professionnels, les conditions de travail et l'état de santé des personnes, l'enquête "Santé et itinéraire professionnel" (SIP), a été préparé en 2005. Il se réalise avec le soutien de la Dares, du Centre d'étude de l'emploi (Cee) qui avait réalisé en 2003 l'étude préalable. L'Insee a effectué une première collecte en 2006.

La branche « accidents du travail et maladies professionnelles » (ATMP) de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS) a mis par ailleurs en place les outils pour exploiter à partir de 2006 un échantillon permanent de victimes de maladies professionnelles.

2 - Pratiques et revenus de la médecine de ville

Le dispositif d'observation de la santé dans le cadre des soins délivrés par la médecine de ville se met en place progressivement grâce à l'exploitation des tableaux de bord de l'assurance-maladie. Il est effectif sur quatre régions.

La Drees a lancé des études sur la médecine de ville, les coûts des médicaments qu'elle prescrit et des services qu'elle offre. La connaissance des revenus des professions médicales a fait des progrès considérables grâce au rapprochement des données fiscales (enquête revenus fiscaux, ERF) et des

¹⁴⁵ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

données sociales (DADS) dans le cadre du système intégré sur les emplois et les revenus d'activité (SIERA)¹⁴⁶.

Dans la perspective de l'évaluation de la réforme de l'assurance maladie, une enquête sur l'activité des spécialistes et les trajectoires de leurs patients a été lancée en 2006. Elle analyse le caractère d'urgence des recours, plus largement le type d'activité de ces professionnels suivant qu'elle est programmée ou non, technique ou non... et les trajectoires de recours aux soins des patients.

Pour mieux connaître les clientèles du système de soins une enquête, préparée dans le cadre du plan cancer, a été lancée sur les conditions de vie des patients atteints d'affections de longue durée. Ses premiers résultats ont été livrés ainsi que ceux de l'enquête sur les patients consultant en urgence auprès des généralistes de ville.

3 - Formation des prix des médicaments

L'échantillon permanent inter-régime des bénéficiaires de l'assurance maladie (EPIB-AM) est un outil de veille : il permet de suivre la consommation de certains médicaments ou certaines affections de longue durée et/ou de faire des simulations. L'échantillon de bénéficiaires représente environ 1/100^{ème} des bénéficiaires de l'Assurance Maladie, soit, à terme, 620 000 personnes. La phase de conception, d'expérimentation et de validation s'est échelonnée entre 2004 et début 2005. La mise en production a commencé au printemps 2005 avec la composante du "Régime Général". L'échantillon est alimenté mensuellement. Les premières exploitations ont eu lieu en 2006.

La collecte d'informations sur les achats et rétrocessions des médicaments à l'hôpital a été par ailleurs lancée dans les CHU et les centres de lutte contre le cancer, puis étendue aux autres établissements.

Toutefois tous les buts assignés par l'avis n° 3 ne sont pas encore atteints.

4- Accès de la statistique publique au Système national d'information inter-régime de l'assurance-maladie (SNIIRAM)

Pendant le programme à moyen terme 2004-2008 le service statistique de la CNAM-TS¹⁴⁷ a bénéficié de deux avancées décisives pour la statistique publique :

- l'amélioration du système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) ;
- les premières exploitations de l'échantillon permanent de bénéficiaires de l'assurance maladie (EPIB-AM)¹⁴⁸.

L'Irdes (Institut de recherche de documentation en économie de la santé) poursuit les exploitations régulières du système national d'information inter-régime de l'assurance maladie (SNIIRAM), notamment pour l'évaluation de réformes envisagées.

De nouveaux produits informatiques « SNIIR-AM » sont venus enrichir fin 2004 le noyau initial de la base de données « dépenses de santé » : tableaux de bord des suivis des codages de la biologie (TBCB) et de la pharmacie (TBCP), tableaux de la démographie et de l'activité des professionnels de santé libéraux (TDAPSL) et, fin 2005, bases de données et tableaux de bord du système national inter-régime sur les établissements privés (SNIR-EP) permettant de suivre leur offre de soins et leur activité. Ces améliorations permettent ainsi d'enrichir les exploitations du SNIIRAM par la statistique publique.

Jusqu'en 2005 l'échantillon permanent d'assurés sociaux (EPAS) était limité au régime général. L'immatriculation progressive de l'ensemble des bénéficiaires a permis de constituer un échantillon inter-régime de bénéficiaires de l'assurance-maladie (EPIB-AM) qui comporte non seulement les assurés mais également les ayants droits qu'ils soient « consommateurs » ou « non-consommateurs » de soins et qui couvrira, à terme, les trois principaux régimes d'assurance maladie. Cet échantillon constitue une base de sondage affinée et adaptable aux enquêtes envisagées (création de sous-

¹⁴⁶ Voir bilan de la formation "Emploi, revenus".

¹⁴⁷ Service producteur : CNAM, Direction de la stratégie, des études et des statistiques (DSES). La DSES s'est substituée en 2006 à la Direction des Statistiques et des Etudes (DSE).

¹⁴⁸ Ce qui va dans le sens des recommandations des avis *généraux* du Cnis sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 n° 12 et 13 d'exploiter au maximum des fichiers administratifs plus particulièrement dans le domaine de la santé et de la protection sociale.

échantillons par exemple) et accessible aux différents partenaires de l'assurance-maladie (notamment Drees, Irdes). Celui-ci ouvre de larges perspectives en matière d'analyse qualitative et quantitative du système de santé.

5 - Conditions de vie et de santé des migrants et de leurs descendants

La mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) et l'accès aux soins des populations défavorisées, et plus particulièrement des populations issues de l'immigration, posent des problèmes spécifiques pour l'observation de leur santé et de leur accès aux soins. Ceux-ci sont traités par les services de l'Insee qui sont chargés des études démographiques générales et des phénomènes d'immigration¹⁴⁹ en particulier¹⁵⁰.

Pour connaître les conditions d'intégration des migrants une enquête sur le profil et le parcours de ceux qui étaient récemment arrivés ou régularisés en France a été préparée en 2005 et s'est déroulée sur le terrain au 2^{ème} trimestre 2006. L'échantillon a été constitué à partir de la base de données de l'Office des Migrations Internationales (OMI).

6 - Situations de violence

Une enquête spécifique, dite de victimation, est réalisée annuellement par l'Observatoire national de la délinquance qui a été créé pendant le programme à moyen terme 2004-2008¹⁵¹.

7 - Discrimination et lutte contre la pauvreté

Pour contribuer à l'évaluation du plan de cohésion sociale, la Drees suit la montée en charge des mesures en faveur des bénéficiaires de minima sociaux, en lien notamment avec la Dares et les départements. Une nouvelle enquête « minima sociaux » a été réalisée en 2006 sur les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation parent isolé (API). Elle comporte notamment un volet de questions communes à l'enquête « minima sociaux » menée en 2003 et à l'enquête spécifique au RMI menée en 2001, en vue d'une comparaison temporelle.

La Drees suit de près les questions relatives au revenu social d'activité (RSA), aux franchises et au bouclier médical, aux projets de TVA sociale en liaison avec l'Insee, aux petites retraites en liaison avec le minimum vieillesse etc. Elle effectue de nombreux exercices de simulation (en particulier à partir du modèle INES, établi en commun avec l'Insee) pour anticiper les résultats des mesures envisagées, que ce soit au niveau des montants globaux en jeu ou au niveau des usagers concernés par ces mesures.

Une enquête sur les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a été également lancée en 2006 afin d'analyser les raisons et les modalités d'entrée dans le dispositif ainsi que les trajectoires des bénéficiaires.

8 - Santé des enfants et des jeunes

Cet axe s'est traduit par le lancement d'un projet ambitieux sous l'impulsion de l'Ined, l'institut de veille sanitaire, de l'Inserm et de l'Insee, le suivi d'une cohorte ELFE (enquête longitudinale française depuis l'enfance). Dans le cadre d'un consortium comportant un grand nombre de partenaires, notamment dans les milieux académiques, l'Insee est impliqué depuis 2005 comme maître d'œuvre dans la collecte de l'enquête qui aura lieu auprès de parents d'un tout jeune enfant sept à huit semaines après la naissance. L'enquête sur le terrain devrait avoir lieu en 2010. Sa préparation sera achevée avant la fin 2008.

Le cycle triennal d'enquêtes en milieu scolaire se poursuit avec la préparation de la troisième enquête auprès des élèves de grandes sections de maternelle qui ont été enquêtés en 2005-2006. La

¹⁴⁹ Service producteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales. Cellule statistique et études sur l'immigration.

¹⁵⁰ Voir également le bilan du programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation "Démographie, conditions de vie".

¹⁵¹ Voir bilan de la formation "Démographie conditions de vie" et plus particulièrement les commentaires des avis n° 5 et n° 6.

possibilité d'agrandir l'échantillon d'élèves jusqu'à 30 000 élèves a été étudiée avec le ministère de l'éducation nationale. Une telle taille permettrait de publier des résultats à un niveau géographique plus détaillé (rectorats) et de suivre au niveau local l'évolution des principales pathologies des enfants enquêtés à 5 et 6 ans lors de l'enquête de 1999-2000.

Une première collecte rénovée d'informations individuelles et anonymes issues des certificats de santé, prévue dans la loi de Santé Publique, a eu lieu.

9 - Personnes âgées

De manière générale le Cnis encourageait une "approche globale des conditions de vie des personnes âgées" et poussait le système statistique public à contribuer à l'évaluation des politiques publiques¹⁵², ici celle des retraites.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CNAV pour la période 2005-2008 avait comme ambition de contribuer à la réforme des retraites. En conséquence son service statistique¹⁵³ a rassemblé les données statistiques et actuarielles nécessaires pour suivre les effets de la réforme 2003 en accord avec les services de l'État.

Les fichiers des flux des nouveaux retraités (en provenance du SNSP : Système National des Statistiques des Prestataires) décrivent leurs carrières : ils sont un dispositif essentiel pour suivre la réforme de 2003. L'échantillon au 1/20^{ème} des référentiels nationaux sur les assurés des différents systèmes de retraite, tiré en mai 2004, est un outil d'évaluation du changement de législation sur les retraites et sert de base aux projections quantitatives des charges du Régime Général.

L'expertise régionale a été développée par la réalisation de projections de charges pour le suivi de la réforme d'août 2003.

Les douleurs imputables au vieillissement des personnes âgées sont peu étudiées au niveau national. La Drees a lancé une étude qualitative sur les pratiques et la perception des personnes âgées et de leurs soignants dans les prises en charge à domicile qui sont les plus mal explorées : hospitalisation à domicile (HAD), service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSID) et secteur libéral.

La Drees et la Direction des recherches et du vieillissement de la CNAV-TS, notamment, exploitent les données statistiques recueillies dans le cadre de trois enquêtes dont la collecte est achevée. La première enquête porte sur le vieillissement des immigrés. La seconde est l'enquête HID (Handicap, Invalidité, Dépendance). La troisième enquête a pour sigle SHARE : le projet Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe (SHARE), se déroule dans 11 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Cette recherche interdisciplinaire éclaire les interactions entre les facteurs sociaux familiaux, économiques et sanitaires.

La Drees suit la question des « petites retraites » en liaison avec le minimum vieillesse.

10 - Professions du social

La Drees a lancé une étude comparative des différentes sources d'informations sur les personnels des établissements de santé, sur les coûts salariaux et sur les carrières. Le but est de définir un système cible permettant de satisfaire les besoins d'informations en exploitant au maximum les sources administratives pour minimiser le recours à des enquêtes. Les résultats de ces travaux ont alimenté la réflexion de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé.

La Drees met en place un suivi statistique régulier de ces professions à partir des sources statistiques générales sur les activités (enquête Emploi notamment). En collaboration avec le service statistique de l'éducation nationale, elle met aussi en place l'enquête sur les formations aux professions du social. Il fallait en effet tenir compte de la décentralisation qui en confie la responsabilité aux régions.

¹⁵² Avis général n° 1 sur le programme à moyen terme 2004 2008.

¹⁵³ Service producteur : Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Direction de l'actuariat statistique.

Sur le secteur plus particulier de l'aide à domicile, des collaborations sont engagées entre la Drees et la Dares pour établir une synthèse. Par ailleurs, la Drees a lancé une enquête en 2006 auprès des intervenants de l'aide sociale à domicile (structures mandataires, prestataires ou gré à gré).

Dans le cadre de la préparation en 2005 de la convention d'objectifs et de gestion (COG 2005-2008) la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a réalisé une enquête en 2006 auprès de l'ensemble des salariés de la branche famille, soit près de 34.000 personnes, parmi lesquels figurent les travailleurs sociaux du secteur de l'action sociale des caisses d'allocations familiales.

11 - Observation des consommations alimentaires

Les problèmes posés par l'observation de la dimension sanitaire de la consommation alimentaire Française n'ont pas été abordés par le système statistique public pendant le programme à moyen terme 2004-2008.

12 - Transparence des coûts de la protection sociale

La connaissance des mécanismes de formation des prix des médicaments reste insuffisante. Si les comptes de la protection sociale et les comptes de la santé (établis par la Drees) sont cohérents avec les concepts de la comptabilité il n'en est pas de même des comptes de la sécurité sociale (établis par la direction de la sécurité sociale pour le projet de loi de finance sur la sécurité sociale).

L'articulation de ces comptes qui permettent aux pouvoirs publics et à l'opinion publique d'appréhender les dépenses de sécurité sociale et de protection sociale n'est pas suffisamment simple et transparente.

13 - Information finement territorialisée mais nationalement cohérente dans le domaine de la santé et de la protection sociale

Le souhait de disposer d'informations sur la santé et la protection sociale finement territorialisées mais nationalement cohérentes est en passe d'être satisfait grâce à la possibilité d'exploiter à des niveaux géographiques fins les fichiers du système national d'information inter-régime de l'assurance-maladie (SNIIRAM)¹⁵⁴.

Dans le champ social, la Drees poursuit ses remontées statistiques sur les dispositifs d'aides aux handicapés et à ceux qui les assistent dans le cadre de la décentralisation, en lien notamment avec l'ADF (Assemblée des départements de France) et la future CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : rénovation de l'enquête annuelle sur les dépenses des départements, mise en place d'un système d'information sur la prestation de compensation du handicap (PCH), poursuite des remontées d'information sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le projet de « base permanente d'équipements » (BPE) était inscrit au programme à moyen terme 2004-2008¹⁵⁵. Il prend la suite du projet d'inventaire permanent des équipements et services urbains décrit dans le programme à moyen terme 1999-2003. Cette base permet en particulier d'identifier les équipements spécifiques de la protection sociale : hôpitaux, cliniques, crèches etc. La base devrait être opérationnelle à la fin de 2008. Certains membres de la formation regrettent que cette base ne permette pas d'étudier leurs usagers et leurs utilisations. Mais l'ancien inventaire communal non plus.

14 - Indicateurs de performances des établissements hospitaliers

Une adaptation et une simplification du questionnaire de l'enquête sur les statistiques annuelles des établissements (SAE) ont été réalisées, en liaison avec les directions du ministère et les fédérations hospitalières, suite à la mise en place de la classification commune des actes médicaux (CCAM) et à la réforme de la tarification des établissements de santé.

¹⁵⁴ Voir plus haut les commentaires de l'avis n° 4.

¹⁵⁵ Avis général n° 13 du Cnis sur le programme à moyen terme 2004 – 2008 sur la nécessité de données locales partagées : « le Conseil rappelle la nécessité de disposer d'une information territorialisée et cohérente au niveau national dans le domaine de la santé et de la protection sociale. (...) ».

On dispose ainsi désormais de sources d'informations sur les activités et les coûts des hôpitaux grâce à la statistique annuelle des établissements (SAE) et au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), sur les professions de santé grâce au système d'information et de gestion des personnels médicaux (SIGMED), sur la morbidité et sur la mortalité etc.. Leur exploitation permet l'évaluation des différents aspects de l'activité hospitalière.

THÈMES ÉMERGENTS

- Les exploitations des panels et l'évaluation des différentes réformes de la protection sociale
- Concepts et chiffres d'un compte satellite de la protection sociale
- Meilleure connaissance du phénomène de pauvreté et des discriminations indirectes
- Alimentation et développement durable
- Étude des populations entre la petite enfance et l'âge adulte
- Le prix du médicament (reprise du dossier du précédent programme à moyen terme)
- L'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social

Statistiques régionales et locales

La prégnance des besoins locaux : un bilan inter-formation

La formation du Cnis « Statistiques régionales et locales » joue un rôle qui l'apparente à une interformation compte tenu du caractère transverse des questions qu'elle traite.

Le présent bilan constitue non seulement celui de l'activité de cette formation, établi à partir des entretiens avec M. Yves Fréville, président, et M. Bernard Morel, rapporteur, mais aussi une récapitulation des besoins exprimés en matière de statistiques locales par d'autres formations ou par des membres du bureau du Cnis. Il mentionne en outre des réalisations qui n'ont pas toutes un rapport direct avec ces préoccupations. Le plan de ce bilan regroupe tous ces éléments selon la proximité des thématiques.

Beaucoup de formations expriment un besoin prioritaire de disposer de l'information statistique au niveau régional et local, étant entendu que le niveau de détail géographique le plus pertinent doit être défini de façon raisonnée au cas par cas et qu'il ne serait pas justifié de rendre disponible toute l'information au niveau le plus fin.

Les enquêtes statistiques nationales par sondage sont par nature impuissantes à fournir de l'information localisée à de rares exceptions près : le recensement de la population, le recensement de l'agriculture, l'ancien inventaire communal (voir ci-après), les extensions dans certaines régions ou dans certaines zones sensibles de l'enquête logement et quelques autres cas. Les acteurs locaux se tournent donc vers les administrations pour satisfaire leurs besoins d'information. Ces démarches rencontrent des succès différenciés.

Des avancées décisives sur l'information sur les finances publiques locales

Le point positif le plus saillant est l'amélioration décisive de l'accès à l'information sur les finances des collectivités territoriales. C'est un des succès marquants du programme 2004-2008. Il constitue un début de réponse à un souhait exprimé dans l'avis général du programme 2004-2008 : mettre en place un *système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales* (SIP) dans le cadre de la décentralisation. On a pu s'appuyer sur le rôle central de la comptabilité publique et sur ses référentiels comptables pour tous les processus financiers mis en jeu dans les différentes collectivités. Le guide des finances locales réalisé en 2005 conforte ces acquis.

Des progrès restent souhaitables dans l'harmonisation des dépenses par fonction. Par ailleurs, il est difficile d'exploiter et d'interpréter l'information recueillie sur les importants flux de dépenses qui empruntent le canal des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), leurs périmètres variant dans le temps et leurs compétences variant dans l'espace.

Cette avancée se prolongera avec la mesure des dépenses de l'État à l'échelle territoriale. Un groupe de travail s'est constitué sur le sujet sous la présidence de M. Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances¹⁵⁶. Il a établi un bilan des besoins, des expériences réalisées et des données disponibles. Il se propose de rassembler dans un « kit méthodologique » les modalités d'utilisation de ces données et de l'éprouver sur des domaines jugés stratégiques.

En regard, des progrès importants restent à accomplir sur l'information sociale dont les collectivités sont à la fois productrices et utilisatrices.

¹⁵⁶ Rapport du Cnis n°110, septembre 2008

Le chemin vers un système d'information partagé

Plusieurs avis exprimés sur le programme 2004-2008 renvoient à ce besoin de *systèmes d'information partagés* (SIP) entre État et collectivités territoriales ou locales. Ce besoin ressort principalement là où le processus de décentralisation transfère des responsabilités à ces collectivités.

On est souvent resté au début du chemin, surtout en matière sociale.

Des réalisations intéressantes mais non reliées entre elles

La plupart des organismes (l'Insee, la Cnaf, la Cnav, la Cnam, les Assedic, l'Anpe, les organismes HLM, les conseils régionaux, les conseils généraux, le ministère en charge des affaires sociales avec ses directions régionales, etc.) ont construit des systèmes d'information localisés qui diffèrent par leur logique, leurs ambitions, les outils utilisés, les services rendus.

Quelques exemples

- Le système national d'information inter-régime de l'assurance maladie (SNIIRAM) a été réalisé pendant la période 2004-2008.
- Le système des publications de statistiques locales (ESL : « espaces statistiques locales ») s'est substitué en 2008 au projet de Web Statistiques locales de l'Insee qui devait entrer en service puis être amélioré à partir de 2008. Il intègrera aussi les données issues du recensement. L'Insee construit aussi les systèmes Estel (Estimation de l'emploi local) et Clap (Connaissance locale de l'appareil productif).
- L'outil Corinthe (consultation organisée de thématique sur l'emploi) de la Dares fournit de l'information territoriale mais est réservé, semble-t-il, au service public de l'emploi.
- Le fichier Filocom de la direction générale des Impôts réunit l'information sur le foncier ayant pour origine la fiscalité des personnes
- La Base Geokit du Medad centralise des données communales sur l'aménagement et l'habitat.
- La base de données sociales localisées (BDSL) de la Drees fournit à des niveaux locaux emboîtés jusqu'à l'intercommunal une soixantaine d'indicateurs sociaux regroupés par familles. Elle incorpore des outils cartographiques et de tracé de graphiques. Mais elle pêche par l'irrégularité de la mise à jour (jusqu'à quelques années de retard). Il conviendra d'évaluer si un tel outil permettra de répondre aux questions posées à la statistique au niveau local.

Des initiatives ont été prises dans la plupart des régions et certains départements pour faciliter l'accès à certaines informations. Toutes ces initiatives sont elles aussi différentes, tant dans leurs objectifs que dans les partenariats engagés et les moyens utilisés. Plus généralement, se pose le problème de l'articulation entre la concertation organisée entre producteurs et utilisateurs au niveau national au sein du Cnis et les formes diverses prises aujourd'hui par ces échanges au niveau régional et local : des CRIES ont été mis en place dans certaines régions, d'autres ont préféré des dispositifs moins formels. Il conviendrait d'évaluer ces expériences en termes de capacité à animer les échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques, à susciter des opérations statistiques d'initiative locale et à favoriser tous autres partenariats et collaborations au service des acteurs en région.

Éléments de contexte et d'explication

La loi de décentralisation de 2004 prévoit que chaque ministère doit prendre des décrets définissant pour les domaines de son ressort les obligations faites aux collectivités territoriales en matière de production d'information. Les retards enregistrés pour prendre ces décrets expliquent une partie des difficultés ¹⁵⁷.

On constate le plus souvent que l'information est d'autant plus difficile à élaborer de façon opératoire que de plus nombreux acteurs interviennent sur un domaine. On constate aussi que la multiplicité des acteurs est de fait la règle : les autorités publiques utilisent le relais de multiples associations présentes sur le terrain, les financements proviennent de multiples origines, etc.

¹⁵⁷ Les décrets déjà publiés sont relatifs au Fonds de solidarité pour le logement, aux actes d'urbanisme, aux personnels techniques de l'Éducation nationale et aux ports de commerce.

Les voies de progrès sont identifiées

Organisation et concertation

De façon générale, une forte concertation entre les acteurs est nécessaire, sans être suffisante, pour progresser dans la mise à disposition d'une information de qualité permettant en particulier de piloter les politiques, de comparer les situations et d'évaluer les dispositifs. Les directeurs départementaux de l'action sanitaire et sociale en préfecture doivent se tenir en première ligne compte tenu du leadership dévolu aux Départements en matière sociale. Le colloque organisé le 23 janvier 2008 par le Cnis, l'Assemblée des départements de France (ADF) et le Conseil général de Loire-Atlantique est allé en ce sens et a vu s'exprimer de fortes attentes. L'ADF prévoit d'aller plus loin et de constituer un groupe de travail qui précisera avec une vue politique les besoins d'harmonisation des données échangées avec les administrations nationales et les collectivités afin de rendre fructueux le dialogue avec elles.

Bien connaître pour chaque politique de solidarité les publics bénéficiaires ou candidats est la première priorité. Elle n'est pas toujours atteinte avec la précision qui permettrait des comparaisons géographiques significatives. L'imprécision des définitions peut en être la cause. Une deuxième priorité consiste à mieux connaître comment ces politiques se dispersent sur des publics différents ou se concentrent sur les mêmes catégories. Les impératifs de gestion vont d'ailleurs dans le même sens. Les défis seront de fédérer les bonnes volontés des divers gestionnaires, d'homogénéiser les compétences techniques en statistique des différents partenaires et d'organiser les échanges tout en composant avec la légitime protection des données individuelles. Ces questions sont d'autant plus cruciales que la réussite effective d'une politique se constate le mieux en observant la situation et le devenir de ceux qui sortent du dispositif.

La standardisation du zonage et du géoréférencement

Les Iris, zonage de référence

Les points d'application des politiques sociales sont souvent reliés à une dimension territoriale. Des restitutions statistiques organisées selon des codifications cohérentes et en particulier selon des zonages territoriaux identiques peuvent de plus contribuer à éclairer comment différentes politiques interfèrent ou se complètent.

L'Iris est un zonage largement utilisé pour les restitutions statistiques. Il est toutefois inadapté pour quelques politiques qui privilégient leurs zonages spécifiques (ZUS). C'est le cas par exemple pour les zones urbaines sensibles de la politique de la ville.

Même quand l'information de base est bien localisée, la diffusion dans tous les zonages existants se heurte à plusieurs difficultés. Les difficultés techniques tiennent à la complexité des outils informatiques à mettre en place. Les difficultés juridiques tiennent à la possibilité au moins théorique de reconstituer des informations individuelles par rapprochement de résultats sur des zones se recouvrant partiellement. Les difficultés organisationnelles s'ajoutent souvent.

L'Insee a développé une offre s'inscrivant dans cette voie. D'une part, il développe son projet ESL (espace statistiques locales) qui prend le relais du WEB « statistiques locales », qui était le projet mentionné au programme 2004-2008. ESL met désormais à disposition des informations préformatées pour chaque commune et certaines divisions infracommunales. D'autre part, il mutualise les expériences et les outils ou construit des kits prêts à l'emploi pour traiter de nombreux types d'informations. Leurs restitutions standardisées couvriront des besoins de plus en plus variés.

Ces investissements allègent la contrainte sur les moyens de traitement. Mais à l'inverse un élément juridique, l'accès limité à de nombreux fichiers administratifs, vient parfois alourdir cette contrainte en rendant nécessaire une intermédiation de statisticiens habilités à traiter ces données. C'est par exemple pour cette raison, mais aussi pour des raisons techniques, que l'Insee réserve à ses personnels la mise en œuvre des outils évoqués ci-dessus. Cela est un facteur supplémentaire de saturation des moyens.

RGE et Ril s'imposent pour géoréférencer l'information de base

Les potentialités d'un *géoréférencement de l'information de base* dès le stade de la *production* dans des référentiels standardisés sont supérieures à une simple standardisation des restitutions statistiques au stade de la *diffusion*. Cela ouvre la voie vers des systèmes d'information véritablement partagés et communiquant entre eux.

La standardisation des référentiels de géoréférencement progresse autour du *Répertoire à grande échelle (RGE)* et du *Répertoire des immeubles localisés (Ril)*.

Le RGE s'organise en quatre couches superposables. La couche des coordonnées topographiques, la couche d'images photographiques, la couche des parcelles cadastrales (conditionnée par la numérisation du cadastre) et la couche des adresses. Une articulation avec les données de l'Insee, et notamment avec le répertoire des immeubles localisés (Ril) peut le mieux s'envisager à ce dernier niveau.

Les objectifs poursuivis par le Ril et par le RGE ne sont pas les mêmes. Le Ril, établi dans les communes de plus de 10 000 habitants, dresse un inventaire rigoureux et actualisé, sans omissions ni doubles comptes, des adresses susceptibles d'être recensées. La qualité du Ril conditionne la qualité du recensement et des nombreux travaux qui en dérivent. La couche adresse du RGE donne quant à elle la priorité à la localisation précise des immeubles et à leur rattachement à la couche parcellaire. Le Ril comprend une information sur la qualification des adresses (habitation, entreprise, service public ou équipement) avec une indication du nombre de logements. Ces informations ne sont pas gérées dans le RGE.

Si le RGE ne peut être utilisé en l'état pour le Ril, des liens entre les deux répertoires sont évidemment possibles. La priorité à accorder à leur mise en relation est à discuter. Les communes, partenaires de l'Insee pour la qualité du RIL, devront être associées à la réflexion sur ces sujets.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, qui n'entrent pas dans le champ couvert par le Ril et où les immeubles sont moins nombreux, il devient plus facilement envisageable d'utiliser le RGE dans la codification des adresses (affectation à un IRIS, à un quartier prioritaire de la politique de la ville, détermination des coordonnées géographiques précises). Les enjeux prioritaires de mise en relation se situent donc plutôt sur ce champ.

La généralisation du géoréférencement dans ces référentiels est un objectif à long terme. Actuellement, l'information de base est souvent localisée, mais pas toujours de façon assez précise. Par exemple, l'adresse postale est nécessaire et non seulement la commune.

Le besoin de principes partagés

Construire des systèmes d'information partagés suppose que l'on se réfère à des principes eux-mêmes partagés. Les principes esquissés par quelques observateurs et mentionnés ici devraient être explicités, discutés, amendés et complétés.

- Affirmer ou réaffirmer le caractère public des données gérées par les organismes nationaux en charge des politiques sociales. Affirmer du même coup l'obligation de documenter précisément et de façon compréhensible ces données.
- Reconnaître de même, pour en tirer les conséquences, le caractère public des dispositifs d'accès mis en place localement et des informations qui peuvent être extraites des systèmes de gestion.
- Reconnaître la nécessité, que la protection des données individuelles impose dans de nombreux cas, d'une intermédiation entre le système de gestion et le demandeur d'information. Reconnaître également l'impossibilité pour les gestionnaires, leurs moyens étant contraints, de répondre à toute demande, d'où qu'elle vienne, aussi simple soit-elle.
- Faire reconnaître en contrepartie à ces gestionnaires l'obligation de mettre à disposition d'un public habilité, via des outils simples, les informations documentées relatives aux actions réalisées, aux moyens mis en œuvre et aux résultats obtenus.
- Aborder les difficultés à prévoir du côté des mutuelles, organismes privés, pour appréhender les prestations complémentaires de maladie et de retraite. Un système d'information

pleinement pertinent devra à terme incorporer les mécanismes et les flux gérés par ces acteurs de la protection sociale.

- Identifier quelles informations non nécessairement livrées par les systèmes de gestion doivent être incluses dans les systèmes d'information ; les effectifs et les caractéristiques des populations potentiellement ciblées par les politiques locales ou nationales en constituent un exemple.
- Enfin, ainsi que cela a déjà été souligné, concevoir le dispositif de concertation, au niveau de décentralisation pertinent, entre producteurs et utilisateurs pour que les informations techniquement et juridiquement partageables deviennent effectivement partagées, c'est-à-dire effectivement appropriées par les différents interlocuteurs.

Les attentes envers le recensement de la population

Beaucoup d'attentes envers le recensement de la population sont déjà exprimées. Beaucoup d'autres le seront probablement quand le premier cycle quinquennal d'enquêtes sera bouclé et que les premiers résultats généraux seront diffusables. On a rappelé plus haut que le recensement est quasiment la seule source statistique, et non administrative, d'information locale. Elle est en plus finement localisée et évidemment elle n'a pas l'inconvénient, à l'inverse de toute source administrative, de couvrir un champ partiel.

Un travail de pédagogie et de communication très important devra être assuré en direction principalement des municipalités. L'étalement des dates d'enquête et la technique de sondage ont été présentées mais les implications parfois paradoxales sont loin d'être complètement assimilées par tous les intéressés. Les agents du service statistique public devraient également être formés au service de cette pédagogie afin que l'appropriation de la nouvelle technique qui a pu être faite au sein de l'Insee et grâce à des simulations faites à partir du RP 99, puisse être étendu à l'ensemble des partenaires des concertations locales. Les orientations retenues pour la diffusion devront elles aussi être expliquées, notamment les règles de tarification applicables aux produits de diffusion non standard qui nécessiteront l'intervention d'un opérateur.

L'actualisation des découpages territoriaux constituera un chantier majeur lié au bouclage du cycle quinquennal du recensement. La question sera de savoir si une simple actualisation suffira, en redécoupant le territoire selon les mêmes notions (aires urbaines et espace rural, bassins de vie, zones d'emploi...), ou si certaines de ces notions devront être revisitées à la lumière de l'expérience et des résultats obtenus. L'étalement urbain atteint des communes toujours plus éloignées des centres. Les cas de l'agglomération parisienne, des zones urbaines devenant continues ou du rural profond revivifié par l'immigration seront à considérer. Un groupe de travail est constitué en 2008 sur ce sujet.

Les établissements de coopération intercommunale (EPCI) constituent eux aussi une forme de maillage du territoire qui est adaptée pour constituer de l'information et conduire des analyses sur les nombreux domaines qui justement se rattachent à leurs compétences. Mais leurs frontières sont mouvantes, ce qui limite la possibilité de privilégier ce zonage dans les restitutions statistiques.

Les ressources des territoires

Les distinctions traditionnelles entre territoires s'estompent ou se transforment.

- Les mutations du monde agricole se traduisent non seulement par la poursuite de la baisse du nombre des exploitations mais aussi par la perte d'influence des agriculteurs et par un flou croissant autour des spécificités traditionnellement invoquées des ménages agricoles. Beaucoup revendiquent d'être reconnus comme des entrepreneurs.
- Le flux des générations de papy-boomers arrivant à la retraite apporte une nouvelle dimension aux phénomènes de multi-résidence, pas seulement sous la forme du tropisme vers le soleil.
- Ces phénomènes sont amplifiés par les arrivées de plus en plus massives de migrants âgés, aisés et originaires d'Europe du Nord qui investissent certains territoires ruraux.
- Le vieillissement de la population peut aussi se traduire par le non-remplacement des départs en retraite dans les services et commerces de proximité, ce qui aggrave les inégalités entre territoires.

La mesure exacte de ces phénomènes est un des nombreux résultats attendus du recensement. Les enjeux sont nombreux. Par exemple les pressions à la hausse sur le prix du foncier, l'éviction de fait

de certaines populations de souche, une actualisation des priorités géographiques pour les aides à la construction de logements sociaux.

D'ores et déjà ces évolutions conduisent à penser que la dynamique des territoires doit être étudiée en tenant compte de la *présence* sur le territoire et non plus seulement de la *résidence*. C'est la présence qui génère l'arrivée de revenus et le déversement de flux de consommations. Ce point de vue était banal pour les zones touristiques traditionnelles qui d'ailleurs recouvrent maintenant la majorité des zones littorales. Il doit être maintenant élargi à de larges parties du pays.

Inventaire communal et base permanente des équipements

Inscrite au programme du Cnis 2004-2008, la réédition de l'inventaire communal aurait été comme les précédentes une enquête mobilisant de lourds moyens et générant une lourde charge d'enquête.

Il a été décidé de ne pas la réaliser, en tablant sur la montée en puissance de la base permanente des équipements (BPE) constituée principalement à partir d'informations administratives. Cette décision s'inscrit donc dans le droit fil de l'orientation générale, appuyée par le Cnis, qui vise à substituer des sources administratives aux enquêtes afin de d'alléger les coûts de production des informations.

Cette décision suscite néanmoins quelques regrets car cette base ne renseignera pas, -pas plus que ne le faisait d'ailleurs l'inventaire communal-, sur l'utilisation réelle des équipements, ni sur les profils réels de leurs utilisateurs.

Si ces regrets se confirment dans le temps, une évaluation du dispositif mis en place pourrait être nécessaire.

Des régions particulières

Les régions françaises sont toutes différentes sans que cela n'affecte trop violemment la typologie de leurs besoins en statistiques. Sauf aux deux extrémités du spectre.

Les Dom ne sont pas encore traités tout à fait de la même façon que les régions métropolitaines pour quelques catégories de statistiques. Cela peut parfois s'expliquer par la nature des choses comme pour la statistique agricole. L'uniformité de traitement est en train de devenir la règle, au moins pour les opérations entièrement sous la maîtrise des statisticiens. Rappelons que chaque Dom réunit dans son statut des compétences des départements et des Régions, qu'une région métropolitaine (la Corse) est moins peuplée que trois des Dom et qu'une autre (le Limousin) est moins peuplée que la Réunion. Les statisticiens ne maîtrisent évidemment plus la situation quand ils traitent des informations administratives inaccessibles ou inexistantes dans les Dom. Mais la banalisation des processus administratifs progresse elle aussi.

Toutefois, le besoin le plus fortement exprimé n'est pas tant d'inclure les Dom dans les statistiques nationales que de disposer de statistiques au niveau de chaque Dom. Or de nombreuses enquêtes nationales ne sont pas exploitables au niveau régional. Des extensions sont nécessaires pour satisfaire la demande sur les Dom, ce qui nécessite de trouver des ressources additionnelles.

Le problème s'étend aux collectivités territoriales d'outre-mer (Com) pour lesquelles les situations sont très diverses et généralement beaucoup moins avancées.

Un groupe de travail inter services constitué en 2006 a établi en 2007 un état des lieux qui clarifie la situation et qui constituera un précieux instrument de sensibilisation pour le prochain programme à moyen terme.

La région Île-de-France est un autre cas particulier d'importance. Les conventions de zonage territorial qui fonctionnent correctement presque partout ailleurs peuvent y être inadaptées. Les zones d'emploi en donnent un exemple. Si tant est que l'ensemble de la région ne constitue pas une seule immense zone d'emploi, la réalité vécue est que ces zones se recouvrent et que leurs frontières y sont beaucoup plus artificielles qu'ailleurs. Certains acteurs de la région sont donc demandeurs d'une réflexion sur la façon d'adapter les restitutions statistiques pour prendre en compte cette complexité.

Transports, tourisme

I - TRANSPORTS

Un contexte difficile explique les déceptions exprimées au sein de la formation au sujet des transports. Trois éléments principaux expliquent que toutes les ambitions ne sont pas satisfaites, que les grandes opérations ont un à deux ans de retard et que certaines n'ont toujours pas pu être conduites :

- Les besoins augmentent
- Les conditions de travail se compliquent
- Les moyens stagnent.

Les besoins augmentent et les conditions de travail se compliquent

Les mêmes évolutions sont à l'origine de ce double mouvement. La généralisation de la concurrence, la part prise par les acteurs étrangers et la décentralisation ou la privatisation des infrastructures concourent à compliquer le recueil d'information. Certains dispositifs deviennent obsolètes. Or les mêmes facteurs, auxquels il faut ajouter les enjeux du développement durable massifs dans ce secteur, génèrent des besoins croissants d'information.

C'est pourquoi, quand, au mieux, la qualité de l'information se maintient en niveau absolu, la satisfaction des besoins quantitatifs diminue quand même. Mais, en outre, cette qualité décroît parfois en raison notamment

- *De règles européennes simplifiant par exemple les recueils d'information liés aux procédures douanières (Intrastat et flux unique) ;*
- *De la perte de contrôle par l'État des activités décentralisées (routes) ou privatisées (autoroutes et autres infrastructures) ;*
- *Du comportement des entreprises plongées dans un environnement concurrentiel qui mettent sous embargo toute information ayant potentiellement un intérêt commercial.*

Deux exemples illustrent ces difficultés :

- *La base de données SitraM sur les flux de marchandises annuelles selon le mode de transport, la nature des marchandises, l'origine et la destination fait face à la disparition de l'information douanière sur les tonnages de certains produits dans les échanges intra-communautaires.*
- *Les études préalables aux décisions sur le canal Nord-Europe n'ont pas pu être alimentées correctement en informations du fait des rétentions constatées.*

Dans ces conditions, le premier défi à relever pour le service producteur est de maintenir l'existant.

Plusieurs exemples illustrent la déficience de l'information sur les transports routiers de marchandises :

- *Les récentes études révèlent que la part du pavillon étranger sur le territoire était sous-évaluée de 40% dans les chiffres du service statistique du ministère chargé des transports (SESP)¹⁵⁸ ;*
- *Les destructions d'emplois en France dans le secteur ne peuvent pas être expliquées de manière fiable et claire.*

Les enquêtes lourdes ont vocation à être reconduites à plusieurs années d'intervalle. Mais cet intervalle a été plusieurs fois excessif. Cela est le cas pour l'enquête transport, qui redémarre seulement en 2008, l'enquête transit et l'enquête Echo ainsi que l'enquête sur le transport de marchandises en ville.

Le transport de marchandises en ville.

Les dernières enquêtes dans quelques grandes villes remontent à 1993-1995. Les études préalables sont en cours pour circonscrire le champ d'une prochaine enquête. Le délai est trop long pour satisfaire les utilisateurs.

Comptabilité nationale

¹⁵⁸ Service économie, statistique et prospective (SESP), service statistique du ministère chargé de l'équipement et des transports (en 2008 le Medad).

Le compte satellite des transports n'est plus établi depuis le passage à la Base 95 des comptes nationaux. Le compte satellite est beaucoup plus riche que le compte annuel des transports intégré dans la comptabilité nationale classique. L'intérêt conjoncturel de ce compte est limité, d'autant que les marges d'incertitude sont peut-être proches des évolutions calculées. En revanche, les analyses d'évolutions structurelles mériteraient d'être développées avec des séries longues.

Le bilan du programme à moyen terme 2004-2008 est marqué par ces difficultés.

1 - Allègement de la charge statistique par recours aux sources administratives¹⁵⁹

Plusieurs réalisations vont dans le sens de l'allègement de la charge de réponse grâce à l'exploitation de sources administratives.

- Les relevés des chronotachygraphes embarqués sur les camions sont exploités depuis 2007.
- Les indices de prix du fret aérien utilisent les lettres de transport transmises par les compagnies à l'IATA (International Air Transportation Association), à charge nulle pour les entreprises.
- Des études sont entreprises pour mieux connaître la circulation des véhicules automobiles en exploitant des données issues du contrôle technique des véhicules et en les appariant avec le fichier central des automobiles.
- Les DADS et les données provenant de l'ANPE contribuent à la connaissance de la réalité sociale du secteur.

2 - Indice des prix des transports de marchandises

Le calcul de ces indices est organisé par le règlement "statistiques de court terme" (STS) dans le cadre d'indices de prix de tous les services aux entreprises. C'est une des réalisations importantes de la période.

L'enquête sur les prix du transport routier de marchandises se met en place. On a vu ci-dessus qu'une source extérieure permet de traiter le fret aérien. Le cabotage maritime reste à traiter, mais l'éclatement des trafics internationaux opéré dans certaines plateformes portuaires complique la question. Des réticences de l'opérateur historique retardent la mise en place d'un indice du fret ferroviaire dont il est vrai qu'elle peut venir en contradiction des règles du secret statistique compte tenu de la part de marché de cet opérateur.

Ces réflexions montrent l'intérêt que présenterait un suivi des prix des transports de voyageurs, probablement moins sous forme d'indices de court terme que sous une forme retraçant la considérable dispersion des prix que génèrent les pratiques tarifaires innovantes et agressives des opérateurs.

3 - Amélioration de la diffusion

Le Sesp (Service économie, statistique et prospective) est devenu un constituant du Service de l'observation et de la statistique (SOeS) du Medad. À l'instar de la plupart des services producteurs, il a considérablement renforcé et amélioré pendant la période la diffusion sur l'internet, devenue gratuite et quasiment systématique. Cela est reconnu comme une indiscutable réussite qui porte tant sur la quantité des informations que sur la qualité du site.

4 - Enquêtes au bord des routes

Il s'agit d'une préoccupation commune aux deux composantes tourisme et transports de la formation.

¹⁵⁹ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

Le bon déroulement des enquêtes au bord des routes est conditionné par la collaboration des forces de l'ordre, seules en mesure d'arrêter un véhicule. Ce concours est considéré comme seul susceptible d'éviter les biais d'enquêtes associés à des interviews limitées aux aires d'autoroute par exemple.

Un groupe de travail présidé par Claude Abraham a levé les interrogations que les statisticiens eux-mêmes émettaient sur la pertinence de ces concours. Un décret a levé le doute juridique que les forces de l'ordre mettaient en avant depuis les années 1990 pour les refuser. Le problème est donc maintenant circonscrit aux questions de la disponibilité des forces de l'ordre et de la coopération des préfets dont l'aval est nécessaire. En pratique, ces concours n'ont pas encore vraiment repris. On espère que l'enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE, mentionnée plus bas) et l'enquête transit en bénéficieront.

Projets retardés

L'introduction de ce chapitre a déjà mentionné les retards affectant plusieurs enquêtes lourdes et l'abandon du compte satellite sur les transports pour des raisons de moyens. D'autres retards sont signalés.

Le fichier central des automobiles

Lors de la préparation du programme à moyen terme 2004-2008, il était programmé que le système d'immatriculation des automobiles basculerait en cours de période sur un nouveau système. Cette réforme est maintenant prévue pour 2009. Les retombées statistiques sont reportées d'autant et notamment les gains associés à la qualité du fichier.

Enquête transports communications

Comme indiqué précédemment, l'enquête transports déplacements, pierre d'angle de la connaissance des comportements de transport des ménages, est enfin renouvelée en 2008. L'édition précédente remontait à 1994.

Les moyens stagnent

Cette situation tient à la limitation des moyens, aggravée par la difficulté consistant à réunir des financements de plusieurs origines. Les questions de moyens ne sont pas de la compétence du Cnis en théorie mais le Cnis ne peut pas les ignorer. Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ne pouvaient pallier ces insuffisances malgré les espoirs sans doute excessifs placés sur elles en début de période.

THÈMES ÉMERGENTS

M. Bernadet a présidé un groupe de travail qui a recensé l'ensemble des besoins sur les transports que, dans l'idéal, le prochain programme à moyen terme devrait satisfaire¹⁶⁰. Les allocations de moyens conditionneront la matérialisation d'une bonne partie de ces propositions, étant rappelé que le seul maintien des résultats existants s'impose et préempte largement les moyens actuels.

En outre, deux thèmes encore peu traités émergent fortement.

Le thème de la *logistique* peut s'inscrire dans le thème plus général des liens entre industrie et services. Au-delà d'un possible effet de mode, cette activité prend une importance réelle et croissante dans l'organisation industrielle comme dans les activités de distribution que d'ailleurs elle tend à faire s'intégrer. On peut relever qu'elle n'est pas bien reconnue dans ses spécificités par la nouvelle NACE rev 2 où ne figurent que l'entreposage et les services auxiliaires de transport. Le transport s'inscrit de plus en plus dans une chaîne à la fois matérielle et informationnelle. Ces activités doivent être cernées non seulement dans le secteur du transport mais aussi dans toutes les autres entreprises qui les exercent pour leur compte propre.

¹⁶⁰ Rapport du Cnis n° 102, mars 2007

Plusieurs forts enjeux du *développement durable* sont en prise directe sur le transport, dans ses liens avec l'organisation des systèmes productifs, avec les politiques urbaines et avec les modes de vie. Des approches transversales auront à compléter les dispositifs sectoriels.

II - TOURISME

La statistique publique dans le secteur du tourisme a connu des progrès substantiels pendant le programme à moyen terme 2004-2008. Ses résultats étaient jugés insuffisants et peu fiables par les professionnels auparavant. C'est déjà moins le cas et d'autres améliorations sont en cours. Le bilan du programme à moyen terme pour la formation est donc tout à fait satisfaisant. Les encouragements prodigués au sein de la formation ont donc porté leurs fruits. La formation est beaucoup plus active qu'au début des années 2000, bien que les professionnels y soient trop peu présents.

Directive européenne de 1995

Les avancées et les retards se traduisent dans le taux de réalisation de la directive européenne de 1995. On est en retard sur la couverture du champ observé pour l'hébergement. On a pu en 2006 remplir l'obligation sur la dépense touristique. On peut estimer que le taux de satisfaction de la directive est passé pendant les 5 ans de 50 à 80 %.

Demande de reconnaissance des professionnels

Les professionnels du tourisme établissent par eux-mêmes des statistiques d'activité. Ils regrettent qu'elles soient en général trop peu utilisées par la statistique publique dont elles contredisent parfois les résultats quand, sur un segment fin, le pouvoir séparateur des enquêtes publiques atteint ses limites. Elles sont aussi insuffisamment reconnues par les autorités publiques, alors qu'elles constituent la référence dans les milieux professionnels. Des décalages en résultent dans les discours et dans les diagnostics. Il est vivement souhaité qu'au minimum les ministres et leur entourage soient avertis de ces risques par leurs services.

Les souhaits exprimés dans les deux points de l'avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 ont été satisfaits.

1 - Enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE)¹⁶¹

Sur le versant de la demande d'activités touristiques, le programme à moyen terme 2004-2008 soutenait la nouvelle *enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE)*. Après les tâtonnements initiaux, les premiers résultats ont été publiés en 2006, assortis de quelques précautions d'utilisation. Le renouvellement du marché auprès du prestataire après les trois premières années de fonctionnement a tiré les enseignements de ces premiers pas.

Cette enquête est financée dans le cadre d'un partenariat qui inclut la banque de France qui utilise ses résultats pour construire la balance des paiements.

2 - Extension de l'enquête de fréquentation hôtelière

Le programme à moyen terme 2004-2008 souhaitait que soit étendu *le champ de connaissance des hébergements* au-delà des seuls hôtels et campings. Les *enquêtes de fréquentation hôtelière* devaient les premières bénéficier de ces extensions.

¹⁶¹ On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

Par rapport aux ambitions du programme à moyen terme 2004-2008 la formation a enregistré un retard. Mais le travail a avancé avec :

- le recensement des établissements ciblés par les extensions d'enquête d'hébergement (centres de vacances et d'hébergement, tourisme social, résidences de tourisme) pris en charge par le pôle tourisme de l'Insee,
- une expérimentation dans 3 régions de l'extension du champ des enquêtes d'hébergement.

Cette extension répond à une exigence du règlement européen de 1995.

Cet axe restera fort pour le prochain programme à moyen terme. Tout d'abord les efforts se poursuivront pour une meilleure connaissance du parc des hébergements collectifs. Surtout, l'extension du champ des enquêtes de fréquentation à l'ensemble de ces hébergements sera généralisée à toutes les régions. S'agissant des derniers segments d'hébergement marchand non couverts ou hébergements dits privés (gîtes et chambres d'hôtes), ils ne sont pas visés par l'actuel règlement européen sur les statistiques du tourisme et il n'est pas prévu qu'ils le deviennent dans le futur règlement en cours d'élaboration. Enfin, s'agissant des résidences secondaires, des révisions conceptuelles seront peut-être entreprises pour prendre en compte la montée des comportements de multi-résidence, mais pas à l'initiative de la formation transport tourisme qui se limiterait à suivre les évolutions éventuellement imprimées au recensement de la population.

L'importance de cet axe est illustrée par le cas particulier des stations de ski où les hôtels ne comptent que pour 8 % des lits offerts.

Travaux réalisés qui n'avaient pas été prévus

Les résultats obtenus s'inscrivent pour nombre d'entre eux dans la directive européenne de 1995.

Le volet de la demande

Du côté de la demande émanant des résidents, l'enquête *Suivi de la demande touristique* constitue le principal outil. Là aussi des progrès sont accomplis. Avant le lancement du programme à moyen terme 2004-2008, l'effectif du panel avait été porté de 10 000 à 20 000 ménages. Le plus récent progrès fut de prendre en compte les excursions à la journée, qui ne génèrent certes pas de nuitées mais néanmoins une demande substantielle de services touristiques. Entretemps, d'autres améliorations ont porté sur l'introduction dans le questionnement d'un volet dépenses et sur l'extension du champ enquêté aux résidents non français.

A l'occasion du lancement d'un nouveau marché, les orientations prochaines distingueront un questionnement mensuel simplifié donnant des tendances robustes et un volet trimestriel plus détaillé pour la connaissance fine.

Cette opération était financée par le SESP, la Banque de France et la SNCF. Ce club va s'enrichir de l'arrivée de l'Ifen.

L'ensemble du dispositif est perfectible. Mais par rapport à 2003 les progrès accomplis ont permis d'atteindre un niveau convenable de connaissance.

Le volet de l'offre

Le SESP a étudié les flux d'acquisition de résidences secondaires par des étrangers, via la source des actes notariés. La direction du Tourisme réalise une étude sur le parc de résidences secondaires détenues par des non-résidents à partir du fichier Filocom dans lequel la direction générale des Impôts (DGI) réunit plusieurs sources d'informations fiscales.

L'emploi

Le thème de l'emploi lié au tourisme n'était pas mentionné dans le programme à moyen terme 2004-2008. Il s'est imposé pendant cette période et un travail important a été accompli.

- L'ensemble des métiers ont été classés selon qu'ils entrent dans le domaine du tourisme ;
- L'exploitation des données des déclarations annuelles de données sociales (DADS) s'est substituée à celle des données de l'Unedic ;
- La durée annuelle du travail est prise en compte, ce qui est indispensable avec la place tenue par le travail saisonnier.

Une publication nationale et plusieurs publications régionales ont été réalisées grâce à ces avancées.

Les progrès restant à accomplir porteront sur les emplois touristiques publics : municipalités et régions qui gèrent campings, offices de tourisme, remontées mécaniques...

Ces exercices se heurtent à la difficulté de qualifier certains emplois quand c'est la localisation (littoral, station thermale etc.) qui détermine s'ils sont ou non touristiques.

Des moyens jugés insuffisants

Les moyens alloués par la direction du tourisme à ses missions statistiques ont augmenté dans l'absolu. Mais ils restent ridiculement faibles par rapport à ceux d'autres services statistiques de ministère (SSM), surtout en comparaison des contributions de chaque secteur au PIB.

La loi confie la statistique du tourisme aux Régions. L'animation du réseau vient donc s'ajouter au programme de travail du département Stratégie Prospective de la direction du tourisme.

THÈMES ÉMERGENTS

Les principales voies de progrès attendues ont été déjà identifiées. Deux autres pistes plus novatrices sont évoquées.

L'avis de 2004 était muet sur le compte satellite du tourisme. Ce fut pourtant un axe de travail. Des progrès sont enregistrés et d'autres sont attendus. Actuellement ces comptes sont basés sur une approche de la demande. Il faut les compléter et les cadrer par une approche sur *l'offre* comme d'ailleurs le demandent les organismes internationaux. Ils devront aussi être bien raccordés avec les comptes nationaux centraux.

Les liens avec le *développement durable* ne sont pas actuellement traités. Or la notion de tourisme durable se développe. Sans doute convient-il de préciser nombre de concepts. Le tourisme pourra peut-être apparaître comme une des activités où la protection de l'environnement, facteur d'attractivité, génère des revenus et non des coûts.

Urbanisme, équipement, logement (UEL)

Le contexte au sein duquel travaille la formation a évolué dans le sens d'une montée en puissance des thèmes liés au développement durable. Le redécoupage ministériel de 2007 promeut l'aménagement durable comme une thématique centrale.

Le développement durable

Le service Économie, Statistique Prospective (SESP) est le principal service statistique ministériel rattaché à la formation urbanisme-équipement-logement. La création en 2007 du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable (Medad), marque un tournant en faveur de la montée du développement durable dans les priorités de l'action publique. Elle modifie profondément l'environnement administratif du SESP. Elle pourrait se traduire notamment par des regroupements des services producteurs de statistiques préexistants au sein des entités rassemblées dans le nouveau ministère.

Le logement et ses occupants

Un certain décalage apparaît entre d'une part les attentes nombreuses qui s'expriment pour une meilleure connaissance des occupants des logements et d'autre part les réalisations qui s'organisent principalement autour de l'économie de la construction, à quelques exceptions près comme l'enquête logement et l'enquête sur l'occupation du parc social (OPS).

La sociologie de la formation et son fonctionnement reflètent cette situation : prépondérance des milieux professionnels de la construction et plus faible implication des associations. Cette situation pourra changer si le pilier social du développement durable s'impose parmi les thématiques traitées par la formation.

1 - Les prix de production¹⁶²

L'indice du coût de la construction (ICC) fait depuis plusieurs années l'objet d'interrogations. Les entreprises qui ont à fournir les données utiles au calcul de l'indice se plaignent de la charge de travail que représente pour elles le rassemblement de ces renseignements.

C'était un des indices dont l'évolution était politiquement très sensible tant qu'il servait à indexer les loyers en cours de bail. Cette sensibilité a diminué avec l'entrée en vigueur de l'indice de référence des loyers (IRL) qui se substitue depuis 2006 à l'ICC pour l'actualisation des seuls loyers d'habitation dans le seul parc locatif privé. Elle devrait diminuer encore puisque la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat dispose que l'IRL ne sera plus basé que sur les prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Pour autant, les remises en cause de l'ICC ne sont pas arrêtées. Le dossier technique est complexe. En effet l'échantillon de base n'est que de 300 logements. Mais il incorpore une grande masse d'informations sur chaque logement. Le traitement, artisanal et extrêmement lourd, est confié à des métreaux qui dépouillent cette considérable documentation pour convertir les prix observés sur le marché en un prix unitaire du mètre carré. Ce système souffre plusieurs critiques :

- La charge de travail de ces spécialistes est très coûteuse ;
- Le résultat est hypothéqué par un taux important d'absences de réponse ;
- La centralisation est effectuée au niveau de la direction (DAEI) dont relève le service statistique du ministère, mais en dehors de ce dernier ;
- Enfin, la procédure de métrage repose sur des prix de base qui datent de 1987. La grille d'évaluation qui est utilisée pour chaque logement n'intègre pas les nouveautés qui sont apparues depuis, par exemple au nom de l'efficacité environnementale et a fortiori du développement durable.

¹⁶² On rappelle que la numérotation des premiers paragraphes (chiffres arabes) reprend les numéros des avis formulés par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004 -- 2008 de la formation.

La voie de réforme qui est envisagée et qui devrait être actée prochainement consisterait à passer à un *indice hédonique*. Cela limiterait la collecte à l'enquête, éviterait de rassembler l'information nécessaire au métrage et permettrait aussi d'interroger davantage d'entreprises.

L'indice du prix de l'entretien et de l'amélioration des logements (IPEA) repose sur une nomenclature des prestations qui est revue tous les cinq ans grâce à une enquête faite avec des observations directes selon une méthode apparentée à celle utilisée pour l'ICC. Il s'agit d'un indice de type Laspeyres qui n'appelle pas d'observation particulière en dehors du fait qu'il ne couvre que le champ des logements (*cf. infra*).

2 - La source fiscale

Le système RESANE constitue une grande avancée pour les enquêtes auprès des entreprises. Il aboutit en particulier au remplacement de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) par une enquête sectorielle annuelle très allégée. Dans la pratique, la coopération avec les fédérations professionnelles du bâtiment est aisée.

L'utilisation des fichiers administratifs, fichiers fiscaux et déclarations annuels de données sociales (DADS), pour la statistique des entreprises de la construction devrait ouvrir la voie à des exploitations régionales et locales, sous la réserve du respect des règles de secret.

La source fiscale est encore intéressante pour connaître les conditions de logement et les marchés du logement. Les politiques du logement sont et seront de plus en plus menées à l'échelon des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). C'est donc à l'échelon local que la demande de données sur l'habitat tend de plus en plus à se manifester. Des enquêtes à ces niveaux fins auraient des coûts prohibitifs. Le Recensement de la population fournit trop peu d'information (le revenu par exemple n'y est pas renseigné). Le fichier des logements par commune (FILOCOM) en revanche apparie les différentes sources fiscales (une ligne par logement) : impôt sur le revenu des personnes physiques, taxe d'habitation, fichier des propriétaires. Les informations portent non seulement sur le contenant (le logement) mais également sur les occupants. Cet appariement est exhaustif. C'est donc *a priori* une source bien adaptée à des exploitations locales.

La difficulté consiste à mettre légalement ces informations à la disposition des acteurs locaux. Selon l'Art.7bis de la Loi de 1951, les données individuelles d'origine administrative ne peuvent être exploitées à des fins statistiques que par l'Insee et les services statistiques de ministère (SSM). Or le SESP manque de moyens humains pour répondre à toutes les demandes susceptibles de se manifester à l'échelon local. Il envisage par conséquent d'étudier avec la direction générale des Impôts (DGI) les assouplissements qui pourraient être apportés au Livre des procédures fiscales tout en préservant autant que nécessaire la confidentialité des données.

Pour l'heure, on se borne à étudier et à honorer au cas par cas les demandes de tabulations qui émanent des collectivités locales ou des chercheurs.

3 - Suivi des aides à l'investissement locatif

Les dispositifs de soutien de la construction ont eu des effets directs et immédiats très mal connus. On ne sait pas quels types de logement, quelles localisations, quelles populations ont bénéficié de ces mesures au bout du compte. On peut seulement soupçonner qu'elles ont eu des conséquences allant plus dans le sens de l'étalement urbain que dans celui du renouvellement urbain portant posé comme axe d'orientation par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Dans ce cadre, le suivi des dispositifs d'aide à l'investissement locatif restera un thème d'actualité notamment à la direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction (DGUHC). Mais il est difficile de construire un dispositif de remontées d'informations après coup s'il n'a pas été intégré à l'ensemble de l'opération dès le départ.

Des palliatifs ont été mis en place. L'enquête logement de 2006 a suréchantillonné les ménages bailleurs correspondants. En direction de ces bailleurs, le questionnaire porte sur les autres logements qu'ils possèdent et sur leur utilisation des dispositifs d'aide.

Les chercheurs et les évaluateurs ont besoin de données individuelles pour pouvoir faire de l'économétrie assez précise et en particulier éliminer un éventuel effet d'aubaine.

En conclusion, si on connaît ce que coûtent budgétairement les dispositifs mis en place, on mesure mal leur efficacité et leurs effets sur les marchés.

4 - Suivi de la construction neuve et des permis

Une réforme des procédures administratives de permis de construire est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007. Elle avait été anticipée et le système d'information et de traitement automatisé de données élémentaires (Sitadel) aura évolué en deux temps.

En 2007 l'ancien système était alimenté avec le nouveau formulaire de permis de construire utilisé par les communes. En 2008, Sitadel sera non seulement alimenté avec le nouveau formulaire de permis de construire mais sera exploité et centralisé selon un nouveau système reconstruit. De plus en plus de communes de moins de 10 000 habitants instruisent elles-mêmes les demandes de permis de construire. La réforme de leur délivrance devrait accélérer les délais puisqu'une non-réponse au bout d'un certain temps équivaut à une acceptation et que la liste des pièces complémentaires exigibles est limitée.

Les directions régionales de l'Équipement restent néanmoins les interlocuteurs du service statistique du ministère pour la remontée des informations.

Les inquiétudes sur la viabilité du nouveau système ne seront dissipées que quand celui-ci aura fait ses preuves, ce qui ne dépend pas que des statisticiens.

5 - Les marchés locaux de l'immobilier

La base de suivi des mutations de logements par les notaires s'avère difficilement exploitable au niveau local, notamment parce qu'une proportion non négligeable des notaires ne transmettent pas les informations qu'ils recueillent.

Les espoirs se déplacent vers le projet de la direction générale des impôts (DGI) consistant à mettre en place une base des mutations (voir plus bas les pistes d'avenir).

6 - Le parc des logements à travers le Recensement de la population

Le suivi régulier du parc de logements doit mobiliser en régime de croisière le Recensement de la population, qui est le seul instrument permettant d'avoir une image exhaustive et à jour du *stock* de logements, et le système Sitadel pour l'observation des *flux* de constructions neuves. La question restera d'actualité et prioritaire. Le contexte institutionnel et instrumental ne devrait plus beaucoup évoluer dans le prochain programme à moyen terme.

Le dispositif comporte des faiblesses pour mesurer d'autres flux quantitativement peu importants, parmi lesquels les destructions, les transformations et les changements d'affectation. Mais il serait trop coûteux de prétendre mesurer avec une opération lourde ces flux qui ont un impact somme toute marginal sur l'évolution du stock de logements.

Par ailleurs la question des non-logés et mal-logés devient prégnante. L'enquête de recensement de 2006 a tenté de cerner ces populations dans les grandes communes. Il faudra intégrer ces données statistiques dans les politiques d'offres du logement social. Les statisticiens auront aussi à tirer les enseignements de cette opération pour en améliorer la qualité.

7 - Le parc locatif social

L'avis exprimé sur le programme 2004-2008 a donné lieu à des échanges préparatoires qui aboutiront au cours du prochain programme. L'enquête sur le parc locatif social (PLS) sera refondue d'ici 2010 et passera dans le domaine de l'information administrative. L'exploitation de ces nouveaux fichiers administratifs devra être possible pour la statistique. Le questionnaire de la nouvelle enquête sera conçu de telle sorte que les organismes HLM puissent y répondre par une simple extraction des

données depuis leurs fichiers de gestion. Afin d'assouplir les règles de diffusion de l'enquête et d'alléger les contraintes du secret statistique qui empêchent la diffusion de données sur toute zone où interviennent moins de trois bailleurs, on envisage d'asseoir l'obligation de réponse non plus sur la loi de 1951 mais sur des textes réglementaires spécifiques, au titre des besoins en information nécessaires à la conduite de la politique du logement.

Le SESP envisage aussi d'enrichir les données de l'enquête parc du logement social (PLS) à partir de données contenues dans les fichiers du fisc ou des caisses d'allocations familiales. L'utilité de l'enquête Occupation du parc social, réalisée par la DGUHC tous les trois ans, serait alors à reconsidérer.

DIFFICULTÉS

Limites de l'enquête logement

Le champ de l'enquête logement correspond au logement ordinaire, à l'instar des enquêtes ménages classiques de l'Insee. Elle n'interroge donc pas les collectivités qui souvent abritent ces populations menacées par l'exclusion. La démarche de l'Insee dans ce type de cas repose plutôt sur des enquêtes spécifiques.

L'enquête logement ne touche pas non plus, par construction, les personnes qui ne sont pas logées du tout. En revanche, elle permet d'étudier les autres catégories de mal logés. Jusqu'en 2002 elle permettait également de connaître les personnes qui sont hébergées par d'autres. Mais le module « hébergement » a été supprimé en 2006, pour être remplacé par la détection et l'interrogation des ménages qui cohabitent sans avoir de budget commun.

La cohabitation sans budget commun entre certains ménages conduit à différencier désormais la notion de logement de celle de ménage. Le nombre de ménages est légèrement supérieur au nombre de logements. Cela rendra plus délicates les comparaisons avec les enquêtes précédentes.

Malgré ces limites, l'enquête logement est un outil précieux pour éclairer les inégalités et les discriminations en matière de logement.

L'enquête logement 2006 sera mise à disposition sur le site Internet de l'Insee, y compris les fichiers de données individuelles.

Comparaisons internationales

Les comparaisons internationales sont difficiles à mener dans le domaine du logement. Par exemple, la pièce d'habitation est définie de manière très différente d'un pays à l'autre. Le rôle fédérateur d'Eurostat est en ce domaine contrarié par le fait que le logement n'est pas une compétence communautaire.

Données localisées sur la commercialisation des logements neufs

L'enquête auprès des promoteurs sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) intéresse les acteurs locaux. Sa diffusion à ce niveau pose des problèmes insolubles du point de vue du secret statistique. On constate en effet dans la pratique qu'on bute très rapidement sur la limite des « trois promoteurs » dès lors qu'on travaille à l'échelon infrarégional.

Les expulsions

Le sujet, pourtant sensible, n'est toujours pris en charge par aucune formation.

THÈMES ÉMERGENTS

La palette des besoins statistiques nouveaux selon la formation Urbanisme-équipement-logement est tout particulièrement large, à la mesure des défis cruciaux lancés par les problèmes de la ville et du mal logement.

Développement durable et enquête logement

La montée des préoccupations liées au développement durable a été anticipée dans les orientations statistiques portant sur le logement et en particulier dans l'enquête logement qui, tous les quatre ans environ, actualise l'information de base sur les logements et sur leurs occupants.

Il est envisagé que soit traité dans la future enquête logement (2011) un thème important en termes de développement durable : les *consommations d'énergie dans l'habitat*.

Le questionnaire devrait intégrer la question de la mesure des consommations énergétiques en *volume* et non plus seulement en *dépense*. La consommation d'énergie des logements anciens est un des principaux enjeux dans les politiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Pour préciser le contenu de cette politique et suivre sa mise en œuvre il faudra connaître non seulement les consommations, mais surtout le poids des facteurs explicatifs : caractéristiques du bâti, présence d'équipements consommateurs, prix de l'énergie, comportements du ménage et évolution du climat. L'enquête logement est le support le mieux adapté pour quantifier ces relations.

Bien au-delà de la seule introduction de ces questions dans le questionnaire de l'enquête logement, le thème de la réhabilitation des logements anciens est ressorti fortement dans les travaux du Grenelle de l'environnement. Le suivi de l'avancée de ces futurs programmes et des économies qu'ils généreront serait un chantier intégrateur pour la statistique publique. Il concernerait les ménages, les acteurs du monde du logement social et ceux du monde de la construction. Parmi ces derniers il faut plus spécialement associer à ces programmes promoteurs immobiliers, entreprises et artisans du bâtiment, fabricants des matériaux isolants, des équipements de chauffage et d'eau chaude, des matériels de régulation, distributeurs d'énergie, agences, centres techniques et organismes de certification et administrations correspondantes.

Le deuxième grand thème qu'il serait urgent de mieux traiter en termes statistiques pour la problématique du développement durable est celui du *lien entre la santé et la qualité de l'habitat*. Mais introduire un volet sur ce thème dans l'enquête logement poserait toutefois un problème ardu de conduite des opérations de terrain. On imagine mal d'équiper les enquêteurs avec des matériels de mesure (pollutions par le plomb, par l'amiante, par les composés organiques volatils ; problèmes d'humidité et d'acariens etc.) et de les former à leur utilisation. Il existe par ailleurs un "Observatoire de la qualité de l'air intérieur" qui relève du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et qui a mené en 2005 une enquête de ce type, mais sur un échantillon très réduit (567 logements) ce qui n'autorise pratiquement aucun croisement.

L'Insee réalise périodiquement en partenariat avec le ministère de l'équipement une enquête Transport lourde. Cette enquête s'est déroulée en 2008. Elle risque de n'être pas rééditée avant longtemps (la précédente a eu lieu en 1994). Un complément d'information pourrait être envisagé à l'occasion de l'enquête logement sur les transports domicile-travail et sur les éléments qui éclairent les arbitrages entre coûts de logement et de transport.

Traiter certaines des préoccupations ci-dessus pourrait ne pas nécessiter un alourdissement de l'enquête logement. Une source alternative potentielle réside dans les rapports d'audit que la réglementation a rendus obligatoires sur le diagnostic de performance énergétique (DPE) et la présence de plomb et d'amiante. Mais malheureusement la remontée de ces documents et leur exploitabilité statistique n'ont pas été prévues quand ils ont été instaurés. L'expérience montre la difficulté de construire un système de remontée après coup. Par ailleurs, ces documents ne sont établis que dans certaines occasions (mutations et conclusion d'un bail). Or il n'existe pas de base permettant de capter les mises en location.

En matière de logement, le développement durable peut se décliner en termes de haute qualité environnementale (HQE), ce qui signifie sobriété énergétique et sécurité sanitaire mais aussi qualité acoustique. Surgissent ainsi les enjeux de l'innovation dans ce secteur. Par ce canal, le suivi de *l'innovation* peut trouver une place justifiée en statistique du logement.

Les besoins d'informations finement localisées

Le besoin d'informations finalement localisées est au cœur des attentes des acteurs locaux des politiques du logement et de l'urbanisme. Les indicateurs sociaux, de peuplement, de richesse doivent s'inscrire désormais dans un référencement spatial pour avoir du sens. Or l'impératif de géolocalisation fine soulève des problèmes techniques et déontologiques. Techniquement, le recours au sondage pour le recensement rénové ne permet plus d'aller aussi finement que l'exhaustivité des recensements antérieurs. Les règles déontologiques des statisticiens limitent elles aussi le degré de finesse de leurs restitutions.

Quels référentiels géographiques ?

Le niveau de la commune est désormais trop grossier. Les préfets ont besoin du référentiel à grande échelle (RGE) pour le parc locatif social. Les pouvoirs publics locaux et les acteurs de terrain attendent en particulier beaucoup du recensement de la population et se réjouissent des progrès attendus sur la fraîcheur des données. Mais ils s'inquiètent des possibilités d'y accéder.

La connaissance des sols et les sujets liés – l'étalement urbain et le problème du périurbain – nécessitent eux aussi l'utilisation du RGE dans la perspective du développement durable.

Le SESP se pose la question de la méthode à employer pour géoréférencer ses fichiers. Il n'a pas de problème pour l'instant dans la mesure où il ne fait pas encore de découpage infracommunal. Pour l'avenir, il est *a priori* favorable à un référentiel commun (RGE et/ou Ril et/ou Iris ?) auquel il pourrait se rallier.

Accès aux informations des Domaines et de la Direction générale des impôts (DGI)

Aménagement et prix du foncier sont imbriqués. Les données relatives aux bases d'estimation par l'administration en cas d'expropriation pour utilité publique, après quelques péripéties juridiques, devraient être accessibles publiquement selon l'article 21 de la Loi « Engagement national pour le logement » (ENL). Cela permettrait d'accéder aux références de prix de l'administration des domaines. L'instruction relative à la mise en œuvre de l'article 21 de la loi ENL, parue dans le bulletin officiel des impôts le 23 octobre 2007, laisse toutefois penser que la liste des informations qui sera transmise restera très limitée.

À l'horizon du prochain programme à moyen terme du Cnis, il conviendrait aussi d'obtenir de la direction générale des Impôts (DGI) une base sur les mutations et de pouvoir l'exploiter. La réussite de ce projet dépend du succès de la télétransmission par l'informatique (système MAGIC de la comptabilité publique) des données qui permettent en particulier de fusionner les informations issues du cadastre et du fichier des hypothèques.

Pour la connaissance du marché au niveau local, les pistes fiscales paraissent donc maintenant plus prometteuses que l'exploitation des bases notariales.

Parc locatif social (PLS)

Le thème de la connaissance du parc locatif social (PLS) recouvre la connaissance des logements et celle de leurs occupants. Il restera un axe majeur du prochain programme.

La refonte de l'enquête sur le parc locatif social (PLS) présentée ci-dessus devrait aboutir en 2010.

L'identification d'éventuelles nouvelles demandes est difficile à ce stade parce qu'elle semble prématurée. Beaucoup d'entre elles iront certainement dans le sens d'une meilleure connaissance des occupants et même des trajectoires résidentielles. Le rapprochement des fichiers administratifs, fiscaux et sociaux devrait fournir des outils universels. Le nouveau droit au logement opposable (DALO) générera des besoins de connaissance du parc à un niveau géographique très fin.

Politique de la ville

La formation n'a pas été directement sollicitée jusqu'à maintenant au sujet de la politique de la ville. Mais elle peut se préparer à l'être. Le sujet est transverse à plusieurs formations.

Les résidences multiples et la mobilité interrégionale

Les deux thèmes des résidences multiples et de la mobilité interrégionale sont indépendants pour ce qui a trait à la situation de familles recomposées dont les membres se répartissent entre deux logements. Par contre ils sont largement liés pour ce qui a trait au statut incertain de résidences secondaires occupées de plus en plus longtemps dans l'année. Ce phénomène est probablement en pleine expansion avec le papy-boom. Il a déjà des conséquences sensibles sur les prix du foncier et sur l'éviction des populations « de souche », justifiant que l'on réfléchisse à des actions d'une nature nouvelle.

Indices de prix de l'entretien-amélioration dans les bâtiments non résidentiels

À présent, seuls les logements sont couverts par l'IPEA (indice des prix des prestations d'entretien et d'amélioration des logements). L'extension aux bâtiments non résidentiels est à l'étude. Les demandeurs sont les comptables nationaux et les fédérations professionnelles. Compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité de ces bâtiments non résidentiels, cette extension serait délicate. L'intérêt de la démarche pourrait être limité à quelques thématiques telles que la consommation d'énergie.

Groupes d'entreprises

La question des groupes est importante dans le bâtiment comme dans les autres secteurs industriels.

Pour le SESP la démarche de profilage des groupes est sans doute intéressante. Mais il souhaite que l'expérimentation soit poursuivie avant qu'une généralisation soit décidée. Il s'interroge aussi sur les moyens humains qui seront nécessaires pour la conduire à bien.

Autres thèmes

Plusieurs agences d'urbanisme, qui font intermédiation entre acteurs publics locaux, statisticiens et associations, s'intéressent à quelques thèmes comme l'immobilier d'entreprise (quelles évolutions, quels besoins pour quels clients ?) ou l'observation du prix du foncier.

ANNEXES



Annexe I - Éléments pour la préparation du programme à moyen terme de la statistique publique

19 décembre 2007

Bernard BRUNHES

Fanny BARBIER

Rapport de la société BCI : Brunhes Consultant International réalisé à la demande de Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis.

CNIS / Rapport / 19/12/2007

Avant-propos : Un public globalement satisfait	115
Introduction : Les objectifs de la statistique publique.....	116
A – Des attentes multiples et floues en réponse à des besoins divers.....	116
B - Des attentes multiples et floues en terme de periodicite et de comparabilite	116
C - Une difficile distinction des niveaux.....	117
Quatre domaines « chauds ».....	118
A - Les prix de détail.....	118
B - Les revenus	118
C - Le chômage et l'emploi.....	119
D - Les statistiques ethniques et confessionnelles	119
Quatre domaines à développer	121
A - Les entreprises, la production et les échanges	121
B - L'environnement	121
C - La santé.....	121
D - Le logement.....	122
Deux questions structurelles	123
A - Le niveau géographique de la statistique	123
B - Les niveaux d'élaboration de la statistique.....	123
Quatre questions sur la gouvernance	125
A - La place de l'INSEE.....	125
B - L'intégration européenne.....	125
C - La tarification	125

Avant-propos : Un public globalement satisfait

L'exercice que nous a demandé le CNIS consistait à l'éclairer sur les thèmes prioritaires qui pourraient guider l'élaboration du programme à moyen terme de la statistique publique, en interrogeant un ensemble d'acteurs économiques et sociaux, dont les grands partenaires sociaux.

En quelques semaines, nous avons conduit une vingtaine d'entretiens, aux plus hauts niveaux, que nous avons largement complétés par des contacts multiples et la lecture des principaux documents publiés par le CNIS au cours des derniers mois, ainsi que divers dossiers établis par d'autres organismes comme par exemple le Conseil d'Analyse Économique ou le Centre d'Analyse Stratégique.

S'il fallait tirer une conclusion très brève de cette enquête, nous dirions que les partenaires sont dans l'ensemble satisfaits, sinon très satisfaits de l'appareil statistique existant. Ils savent disposer d'un ensemble très complet de données statistiques, apprécient le professionnalisme de l'INSEE, des services statistiques des ministères. Ils reconnaissent la qualité de l'information obtenue et la disponibilité des statisticiens pour fournir l'information.

Mais bien entendu, puisqu'ils y étaient invités, nos interlocuteurs ont émis des réserves, critiques, demandes, souhaits. Et le travail que nous avons accompli nous a permis de déceler certaines faiblesses de l'offre face à la demande, afin de proposer au CNIS d'y apporter des remèdes. Telle est la caractéristique de ce genre de rapport : il insiste sur les lacunes à combler sans s'appesantir sur les qualités du système, aussi grandes celles-ci soient-elles.

Ce rapport présente des observations de caractère général sur l'appareil statistique. Mais il a semblé nécessaire d'insister avec plus de détail sur huit domaines, dont l'actualité a montré les difficultés et les débats pour quatre d'entre eux et les partenaires ont émis des demandes pour les quatre autres. Ce qui est dit de ces domaines vaut largement en fait pour l'ensemble du dispositif.

Introduction :

Les objectifs de la statistique publique

Les entretiens que les consultants ont réalisés ont montré que les attentes des utilisateurs – tous des acteurs économiques ou sociaux agissant au niveau national – étaient à la fois multiples et floues.

A – Des attentes multiples et floues en réponse à des besoins divers

Des attentes multiples et floues d'abord parce que les divers usages que l'on est amené à faire de la statistique publique répondent à des besoins divers que l'on a quelque difficulté à distinguer.

a - Les besoins du débat économique, social, politique pour lesquels on souhaite disposer de données globales, avec comparaisons dans le temps et dans l'espace, susceptibles de fournir les arguments que l'on défend ou de nourrir les réflexions collectives qui permettront de prendre des décisions politiques. Les débats actuels sur le pouvoir d'achat, le niveau de chômage, la pénurie de logement social conduisent ainsi à des questions sur les statistiques ou agrégats diffusés.

b - Deuxième type de besoin, **les indices et indicateurs nécessaires à des prises de décisions** complexes, par exemple à des indexations de prix, de revenus, de loyers répondent à un autre type de préoccupation. Les départements et les services sociaux ont besoin de connaître l'évolution des effectifs des Rmistes pour se préparer aux évolutions à venir. Les entreprises ont besoin de connaître les flux commerciaux de leur secteur de production. Les syndicats veulent connaître l'évolution conjoncturelle des salaires. Le Parlement a besoin de suivre les indicateurs prévus par la LOLF. Dans ces cas, il ne s'agit plus de choix politiques et idéologiques fondés sur des analyses macroéconomiques ou macrosociales, mais sur des données techniques peu discutables et peu discutées mais qui doivent être construites de façon régulière dans le temps.

c - Troisième type de besoin, **les données qui permettent à chaque acteur de se situer** par rapport à ses concurrents, ses homologues, ses partenaires. Les acteurs de l'assurance santé – sociétés privées, mutuelles, CNAM – ont des besoins de connaissances pour élaborer leurs tarifs et leurs politiques. Les collectivités locales veulent savoir ce que font les autres. Les entreprises ont besoin de benchmarking. Dans ces cas, l'important est que les données construites et diffusées soient de même nature que les données que chacun a sur sa propre activité. Les informations statistiques ne seront efficaces que s'il est possible de faire un lien direct entre les données de base recueillies et les données globalisées qui en sont tirées. Dans ce type d'usage, ce qui importe est aussi la manière dont les données sont classées et présentées : les nomenclatures et regroupements sont essentiels pour l'utilisateur.

d - Quatrième type de besoins, **les fichiers de base** qui sont à l'origine de la statistique – données tirées directement des questionnaires d'enquêtes et collecte des données administratives – doivent pouvoir être mis à disposition des usagers. Cela exige évidemment des précautions qui impliquent des accords précis entre fournisseurs et utilisateurs de données : précautions techniques pour l'utilisation des données, précautions liées au respect du secret statistique et de la loi informatique et liberté.

B - Des attentes multiples et floues en terme de périodicité et de comparabilité

Des attentes multiples et floues aussi parce que l'on a parfois du mal à distinguer les besoins en fonction de la périodicité et de la comparabilité dans l'espace.

a - Les données conjoncturelles – 1 mois, 3 mois – sont les plus sensibles. Mais on ne saisit pas toujours que, par nature les données disponibles à court terme ne sont pas en général les mêmes que celles que l'on peut construire et dont on peut avoir besoin à une périodicité annuelle. C'est le cas des chiffres du chômage ou de l'emploi par exemple. Les choix à faire pour disposer de données à court terme utiles, valables, pour un coût raisonnable, ne sont pas évidents.

b - Les données annuelles s'articulent notamment (pas seulement) autour des données comptables des acteurs : c'est là qu'ils peuvent se comparer, se situer, préparer des décisions budgétaires. Ce sont certainement les plus importantes pour eux, celles qu'il convient de développer avec le plus de soin et d'investissement – les comptes nationaux ayant pour objet de rechercher la cohérence et la compatibilité entre les données statistiques.

c - Les données structurelles peuvent être beaucoup plus détaillées, analysées, expliquées. Elles n'exigent pas la comparabilité dans le temps. Il y a souvent une incompatibilité de fait entre les détails d'un tableau statistique structurel et le caractère évidemment plus global des données publiées périodiquement. Or, cette différence n'est pas bien perçue par les utilisateurs, qui contestent certains choix.

d - Les enquêtes ad hoc sont d'une autre nature ; elles répondent à des interrogations précises. On verra, sur l'exemple des statistiques ethniques, que l'on confond aisément deux questions différentes : quelles variables explicatives peut-on relever systématiquement dans des enquêtes régulières ou des recensements ? Comment construire une enquête par sondage qui réponde à des interrogations précises ?

C - Une difficile distinction des niveaux

de la production de statistiques. On y reviendra plus loin : la base de données individuelles, les données statistiques brutes construites scientifiquement, les indicateurs économiques et sociaux élaborés à partir de ces indices bruts, les agrégats du type comptabilité nationale, enfin les études et prévisions sont cinq niveaux qui impliquent des approches différentes.

*
* * *

Le présent rapport, résultant d'une vingtaine d'entretiens approfondis et d'une recension de nombreux documents dont les travaux du CNIS, commence par l'analyse des domaines statistiques sur lesquels nos interlocuteurs ont émis des demandes, voire des frustrations, avant d'aborder les questions plus générales d'organisation de l'appareil statistique et de préparation du programme à moyen terme.

Quatre domaines « chauds »

A l'issue d'une campagne électorale riche en discussions sur les chiffres et dans une période d'activité de réforme particulièrement intense, quatre domaines de la statistique ont fait et font l'objet de débats : les prix, les revenus, le chômage et l'emploi, les statistiques ethniques.

Sur ces sujets, le CNIS s'est exprimé, a travaillé sur les questions techniques qu'ils posaient. Il ne revient donc pas aux rédacteurs du présent rapport d'entrer dans les débats techniques, mais de proposer une approche stratégique en fonction des observations entendues.

A - Les prix de détail

Le débat public demeure aujourd'hui assez peu clair. La perception des consommateurs restant éloignée du chiffre de l'indice des prix à la consommation, des leaders d'opinion respectés n'hésitent pas à remettre en cause le travail de l'INSEE sans se rendre compte que la question ne se pose pas de la qualité de ce travail mais de définitions et d'objectifs de la mesure. Comment faut-il traiter cette question – à laquelle presque tous nos interlocuteurs se sont vivement intéressés ?

Sur l'indice des prix à la consommation, il ne saurait y avoir de contestation. La collecte des données ne peut être mise en doute. Peut-être mérite-t-elle, à ce titre ou à un autre, des réformes, mais ce ne peut être que le choix des techniciens. Les principes sur lesquels s'appuie la construction de l'indice répondant à des normes internationales.

La question qui se pose est celle de la mise à disposition d'indicateurs complémentaires, parallèles à l'indice des prix, construits à partir de la même collecte mais dont les données sont regroupées autrement et avec d'autres coefficients. Ces variantes devront, contrairement à l'indice lui-même, faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux et autres membres du CNIS. Elles portent sur différents points :

- ψ prise en compte ou non de l'effet qualité,
- ψ séparation entre les dépenses « contraintes » (à définir) et les autres,
- ψ prise en compte du coût du logement pour les propriétaires,
- ψ coefficients pour des catégories de consommateurs (notamment entre les grandes agglomérations, les villes moyennes et les zones rurales).

Ces indicateurs en nombre limité, ne seraient pas considérés comme des indices destinés à l'indexation des salaires ou des loyers, mais fourniraient les éléments nécessaires aux analyses économiques et aux débats sociopolitiques.

La liste et la composition de ces indicateurs feraient l'objet d'un accord au sein du CNIS. Dans ce domaine plus peut-être que dans d'autres, en s'appuyant sur les études réalisées (notamment par le Conseil d'Analyse Economique), un effort de communication grand public est nécessaire.

B - Les revenus

Le débat sur le pouvoir d'achat a également montré les difficultés de compréhension des données disponibles. Mais en l'occurrence, il ne s'agit pas que de communication. Il s'agit aussi du contenu. Les interlocuteurs rencontrés au cours de nos entretiens ont cité plusieurs questions :

- ψ celle des définitions, pas toujours comprises, des différents agrégats de revenus (primaires, disponibles...) ;
- ψ celle du traitement des revenus des entrepreneurs individuels dans la distinction entre revenu du travail et revenu du capital ;

- ψ celle de la statistique des salaires (et sa périodicité) compte tenu de la généralisation de l'individualisation des salaires qui ôte beaucoup de sens aux données conjoncturelles ;
- ψ celle de la localisation des salaires (et revenus) reçus, à partir du moment où les données fiscales sont disponibles par lieu d'implantation de l'employeur et non par lieu de domicile du salarié.

Un thème important revient dans les demandes des responsables syndicaux – thème auquel l'INSEE vient de commencer à répondre : comment mesurer l'évolution réelle des revenus, sur des cohortes et non en masse, en tenant compte de la mobilité des travailleurs, des périodes de chômage et des emplois précaires.

C - Le chômage et l'emploi

La controverse, développée depuis longtemps, sur la validité des statistiques du chômage, a pris un tour plus dangereux au cours des derniers mois du fait de la décision de l'INSEE de surseoir à la publication de données faisant apparaître des incohérences entre les sources issues de l'Administration et les sources issues des enquêtes.

Il est indispensable qu'à l'occasion de la préparation du programme à moyen terme par le CNIS, l'ensemble des problèmes posés soit mis sur la table, avec l'aide des producteurs.

Pour ce faire, les données fournies tant par la statistique issue de données administratives (DEFM ou chômeurs indemnisés) que par les enquêtes emploi doivent être :

- expliquées,
- présentées de façon précise comme ce qu'elles sont réellement (les « demandeurs d'emploi en fin de mois catégorie 1 » ne sauront être assimilés à des « chômeurs »),
- complétées par des données telles que le nombre de Rmistes,
- éditées sous la forme d'un faisceau d'indicateurs dont aucun ne prétend être le seul chiffrage du chômage.

Le taux de chômage, unique défini selon les normes OIT, serait publié une fois par trimestre. Le calage des données administratives ne serait pas réalisé.

A côté du taux de chômage, il est nécessaire de calculer et de diffuser le taux d'emploi (notamment pour réaliser des comparaisons internationales). Calculé par tranche d'âge, par sexe, par zone géographique, il rapporte les effectifs des personnes ayant un emploi à la population totale. Il permet d'éliminer l'effet des classements contestables entre chômage, handicap, préretraite, autres titulaires de revenus de remplacement.

En matière d'emploi, les organisations syndicales regrettent que l'on ait aujourd'hui une représentation très imparfaite des différentes formes d'emploi, de leur importance relative, de leur évolution globale comme de l'analyse longitudinale par cohorte. Dans une économie où ce que l'on appelait travail atypique devient banal, où beaucoup de travailleurs enchaînent des périodes de CDD, d'intérim, de temps partiel, de stages, de chômage, les informations statistiques nécessaires ne sont pas disponibles.

D - Les statistiques ethniques et confessionnelles

La décision du Conseil Constitutionnel concernant les statistiques ethniques dans son avis sur la loi Hortefeux a mis sur le devant de la scène la question des statistiques prenant en compte la diversité des situations personnelles. Qu'il s'agisse de l'ethnie, de la communauté d'origine, de la religion, ou d'autres données subjectives ou purement déclaratives, la question se pose de savoir ce qui peut faire l'objet de demandes dans les enquêtes et de critères de classement.

Il importe que le CNIS approfondisse cette question, sur la base de quelques éléments de réflexion :

- ψ Des données déclaratives à la fois subjectives et susceptibles d'interprétations malveillantes ne devraient jamais servir de critères de classement.

- ψ En revanche, rien de devrait s'opposer à des enquêtes ad hoc, réalisées une seule fois, destinées à éclairer précisément les thèmes de la diversité et des discriminations.
- ψ Les études réalisées à partir des données statistiques pour éclairer la question des discriminations doivent être faites et diffusées avec le plus grand professionnalisme et les plus grandes précautions, même lorsqu'il s'agit de données factuelles apparemment objectives (exemple donné par la Halde : les inégalités professionnelles homme-femme ne sont pas là où on les croit...).

Quatre domaines à développer

A - Les entreprises, la production et les échanges

Les représentants des entreprises sont demandeurs d'améliorations substantielles des statistiques concernant les entreprises, la production et les échanges dans certaines directions.

Tout d'abord, dans une économie qui fait une place croissante aux services au détriment de la production industrielle, il semble bien que les enquêtes de branche aient des insuffisances dans les secteurs des services, à la fois moins structurés et en pleine évolution. Les nomenclatures des biens et des branches correspondantes sont satisfaisantes et relativement pérennes. Les nomenclatures des services ont du mal à suivre la réalité. Une réflexion globale sur les statistiques de production et d'échange de services – et des comptes de secteurs de services – apparaît nécessaire.

En second lieu, la connaissance du tissu des PME et des TPE est largement insuffisante. Les données sur les créations d'entreprises sont douteuses, le suivi du développement des PME devenues entreprises moyennes, de leurs mouvements, fusions, acquisitions est aujourd'hui très insuffisant. On ne dispose pas de données suffisamment fiables sur leurs comptes de résultats. Les collectivités territoriales qui comptent de plus en plus sur les PME et TPE pour leur développement économique et entendent conduire une stratégie d'appui au tissu économique local ne disposent pas des données nécessaires au niveau local.

En troisième lieu, la connaissance des flux financiers internationaux est aujourd'hui lacunaire. Qu'il s'agisse des investissements étrangers en France (acquisition ou création ?), des investissements français à l'étranger ou des autres formes de flux de capitaux, les données sont insuffisantes. Il s'agit à la fois de l'insuffisance des données de base et de la faiblesse des analyses qui en sont tirées.

Il s'agit à la fois d'un besoin des entreprises et institutions financières de mieux connaître les flux, leurs secteurs et leurs pays d'intervention et d'un besoin d'éclairage du débat public (lorsque l'on s'étonne de l'écart entre les profits des grands groupes et la faiblesse de l'économie française, il conviendrait de mieux expliquer et démontrer l'effet de l'internationalisation des grands groupes sur les flux commerciaux et financiers).

Enfin, une réflexion sur l'utilisation des données fiscales apparaît aujourd'hui nécessaire. Quelles publications ? A quel niveau géographique ou sectoriel ? Quel accès aux fichiers individuels ? Quelles nouvelles analyses ? Un groupe de travail INSEE - DGI - MEDEF pourrait effectuer cette analyse.

B - L'environnement

Le Grenelle de l'environnement a clos ses travaux au moment où la présente enquête se déroulait. De façon assez surprenante, le Grenelle n'a pratiquement pas abordé la question des données statistiques. Certes, il existe une structure spécialisée, l'IFEN, dont les travaux sont largement reconnus, mais au vu des ambitions exprimées et de la nouveauté de certaines des politiques envisagées, on peut s'étonner de l'absence d'un programme ambitieux d'information.

Du côté du MEDAD et du Secrétariat d'Etat à l'écologie, les demandes sont nombreuses, ambitieuses, mais peu hiérarchisées.

Du côté des collectivités territoriales, des demandes pressantes apparaissent mais qui seront difficiles à satisfaire parce qu'elles nécessitent des données localisées. Ainsi les connaissances sur la pollution aérienne ou les émissions de CO₂ sont largement insuffisantes pour construire des politiques locales de l'environnement.

Connaître et surtout prévoir les masses de déchets à traiter, connaître et prévoir les besoins en eau et les disponibilités : de nombreux besoins de ce type mériteraient d'être mieux spécifiés, pris en charge et surtout analysés en fonction des niveaux de localisation nécessaires.

Dans la foulée du Grenelle, un travail spécifique pourrait être entrepris dans ce sens.

C - La santé

Les discussions sur l'avenir du système d'offre de soins et sur l'assurance maladie vont être importantes et difficiles au cours des toutes prochaines années. De ce point de vue, plusieurs types d'informations devront être affinées qui permettront d'évaluer les résultats des politiques conduites par les pouvoirs publics et d'effectuer des simulations.

Outre ces besoins du débat public, les besoins des différents acteurs sont croissants, pour plusieurs raisons liées à une nouvelle répartition des responsabilités entre les assureurs – caisses d'assurance maladie, mutuelles, sociétés privées d'assurance et de prévoyance, Etat responsable de la CMU. Pour affiner les politiques publiques comme celles des acteurs et malgré l'existence actuelle de données statistiques abondantes, de nouveaux besoins se font jour, sur les comportements des consommateurs-patients, l'efficacité des thérapies, le taux de prise en charge dans les différents types d'affections et de soin, les dépassement d'honoraires, le « reste à charge », les remboursements effectués par les assurances privées, etc.

L'Institut des Données de Santé (IDS), GIP créé en 2004 et installé depuis mars 2007, a pour objet de « favoriser l'échange et le partage de données entre les acteurs participant à la gouvernance du système de santé, afin qu'ils disposent d'une même vue sur ce système et ses évolutions ». Il importe que le CNIS conforte la position de l'IDS et inscrive dans l'élaboration de son programme à moyen terme le développement de statistiques de santé.

D - Le logement

La crise du logement, qui se traduit actuellement par une forte hausse des loyers et des prix d'acquisition de logements et surtout par une dramatique pénurie de logements sociaux, n'a jamais été anticipée. On peut penser que ce défaut de prévision est dû à une mauvaise estimation de la situation réelle. Les statistiques disponibles fournissent en effet des données quantitatives sur les logements construits mais d'une part n'informent que sur les flux et non sur les stocks, d'autre part et surtout ne donnent pas d'informations fiables sur la réalité des hébergements.

La multiplication des familles recomposées, les phénomènes de décohabitation ou, à l'inverse, de maintien des jeunes dans le logement familial, les hébergements précaires (dans la famille, dans des cabanes, des caravanes,...) tout cela est en grande partie inconnu. Cette absence de données sur la situation réelle, tant au niveau des régions qu'à des niveaux géographiques plus fins, conduit à des analyses erronées des besoins réels.

Les spécialistes du logement et les acteurs du logement social souhaitent en conséquence un renouvellement des enquêtes dans ce domaine, de façon à faire face à la pénurie actuelle et à la crise à venir.

Deux questions structurelles

Quels que soient les interlocuteurs et quel que soit le sujet, deux questions se posent, explicitement ou implicitement, sur l'appareil statistique : le niveau géographique des données disponibles et le niveau d'élaboration des statistiques. Sur chacun des points évoqués ci-dessus, les deux questions se posent.

A - Le niveau géographique de la statistique

Les collectivités territoriales ont acquis, du fait des lois de décentralisation, des responsabilités économiques et sociales qui exigent d'elles l'élaboration de politiques et la réalisation d'actions impliquant une bonne connaissance de leur situation et de leurs dossiers. Or, elles considèrent que les données nécessaires sont loin d'être toujours disponibles du fait de difficultés à disposer au niveau local, éventuellement fin, de données nationales.

Plusieurs questions sont posées, de nature différente, qui tournent autour de la disponibilité de données locales.

- Le recensement tel qu'il est pratiqué maintenant ne privera-t-il pas les collectivités territoriales de données locales dont elles ont besoin ? Le CNIS pourrait susciter une réunion avec les représentants des associations d'élus (ARF, ADF, AdCF, AMF) afin d'examiner cette question (et plus globalement les problèmes de disponibilité de données locales sur la population).
- Les Directions Régionales de l'INSEE devront-elles être dans l'avenir des antennes régionales chargées de collecter et de diffuser des statistiques conçues au niveau national ou pourraient-elles devenir des outils à la disposition des collectivités territoriales ? Cela pose évidemment la question de la tarification des productions des directions régionales et, plus largement, de leur budget.
- Enfin, comme on l'a souligné plus haut, la localisation des données sur l'emploi et les salaires est loin d'être satisfaisante dans la mesure où l'on ne sait pas faire le lien entre les données concernant l'employeur et celles concernant l'employé dès que l'on s'intéresse à des niveaux géographiques fins.

C'est une analyse des possibilités d'exploitation locale des données administratives, notamment fiscales, qui donnera la réponse.

B - Les niveaux d'élaboration de la statistique

Comme on l'a rappelé en introduction, l'une des difficultés du dialogue avec les utilisateurs rencontrés au cours de la présente enquête a été le flou existant dans l'esprit de beaucoup d'entre eux sur le niveau d'élaboration des données auxquelles ils font référence.

Le premier niveau est celui des bases de données individuelles telles qu'elles sont issues de l'exploitation des documents administratifs (déclarations fiscales, feuilles de maladie, relevés de l'ANPE, par exemple). Ces données serviront ensuite à construire tableaux et indices, mais elles pourraient être utiles à des organismes susceptibles de construire leurs propres statistiques ou études en se plaçant à des niveaux plus fins, en utilisant d'autres critères de classement ou en procédant à des études spécifiques.

L'INSEE et les services de la statistique publique mettent à disposition de tels fichiers. Mais d'une part cela a évidemment un coût, donc un prix de vente. D'autre part surtout, le fournisseur de fichiers doit s'assurer de l'utilisation pertinente de ces fichiers, tant au plan de la technique statistique qu'à celui du respect du secret statistique et de la législation informatique et liberté.

Il semble que les règles appliquées sur la mise à disposition des fichiers ne soient pas claires aujourd'hui ou soient en tous cas mal connues. Des utilisateurs font, à tort ou à raison, un procès de rétention ou s'inquiètent de la tarification.

A une époque où la technique permet la transmission aisée des fichiers et facilite les analyses de toutes sortes, ces points pourraient être plus clairement abordés.

Le second niveau est celui des statistiques brutes. Construites à partir des données d'enquêtes ou des documents administratifs, elles sont établies par des professionnels de la statistique utilisant toutes les ressources de leur art et de leurs sciences. Elles ont un caractère rigoureux. Il revient aux statisticiens d'expliquer leurs méthodes, mais les utilisateurs ne sont pas habilités à apporter des critiques trop souvent infondées. Ces données rigoureuses, si elles ne correspondent pas toujours

aux souhaits des usagers, ont l'immense qualité de la précision et de la rigueur : les développements ci-dessus sur l'indice des prix ou les statistiques des demandeurs d'emploi en sont des exemples.

Le troisième niveau est celui des indicateurs reconstruits. Il s'agit de données qui ont été établies à partir des données collectées et des statistiques brutes, mais qui incorporent des choix et des arbitrages lors de leur traitement. On pense par exemple aux indicateurs de prix ou de pouvoir d'achat, aux données sur le chômage ou l'emploi établies en rapprochant des données d'origines multiples, des estimations des besoins en logements sociaux faites par rapprochement entre des données sur l'offre et la demande, des comptes consolidés de secteurs d'entreprise construits à partir des déclarations fiscales ou des centrales de bilans.

Ce cas diffère du précédent parce que les choix faits pour la méthode de rapprochement, pour les pondérations, pour les inévitables corrections et redressements doivent faire l'objet de discussions avec les utilisateurs. Là encore l'exemple donné plus haut des indicateurs de prix avec des coefficients multiples est très illustratif. Pour faire la différence entre ce qui ressortit à la rigueur de la méthode statistique et ce qui ressortit à des choix plus politiques, il est important de traiter différemment dans le débat et l'élaboration des programmes les niveaux 2 et 3.

Le quatrième niveau est celui des agrégats du type comptabilité nationale. A ce niveau, les estimations plus ou moins bien fondées, les hypothèses, les règles plus ou moins précises, les nécessaires ajustements de données statistiques incohérentes entre elles sont légion. Mais les méthodes sont au point ; elles ont persisté avec l'évolution de l'économie à travers le temps, et permettent donc des comparaisons valables entre des périodes successives. Elles sont normalisées au niveau international et permettent des comparaisons dans l'espace.

En revanche, la magie du chiffre, les débats politiques en apparence sérieux sur un dixième de point d'écart dans l'estimation du PIB alors qu'on est très largement en dessous de la marge d'erreur, la place prise par la comptabilité nationale dans l'élaboration des politiques justifient que l'on fasse sur ces agrégats un effort de communication, d'information, de formation, notamment en direction de la presse et, à travers elle, des leaders d'opinion.

Depuis longtemps – et le Grenelle de l'environnement a conduit à relancer le débat –, on cherche des agrégats économiques nouveaux tels que le PIB vert, le Bonheur national brut. On cherche à mesurer d'autres choses que le seul PIB marchand, dont les limites sont connues. Des organismes comme l'OCDE, les Nations Unies ont travaillé dans ce domaine. Le système statistique français pourrait développer ces réflexions. Mais le caractère idéologique des agrégats retenus implique que ce ne soit pas un travail en chambre mais une réflexion partagée.

Le cinquième niveau est celui des études et des projections économiques. La caractéristique du système français est l'intégration verticale avec les données brutes (l'INSEE notamment comme tout le spectre) jointe à la faiblesse des organismes indépendants dans ce domaine (centres universitaires, bureaux d'études des syndicats de salariés ou des organisations d'entreprises, sociétés d'études privées, fondations, think tanks de toute nature).

Ainsi on met dans la même catégorie (et on couvre éventuellement du même opprobre) les données brutes et les prévisions hasardeuses des administrations statistiques publiques. Cette confusion est dangereuse.

La priorité devrait être au développement et au renforcement des think tanks, notamment à l'université. Les exemples britannique ou allemand pourraient être pleins d'enseignements.

Quatre questions sur la gouvernance

A - La place de l'INSEE

Au moment où le gouvernement lance une réforme de l'Etat, la place de l'INSEE et son mode de gouvernance, ses liens avec le Ministre des finances, son rôle vis-à-vis des services statistiques des ministères, la part que peuvent prendre les partenaires sociaux, économiques et politiques dans ses orientations méritent un examen approfondi. Depuis la réforme des années 60, ces questions n'ont pas été posées. Elles pourraient l'être à l'occasion de l'élaboration du programme à moyen terme.

On peut ajouter à cette liste de questions, celle du rôle des nombreux organismes qui se sont substitués au Plan (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie, Conseil d'Orientation des Retraites, Conseil d'Orientation de l'Emploi, etc.) dans l'élaboration des programmes statistiques, soit via le CNIS, soit directement auprès de l'INSEE, ainsi que du rôle du Conseil Economique et Social.

B - L'intégration européenne

Les auteurs de ce rapport n'ont pas analysé la situation et l'évolution de l'intégration européenne dans le domaine statistique : le rôle et la place d'EUROSTAT, la densité et le poids des directives et règles communes aux statistiques publiques des pays membres, l'évolution des concepts communs et nomenclatures communes, le degré d'autorité des services de Bruxelles et de Luxembourg, la gouvernance d'EUROSTAT.

Mais il semble qu'en tout état de cause, à l'occasion de l'élaboration du programme à moyen terme, le CNIS devrait faire des hypothèses et des recommandations sur l'avenir de l'intégration européenne dans le domaine statistique. Ce serait particulièrement opportun au moment de la Présidence française de l'Union européenne.

C - La tarification

De nombreux interlocuteurs se sont interrogés devant nous sur le prix à payer pour l'accès aux informations statistiques (et notamment, mais pas seulement, pour les données brutes). Compte tenu de la décentralisation, un « marché de l'information statistique » locale se développe et il ne faut pas que l'on reste dans une situation trop floue dans les règles de ce marché. La tarification au coût marginal devrait être la règle, quel que soit le client.

Ce principe de tarification n'est évidemment pas accepté par tous. Par exemple, les collectivités territoriales acceptent difficilement de payer des prestations dont elles considèrent qu'elles relèvent d'un service public financé par l'impôt.

Cette question devrait être posée à l'occasion du programme à moyen terme. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'équilibre économique et financier. Il s'agit bien aussi d'un problème de gouvernance d'un service public.

D - Le CNIS

Les rencontres faites et les développements ci-dessus incitent à proposer trois suggestions pour le fonctionnement du CNIS, dans l'élaboration du programme à moyen terme.

- L'assemblée du CNIS est trop nombreuse pour être en état de construire sa propre politique à partir des positions de ses membres. Comme toute assemblée nombreuse, le CNIS dépend peut-être trop des propositions des professionnels et de la technocratie de l'appareil statistique, devant lesquels les participants risquent de ne pouvoir faire que des suggestions annexes par rapport à un schéma bien construit.
- Le renouvellement de la composition du CNIS paraît devoir être à l'ordre du jour ; il s'agirait notamment de faire entrer plus de représentants du monde associatif dans les domaines sociaux et écologiques, ainsi que des représentants des collectivités territoriales. La mise à plat de la composition pourrait être imaginée au-delà de la période d'élaboration du plan.
- Pour la préparation du plan, les formations actuelles dont les périmètres de compétences sont calqués sur l'organisation de l'offre pourraient être remplacées ou complétées par des

groupes axés sur les besoins de catégories d'utilisateurs. Cette double entrée, matricielle, enrichirait à coup sûr les débats et faciliterait la prise de décisions.

Conclusion

Au terme de cette brève mission, les consultants ont pris conscience de l'ampleur de l'effort entrepris pour faire évoluer l'appareil statistique et l'adapter à une société et une économie en pleine transformation. Les pistes données ici sont modestes : le CNIS, grâce à la qualité des organismes et des professionnels de l'appareil statistique français et grâce à ses propres travaux, a tous les atouts en main pour faire évoluer un système, qui exige la continuité et non la rupture mais doit être en permanente amélioration.

Personnalités et organisations sollicitées

Vincent Champain, directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat à la Prospective et l'Evaluation des politiques publiques

Dominique Dron, cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Xavier Hürstel, sous-directeur, Karine Berger et Isabelle Veillet, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, direction du budget

Yves Chassard, chef du service emploi et affaires sociales, Centre d'Analyse Stratégique

Louis Schweitzer, président de la HALDE

SYNDICATS DE SALARIÉS

Force Ouvrière - Jean-Claude Mailly, secrétaire général, Didier Hotte, Yves Veyrier, Sophie Saglio

CGT - Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire, Denis Durand, Nasser Mansouri Guiloni

CFDT - Gaby Bonnand, secrétaire national, Emmanuel Mermet, Patricia Ferrand

CFTC - Gabrielle Simon, secrétaire générale adjointe

CFC CGC - Bernard Van Craeynest, président

ORGANISATIONS PATRONALES

MEDEF - Jacques Creyssel, directeur général, Agnès Lépinay, Yvonnick Renard, Gérard de Lavernée

CGPME - Charles El Nouty

COLLECTIVITÉS LOCALES

AdCF - Nicolas Portier, directeur général

Ville de Paris - Marc Lebreton, secrétaire général du conseil de Développement Economique de Paris (CODEV)

FÉDÉRATIONS, ONG, DIVERS

APCA - Lucien Bourgeois

Fédération nationale de la Mutualité française - Daniel Lenoir, directeur général, Christine Meyer-Meuret, Mathieu Cousineau

GIP IDS - Richard Decottignies, directeur

Fondation Abbé Pierre - Patrick Doutreligne, délégué général, Christophe Robert

Fondation pour l'innovation politique - Philippe Brongniart, secrétaire général

Société internationale des conseillers de synthèse - Armand Braun, président

Annexe II - Évaluation des politiques et statistique publique

La plupart des présidents de formations et des membres du bureau du CNIS attendent du système statistique public qu'il alimente fortement et le plus en amont possible avec des données statistiques pertinentes l'évaluation des politiques publiques nationales, européennes et décentralisées. Ils reprennent à leur compte le constat, déjà ancien, que la culture de l'évaluation est plus faiblement développée en France que dans d'autres pays européens. Mais la demande ainsi adressée à la statistique publique risque d'être foisonnante et désordonnée. Elle excéderait rapidement les capacités des services producteurs.

Les transformations des modalités des politiques publiques

Depuis le milieu des années 70 les modalités d'action de la puissance publique ont subi de profondes transformations. En résumé l'État est devenu davantage « stratège » (ou encore « animateur ») et moins « gestionnaire ». Ce dernier agissait directement et souvent seul pour mettre en œuvre les politiques publiques nationales et même pouvait être prestataire direct de services ou de financements. Par contre l'État animateur et stratège agit de manière "partenariale" :

- il *identifie les besoins* des populations en concertation avec elles et avec des intermédiaires (élus, corps intermédiaires, associations etc.) et les différents opérateurs concernés (entreprises, exécutifs des collectivités territoriales etc.) ;
- il *définit sa propre stratégie en concertation* avec ses partenaires de manière à aboutir à un éventail de stratégies dont les objectifs soient articulés, cohérents et convergents ;
- il *suit* avec eux la mise en œuvre de ces différentes stratégies plus ou moins autonomes ;
- il *échange ses propres évaluations* et celles de ses partenaires pour que chacun puisse réviser en retour et de manière concertée sa propre stratégie.

La régulation de « l'État animateur et stratège » fonctionne de manière essentielle à *l'information*, notamment quantifiée, c'est-à-dire statistique. Elle "consomme" quantitativement beaucoup plus de statistiques que celle de l'État gestionnaire. La nature des informations « consommées » est également différente : il s'agit non seulement de sous-produits de l'action propre des administrations, mais également d'informations collectées *à l'extérieur* des services directement responsables sur les effets de ces politiques et notamment d'informations produites, élaborées et communiquées par les partenaires et les bénéficiaires.

Cette métamorphose partielle de l'État « gestionnaire » en État « animateur et stratège » résulte certes de facteurs endogènes, -- "l'auto-modernisation" de l'État et des services publics --, mais surtout de deux tendances lourdes :

- la décentralisation à partir de 1982 ;
- la construction européenne.

Décentralisation

Les lois de décentralisation ont abouti à des transferts ou à des partages de compétences avec les collectivités territoriales à différents niveaux géographiques. Pour rendre cohérentes ces politiques entre elles et plus particulièrement avec les politiques publiques nationales, la régulation étatique a généralisé les partenariats et les concertations et donc les échanges d'informations à leur sujet.

Construction européenne

La construction européenne d'autre part a induit des transformations similaires vis-à-vis des politiques de l'Union européenne (politiques communes ou partagées) et des politiques publiques des États membres. Ainsi dans les domaines qui ne relevaient pas exclusivement de la législation européenne la Commission a créé la MOC (méthode ouverte de coordination) qui coordonne les politiques nationales par émulation mutuelle grâce à des "palmarès" qui présupposent des comparaisons internationales statistiques fiables de performances et à des "échanges de bonnes pratiques" (benchmarking ou, en français, parangonnage) qui présupposent que les États membres sont capables d'évaluer leurs propres performances en matière de politiques publiques nationales.

Les attentes vis-à-vis de la statistique publique

Évaluations des politiques publiques nationales

Un schéma (ci-dessous) illustre sur un exemple, -- l'évaluation des politiques de l'enseignement secondaire --, la nature des différentes informations (statistiques, indicateurs etc.) nécessaires aux différents stades de l'évaluation des politiques publiques et des responsabilités qui pourraient être distribuées entre les administrations responsables de ces politiques et les différents segments du système statistique public (les différents services statistiques de ministère d'une part et l'Insee d'autre part).

Le système statistique public doit être une force de proposition en matière de conception et de définition des informations statistiques nécessaires à l'évaluation de politique publique. En revanche, il ne doit pas intervenir en première ligne dans le choix des indicateurs de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances). Bien évidemment il doit aider les directions d'administration centrale à calculer les indicateurs de la LOLF.

Mais il ne faut pas mélanger les indicateurs nécessaires à l'évaluation des politiques publiques et les indicateurs de la LOLF stricto sensu (voir schéma ci-dessous).

Selon la loi LOLF, le Ministre et le directeur de programme sont pleinement responsables devant le Parlement du choix des *objectifs* et des *indicateurs* mesurant l'*atteinte* de ces objectifs. Le service statistique public est un prestataire de services techniques et non pas le responsable du choix de ces indicateurs. Il doit évidemment en expliquer les caractéristiques techniques, informer les directeurs sur la disponibilité des chiffres nécessaires à leur calcul et éventuellement des effets indirects, éventuellement pervers, de telle ou telle information quantifiée ou de telle ou telle procédure de calcul. Il y a d'un côté les *techniciens de la statistique* et de l'autre côté les *responsables des politiques*.

Il y a toute une gradation depuis les indicateurs statistiques du *contrôle de gestion* jusqu'aux indicateurs statistiques de l'*évaluation des politiques publiques* en passant par les *indicateurs de la LOLF*. Parmi ces derniers, les indicateurs *d'efficacité* sont des indicateurs de *contrôle de gestion* alors que les indicateurs *d'efficacités* se rapprochent des indicateurs d'évaluation des politiques publiques, les indicateurs de *qualité* étant intermédiaires (voir schéma ci-dessous).

Indicateurs statistiques de contrôle de gestion

Les indicateurs statistiques de contrôle interne de gestion ne sont pas caractéristiques des organisations responsables de politiques publiques. Il s'agit des indicateurs qui sont utilisés pour vérifier le bon fonctionnement et la *bonne gestion* des institutions publiques ou privées et en minimiser les dysfonctionnements (retards, mauvaise utilisation de moyens etc.). Par exemple dans l'éducation nationale ce seront les statistiques qui retraceront les activités des enseignants et des élèves d'un établissement et l'emploi des différents moyens.

Indicateurs LOLF

1. Les indicateurs *d'efficacité* de la LOLF (comme les indicateurs statistiques du *contrôle de gestion*) portent sur la mise en œuvre des moyens pour la production du service public. Ces indicateurs mettent en rapport les outputs de la production avec les inputs. Ils ont pour ambition de mesurer l'usage optimal des moyens obtenus grâce aux deniers publics. Ils reflètent ainsi le point de vue du *contribuable*. Dans le cas d'un établissement d'enseignement un indicateur d'efficacité pourrait être par exemple le nombre d'heures d'enseignement suivi par un élève par franc dépensé.
2. Les indicateurs de *qualité* de la LOLF portent essentiellement sur la production. Ils ont pour ambition de mesurer la qualité du service reçu par les bénéficiaires. Le but de l'évaluation est d'inciter à maximiser l'utilité de la politique pour ses bénéficiaires directs. Ils expriment le point de vue des *bénéficiaires* de la politique ou des *usagers* du service public. Dans le cas d'un établissement d'enseignement un indicateur de qualité pourrait la « note » qu'attribuent les étudiants à l'intérêt et la qualité de l'enseignement reçu.
3. Les indicateurs *d'efficacités* de la LOLF portent essentiellement sur les *résultats* de la politique publique. Ils visent à maximiser l'utilité collective (nationale) de la politique publique. C'est le

point de vue du *citoyen*. Dans un établissement d'enseignement par exemple un indicateur d'efficacité de l'enseignement dispensé pourrait être mesuré par le succès à un certain type d'examen. Au niveau de la politique générale de l'éducation nationale un tel indicateur pourrait être la proportion de bacheliers dans une génération ou plutôt l'effet de l'augmentation de cette option sur le niveau des connaissances de la population.

Indicateurs d'évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques analyse *l'impact* plus général de ces politiques sur l'économie et la société en général et cherche à mettre en rapport le *résultat* d'une politique avec *l'évolution de la situation socio-économique*. Il s'agit alors d'évaluer des interactions entre les sphères différentes de la société, par exemple pour l'éducation nationale, les interactions entre l'augmentation du niveau général des connaissances et d'autres phénomènes sociaux, comme la productivité du travail ou l'adéquation entre l'offre de formation et les demandes sociales, comme la prévention sanitaire, comme la qualité des loisirs etc.

Dans la pratique, le devoir de proposition du service statistique public s'accroît lorsqu'on passe des indicateurs *d'efficience* aux indicateurs *d'efficacité*. Une des raisons est technique : la mesure des indicateurs de contrôle de gestion ou d'efficience est issue de *statistiques de gestion* alors que les indicateurs de qualité et d'efficacité nécessitent en partie des *enquêtes spécifiques* ou la mise en œuvre de *systèmes statistiques administratifs complexes* (comportant en particulier plusieurs partenaires en dehors de ceux qui sont directement responsables de la politique publique à évaluer).

Dans la mise en œuvre des systèmes d'information (depuis la collecte jusqu'aux fichiers disponibles pour les études), le service statistique doit intervenir à l'amont en tant que maître d'ouvrage (ou maître d'ouvrage associé). A défaut, on risque d'obtenir des systèmes d'information adaptés à la demande directe des gestionnaires, liée au contrôle de gestion ou à l'efficience mais peu ou pas adaptés à la production moins immédiate mais nécessaire de données statistiques nécessaires à la mesure du résultat. A l'aval, un service statistique doit au moins être associé à l'évaluation des politiques pour être en mesure de concevoir et de réaliser les outils statistiques correspondants aux problématiques de l'évaluation¹⁶³. Les activités d'un service statistique de ministère peuvent relever de tout ou partie de l'éventail des cinq fonctions qui ont été identifiées dans le rapport Malinvaud de 1998 sur les services statistiques de ministère : statistiques, études, recherches, évaluation, prospective. Il ne s'agit pas pour un service statistique de ministère à part entière de renoncer à une de ces cinq fonctions, la fonction de l'évaluation, mais de la circonscrire strictement au *conseil de technique statistique* pour ce qui concerne la responsabilité propre des directeurs de programme et de privilégier *l'évaluation des impacts des politiques* en ce qu'ils ne relèvent pas de la responsabilité des directeurs d'administration centrale.

La doctrine est sans doute plus délicate à établir quand le service statistique de ministère n'est pas une direction à part entière (comme c'est le cas à la DREES ou à la DARES), puisque dans ce cas-là la direction qui héberge l'unité statistique peut ne pas avoir une fonction d'évaluation, voire d'étude.

¹⁶³ La restriction (au moins être associé) concerne les unités strictement statistiques ; lorsque l'unité statistique a aussi pour fonction *l'évaluation*, la question ne se pose même pas.

SCHEMA

Positionnement des indicateurs statistiques dans la chaîne de production du Service public

CHAÎNE DE PRODUCTION DU SERVICE PUBLIC (exemple de l'éducation nationale)	Indicateurs statistiques du contrôle de gestion	Indicateurs de la LOLF			Indicateurs d'évaluation des politiques publiques
		Effizienz (-> contribuable)	Qualité (-> usager)	Efficacité (-> citoyen)	
MOYENS (Professeurs)	Secondairement : ACTIVITE / MOYENS PRODUCTION / ACTIVITE	Essentiellement : PRODUCTION / MOYENS			
ACTIVITÉ (Heures de cours)					
PRODUCTION (Scolarités)			X		
RÉSULTATS (Niveau scolaire des élèves)				X	Influence du RÉSULTAT sur L'IMPACT
IMPACT (Chômage des jeunes)					

Le grisé (et son intensité) représente l'implication (plus ou moins grande) du système statistique public dans le choix des indicateurs par rapport aux responsables des politiques

Évaluation des politiques publiques dans le cadre de la construction européenne

Au niveau du système statistique européen il est plus facile d'établir un cadre commun de *résultats* que chaque pays alimente selon son système statistique (harmonisation par les *outputs* selon l'expression consacrée à Eurostat) que de mettre en place une harmonisation au niveau des *procédures* de collecte, de codification et de traitement des informations statistiques (harmonisation des *méthodes* de production ou par les *inputs* dans le langage d'Eurostat) garantissant ex ante la comparabilité des données. Dans les politiques européennes il faut évidemment différencier les politiques européennes *communes* qui font l'objet de directives à partir desquelles on peut convenir d'indicateurs quantitatifs identiques en Europe, des politiques *coordonnées* par la "*Méthode ouverte de coordination*" (MOC) où cela est plus difficile.

Il est très difficile d'*harmoniser* (au sens fort) des statistiques concernant des politiques coordonnées dans le cadre de la MOC. On se limite à les évaluer au niveau de leurs seuls résultats statistiques (recueillis de manière *coordonnée* et non pas *harmonisée*) et non pas au niveau des *impacts sur les sociétés* respectives. Dans cette perspective le "code des bonnes pratiques" participe de l'esprit général qui préside à la MOC. Une véritable *harmonisation* statistique présupposerait un pouvoir prescriptif fort d'Eurostat en matière de statistiques. Il devrait pouvoir lancer des enquêtes véritablement communes et non pas des recollections d'enquêtes nationales.

Mais évidemment la statistique publique doit continuer à participer aux réunions à la fois à Bruxelles au niveau de la conception des indicateurs au service des politiques communes ou coordonnées et à Luxembourg pour la construction de la statistique européenne pour pousser à passer progressivement de la simple *coordination* statistique à une véritable *harmonisation* statistique.

Évaluation des politiques publiques dans le cadre de la décentralisation

Aux problèmes que rencontre le système statistique public pour contribuer à l'évaluation *nationale* des politiques publiques nationales et à l'évaluation *européenne* des politiques publiques communes ou partagées, la décentralisation ajoute celui que les autorités publiques décentralisées manquent souvent de moyens et de compétences pour collecter et exploiter les données statistiques nécessaires à l'évaluation des politiques locales qui relèvent de leurs compétences.

Se sont multipliés ainsi, de manière jugée parfois désordonnée, des observatoires et des dispositifs spécifiques.

Les questions demeurent ouvertes de leur articulation avec les « systèmes d'information partagés » (SIP) et les dispositifs d'enquêtes créés par la statistique publique nationale et l'évaluations de leur qualité, de leur pertinence et de leur comparabilité d'une collectivité territoriale à l'autre.

Conclusion

Que ce soit dans le cadre de l'évaluation nationale des politiques publiques nationales, celui de l'évaluation des politiques des autorités publiques décentralisées ou dans celui de l'évaluation des politiques de la construction européenne, le système statistique public doit relever deux défis, un défi *méthodologique* et un défi *organisationnel*.

1. Le système statistique public doit en effet d'abord s'impliquer dans la *conception* de systèmes d'information (et en particulier ceux de la LOLF) qui permettent aux autorités publiques de rapprocher de manière pertinente et fiable des indicateurs d'efficacité, de qualité et de résultats. Il faut d'autre part que ces systèmes d'information permettent des comparaisons temporelles, des comparaisons entre les actions des partenaires des politiques publiques données, des comparaisons entre différentes échelles géographiques, voire des comparaisons internationales.

2. Pour que les évaluations soient *partagées* par les différents partenaires d'une même politique publique, il faut que les informations qui leur sont nécessaires le soient également. Ceci implique la coopération des responsables des différentes sources d'information et la compatibilité mutuelle des informations produites afin qu'elles puissent être échangées, agrégées, communiquées et exploitées. Autant de défis organisationnels pour les différents segments de la statistique publique (services statistiques de ministère, Insee), mais également une responsabilité de conseil et de pédagogie pour les systèmes d'information créés et exploités par les différents partenaires impliqués par les politiques publiques aux différents niveaux géographiques (national, européen, régional et local).

ANNEXE III - La connaissance de l'emploi par métiers

La connaissance de l'évolution globale de l'emploi est évidemment utile d'un point de vue macroéconomique. Du point de vue des entreprises, cette connaissance générale est moins intéressante que la connaissance précise de la réalité de l'emploi par métier ou qualification à un niveau détaillé. Ce besoin est moins bien satisfait que la segmentation par zone géographique ou par activité des entreprises, en tout cas au niveau local. En effet l'enquête emploi permet de suivre l'évolution de l'emploi par PCS chaque année mais uniquement au niveau national.

Les besoins en rapport avec l'articulation entre emploi et système éducatif

Une première famille de besoins se rapporte au lien entre formation et emploi. Des travaux ont été menés dans ce sens pendant le précédent moyen terme. Des travaux d'infrastructure statistique ont porté sur plusieurs points.

- On ne s'attardera pas ici sur les travaux du Cereq visant à appréhender les normes implicites des employeurs pour évaluer *a posteriori* les formations produites par le système éducatif, principal intéressé à ce chantier.
- Le panel EVA (entrée dans la vie active) prolonge le panel Depp des élèves entrés en sixième en 1995 et s'intéresse à leur entrée dans la vie active, maintenant en cours. L'investissement réalisé apporte ses premiers dividendes, entre autres, mais pas seulement, sur les rapports entre parcours éducatif et situation d'emploi.
- Les enquêtes génération du Cereq sur l'insertion des jeunes dans la vie active vont dans le même sens.

Par ailleurs des exploitations plus opératoires ont été réalisées pour caractériser les emplois vacants sur une zone restreinte et sur quelques secteurs d'activité. Ces travaux ont pu être menés à bien et susciter des réactions appropriées des acteurs locaux du système éducatif. Mais ces réalisations restent trop limitées. Il n'est pas possible de consolider des travaux du même type pour élargir le périmètre géographique ou sectoriel pris en compte. Il n'est pas possible non plus d'engager des approfondissements méthodologiques pour tendre vers une gestion prévisionnelle des besoins d'emploi.

Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ces difficultés.

- Il n'y a pas de continuité ni d'articulation entre les nomenclatures de formations utilisées par le système éducatif et les nomenclatures utilisées pour décrire l'emploi. D'ailleurs, la relation emploi/formation est très complexe et ne fonctionne pas selon une correspondance terme à terme.
- Les panels suivant un jeune à la fois sur son parcours scolaire et dans la vie active sont trop rares et trop récents.
- Facteur lié aux deux précédents : l'identifiant national élève (INE) a été mis en place pour suivre l'élève durant toute sa scolarité, mais surtout pas au-delà dans un souci de protection de la vie privée.
- La description de l'emploi peut être trop imprécise dans plusieurs sources statistiques. On reviendra sur ce problème central.

Les besoins en rapport avec la compréhension et la qualification des mutations économiques

Une deuxième famille de besoins porte sur la compréhension des dynamiques économiques dans leur rapport à l'emploi.

Des réalisations existent, qui ont elles aussi rencontré des limites :

- Dans le secteur du tourisme, évidemment porteur, on a tenté de quantifier l'emploi généré par les activités touristiques. Plusieurs partenariats régionaux se sont constitués pour confier le

sujet en général à la direction régionale de l'Insee. L'information de base est maintenant récupérée sur les DADS. Ce type d'opérations passe par un filtrage des codes de métiers qui sont en rapport avec le tourisme. La méthode est perfectible car la localisation (commune touristique ou non) est souvent un autre critère complémentaire nécessaire pour qualifier un emploi touristique. Une autre limite réside dans la couverture incomplète de l'emploi salarié, puisque les DADS ne sont pas remplies par les employeurs publics. Mais la principale limite tient ici encore à l'imprécision de la qualification des emplois.

- Dans le secteur du transport, une tentative similaire a consisté à tenter de capter le développement des fonctions logistiques tant dans les entreprises de transport que pour compte propre dans les entreprises industrielles et commerciales. On a ici aussi procédé en analysant le développement de certains métiers dans la source DADS.
- D'autres travaux analogues ont été lancés sur les métiers des activités agricoles, logistiques...

Des besoins plus généraux sont ressentis mais ne sont pas réalisables à des niveaux géographiques fins en l'état actuel de l'information de base.

- Ainsi au niveau macro-économique le Conseil d'analyse stratégique (CAS) réalise régulièrement à partir de l'enquête emploi et dans le cadre du groupe "Prospective des métiers et des qualifications", la confrontation des formations offertes par le système éducatif et les besoins en termes de métiers et des secteurs économiques et des grands bassins d'emploi. Il a effectué de tels travaux en 2006 à l'horizon 2015. Mais compte tenu de la taille de l'enquête emploi il n'est pas possible de faire un tel exercice à des niveaux géographiques fins ou avec une nomenclature d'activité économique trop détaillée.
- Il conviendrait en parallèle de qualifier les grandes mutations économiques en termes d'évolution du contenu des emplois. A l'heure de la mondialisation, de la délocalisation, de l'externalisation, de la tertiarisation, quelles sont les vraies mutations des emplois qui apparaissent quand on considère l'ensemble des entreprises, quels sont ceux qui sont en perte de vitesse et quels sont ceux qui sont seulement transférés entre catégories d'entreprises.
- Théoriquement le salaire devrait être en relation avec la productivité marginale du travail. Or en l'état actuel des informations le détail des données sur les salaires et sur la productivité des emplois ne peuvent être mis en correspondance à un niveau de qualification suffisamment détaillé pour étudier cette relation ou pour repérer d'éventuels dysfonctionnements grossiers et flagrants du fonctionnement du marché du travail.

Les réponses existantes de la statistique publique et les améliorations en cours

L'Insee a réalisé jusqu'à la fin des années 1990 auprès des entreprises une enquête annuelle structure des emplois (ESE) qui alimentait la connaissance du sujet. Il s'agissait d'une enquête adossée à un formulaire administratif sur la déclaration d'emploi des travailleurs handicapés (certaines professions, définies en termes de codes PCS, étaient en effet exclues de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Cette opération a été intégrée dans les DADS, en espérant que leurs exploitations pourraient aboutir aux mêmes résultats et diminuer la charge de réponse des entreprises. Cette source ne traite que de l'emploi salarié dans les établissements de plus de 20 salariés des secteurs privé et semi-public, ce qui était le champ de l'ESE.

Il existe des développements complémentaires en cours sur l'emploi dans le public, dans l'agriculture, dans les professions indépendantes ainsi que sur les salariés des particuliers employeurs. Un projet d'exploitation des fichiers des particuliers employeurs est en cours à partir de diverses sources : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), chèque emploi service universel (CESU), déclaration nominative simplifiée des employeurs (DNS).

Lorsque les enquêtes annuelles de Recensement de la population auront atteint leur régime de croisière, en 2009, la codification de la catégorie socioprofessionnelle à quatre chiffres permettra la publication annuelle du stock des emplois à un niveau fin.

Pour en revenir au champ couvert par les DADS : la qualité de l'information de base renseignée par les employeurs sur les codes PCS est en amélioration constante. L'Insee code la CS à deux chiffres de façon autonome à partir d'un traitement semi-automatisé des libellés en clair du métier porté sur la DADS. Du fait de l'amélioration constatée sur la codification de la PCS par les employeurs, l'Insee a décidé de passer à une codification à 4 chiffres de la PCS dans les DADS (y compris sur le champ des moins de 20 salariés). L'expérience doit démarrer sur les DADS de la validité 2008, dont les résultats seront disponibles en 2010.

Mais cette nomenclature PCS n'est pas directement appariable avec la nomenclature dans laquelle l'ANPE classe les demandeurs d'emploi. La plupart des travaux sont donc réalisés au niveau de la famille professionnelle, où l'on peut faire converger les deux nomenclatures, avec en plus une garantie de qualité.

Il semble que le Cnis ait tout intérêt à s'assurer que cette voie est effectivement la meilleure, et dans l'affirmative à l'encourager et à en suivre la réalisation.

Le lien avec les nomenclatures internationales, question moins prioritaire ?

La nomenclature internationale ISCO (International Standard Classification of Occupations) a été révisée. La nouvelle version de la nomenclature européenne ISCO-com, qui en est dérivée, sera totalement calée sur la version internationale d'ISCO 2008. ISCO et PCS décrivent les métiers dans des niveaux de détails similaires. Mais leur architecture diffère. Un niveau de convergence est possible sur la famille de métiers. L'implémentation d'ISCO (version 88) était obtenue par table de passage entre les PCS et les secteurs d'activité. Pour ISCO 2008, une réflexion est en cours à l'Insee sur la possibilité d'implémenter directement ISCO dans les enquêtes ménages, entreprises et recensement à partir des libellés en clair et de diverses variables.

Certains représentants patronaux s'interrogent sur l'intérêt d'une spécificité française. Mais les DADS sont partie constituante d'un processus administratif complexe dont la statistique n'est qu'un sous-produit. La refonte des DADS n'est pas vraiment à l'ordre du jour. En tout état de cause, le rapprochement entre les deux nomenclatures ne vient dans ce contexte qu'au second rang des préoccupations après la qualité du remplissage ou de la recodification des DADS dans la nomenclature actuelle.

Le recensement de la population sera codé en ISCO à partir de 2011.

D'autres travaux européens sont en cours pour proposer un projet de nomenclature socio-économique ESeC (European Socio-economic Classification), dont la construction s'appuie sur la nomenclature ISCO. Beaucoup plus agrégée, cette nomenclature fait une place importante à la position du travailleur dans le système relationnel de l'entreprise. Au stade actuel, ces travaux s'apparentent encore à une recherche. Le leadership de l'opération revient à l'origine à un bureau d'études britannique. Eurostat a lancé en 2007 un appel d'offre auprès des instituts statistiques nationaux pour tester ce projet de nomenclature Esec. La France a répondu à cet appel d'offres : les travaux d'analyse sont en cours et le rapport définitif est attendu pour l'été 2009.

Si une nomenclature européenne des catégories socioéconomiques entrait en vigueur, le premier avantage serait de faciliter les comparaisons intra-européennes préalables à l'émergence d'une vision sociale dans les politiques européennes. Un important inconvénient résiderait dans l'inadaptation à rendre compte de certaines réalités sociales nationales comme en France la catégorisation des cadres et donc à percevoir les stratifications sociales pertinentes, certaines inégalités ou la mobilité sociale. Cela justifie que la catégorie sociale continue à être utilisée dans les études en France.

ANNEXE IV - Activités du CNIS

LES GROUPES DE TRAVAIL

Thèmes	Début	Présidents et rapporteurs	Productions et publications
Comparaisons macro-économiques en France entre l'agriculture et les autres activités économiques	2003	Yves ULLMO(Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes) <i>Jean-Pierre BERTHIER</i> <i>Lucien BOURGEOIS</i>	Rapport du Cnis n°94 - Février 2005 : Mise en perspective des résultats de l'agriculture française Comparaisons entre activités et compte de patrimoine
Utilisations des données produites par le recensement rénové de la population (RRP) et leur diffusion	2003	Jean-Pierre GIBLIN André de LOS SANTOS Jean-Michel DURR	Rapport du Cnis n°98 - Décembre 2005 : Utilisation des données produites par le recensement rénové de la population et leur diffusion
Connaissance statistique du médicament	2004	Philippe NASSE <i>Élise AMAR</i> <i>Claude GISSOT</i>	Rapport du Cnis n° 93 - Février 2005 : Connaissance Statistique du médicament
Inventaire des besoins d'informations sur les transports	2004	Maurice BERNADET <i>René GENEVOIS</i> <i>Michel HOVÉE</i> <i>Jean-Luc LIPATZ</i>	Rapport du Cnis n°102 -Mars 2007 : Inventaire des besoins d'informations sur les transports
Mesure des échanges internationaux de services	2004	Bernard GUILLOCHON <i>Isabelle RABOT</i> <i>Xavier NIEL</i> <i>Claude PEYROUX</i>	Rapport du Cnis n°100 - Février 2006 : Mesure des échanges internationaux de services
Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » <u>Sous groupes :</u> <i>N°1 - Les groupes d'entreprises et leur taille</i> <i>N°2 - Les groupes, sous-groupes et la mondialisation</i> <i>N°3 - Normes comptables et information économique</i> <i>N°4 - Groupes et sociétés dans l'analyse économique sectorielle et macroéconomique</i> <i>N°5 - Les réseaux</i>	2005	Président : Édouard SALUSTRO Vice-président : Claude MÉNARD <i>Raoul DEPOUTOT</i> Yvonick RENARD <i>Philippe TROGAN</i> Lionel FONTAGNÉ <i>Dominique FRANCOZ</i> Jean-Paul MILOT <i>Raoul DEPOUTOT</i> Jean-Luc BIACABE <i>Raoul DEPOUTOT</i> Stéphane SAUSSIÉ <i>Benjamin CAMUS</i>	Rapport du Cnis n° 107 - Janvier 2008 : Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes

Thèmes et formation de rattachement	Début	Présidents et rapporteurs	Productions et Publications
Niveaux de vie et inégalités sociales	2005	Jacques FREYSSINET Pascal CHEVALIER Michel DOLLÉ	Rapport du Cnis° 103 - Mars 2007 : Niveaux de vie et inégalités sociales Chroniques n°7 - Janvier 2008 : Niveaux de vie et inégalités sociales : amélioration nécessaire de l'information statistique
Mesures des dépenses de l'État à l'échelle territoriale	2007	Yvon OLLIVIER Nancy VIARD Guillaume HOURRIEZ	Rapport du Cnis n° 110 Septembre 2008 : Mesures des dépenses de l'État à l'échelle territoriale
Définitions d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi	2007	Jean-Baptiste de FOUCAULT Marie REYNAUD Michel CÉZARD	Rapport du Cnis n° 108 - Septembre 2008 : Emploi, Chômage et précarité
Conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique	2008	Yvonnick RENARD Jacques FÉRET	
Statistiques structurelles sur les groupes du secteur financiers	2008	Gilles de MARGERIE Jean-Marie FOURNIER Sanvi AVOUYI-DOVI	
Statistiques et nouvelles tendances de localisations des populations et des activités sur le territoire	2008	Françis CUILLER Dalila VIENNE	
Indicateurs sociaux départementaux	2008	Nomination en cours	
Définition statistique des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises	2008	Michel DIDIER Yves ROBIN	

LES COMMISSIONS

Thèmes et formation de rattachement	Dates début	Présidents et <i>rapporteurs</i>
Commission nationale d'évaluation du recensement de la population	2004	Jean-claude FRÉCON <i>Philippe DELLEUR puis Pierre BERTINOTTI Jean-Luc HELLER</i>
Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales	2005	Le directeur général de l'Insee <i>Thierry LACROIX</i>
Commission nationale d'évaluation du recensement de la population	2008	Jean-claude FRÉCON <i>Pierre BERTINOTTI Jean-Luc HELLER</i>

LES RENCONTRES

Thèmes	Dates	Présidents et <i>rapporteurs</i>	Productions et publications
Décentralisation et statistique	13 mai 2005	Yves FRÉVILLE	Rapport n° 95 - Septembre 2005 : Décentralisation et statistique
Comptes nationaux : le point sur les évolutions	4 juillet 2005	Maurice JOËL <i>Maryvonne LAMAIRE</i>	Rapport du Cnis n°96 - Octobre 2005 : Comptes nationaux : le point sur les évolutions
L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet	22 janvier 2007	Jean-Pierre DUPORT	Rapport du Cnis n°104 - Juin 2007 : L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet Chronique n°9 - Juin 2007 : L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet
Rencontres dans le cadre de la préparation du Moyen terme : 2009 - 2013			
Les mutations du monde agricole : des questions pour la statistique	13 septembre 2007	Ministère de l'Agriculture et de la pêche	
Colloque national "Connaître pour agir" : quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ?	23 janvier 2008	Jean-Pierre DUPORT Claudy LEBRETON Patrick MARESCHAL	
Les statistiques monétaires et financières	21 mars 2008	Jean-Paul POLLIN	
Statistiques régionales et locales à l'horizon 2013	19 septembre 2008	Jean-Pierre DUPORT	
Le développement durable	22 octobre 2008	Jean-Pierre DUPORT Jean-Philippe COTIS	

LES PUBLICATIONS

Collection des rapports du Cnis

Rapports parus en 2004

- N° 89 Rapport d'activité 2003 - tome 2 (les comités du CNIS) - mars
- N° 88 Rapport d'activité 2003 - tome 1 (rapport général) - mars
- N° 87 Evaluation de la diffusion des résultats du RP de 1999 - février
- N° 86 Actes des travaux du Cnis sur les prog. statistiques à MT 2004-2008 - février
- N° 85 Les Rencontres du Cnis en 2003 - février
- N° 84 Avis sur le prog. statistique MT 2004-2008 et sur sa première année d'exécution - février
- N° 83 Bilan du programme moyen terme 1999-2003 - février
- N° 82 Les enquêtes « au bord des routes » dans les domaines des transports et du tourisme - février

Rapports parus en 2005

- N° 96 Rencontre "Les comptes nationaux : le point sur les évolutions" - octobre
- N° 94 Mise en perspective des résultats de l'agriculture française - février
- N° 93 Connaissance statistique du médicament - février
- N° 92 Avis sur les programmes statistiques 2005 - février
- N° 91 Rapport d'activité 2004 - tome 2 (les comités du CNIS) - mars
- N° 90 Rapport d'activité 2004 - tome 1 (rapport général) - mars

Rapports parus en 2006

- N° 100 Mesure des échanges internationaux de services - février
- N° 99 Rapport d'activité 2005
- N° 98 Utilisation des données produites par le recensement rénové de la population et leur diffusion - décembre 2005
- N° 97 Avis sur les programmes statistiques 2006 - février

Rapports parus en 2007

- N° 105 Rapport d'activité 2006 - septembre 2007
- N° 104 L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet -
- N° 103 Niveaux de vie et inégalités sociales - février 2007
- N° 102 Inventaire des besoins en informations sur les transports - février 2007
- N° 101 Avis sur les programmes statistiques 2007 - février 2007

Rapports parus en 2008

- N° 111 Rapport Structural statistics based on enterprise groups and subgroups
- N° 110 Rapport Mesure des dépenses de l'Etat
- N° 109 Rapport DOM COM
- N° 108 Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi
- N° 107 Statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes
- N° 106 Avis sur les programmes statistiques 2008 - Janvier 2008

Collection des chroniques du Cnis

- N° 1 - avril 2004 La statistique publique à l'horizon 2008
N° 2 - janvier 2005 Statistique environnementale : le tournant du développement durable
N° 3 - sept. 2005 Décentralisation et statistique : des compétences mieux distribuées
N° 4 - mars 2006 De la perception à la mesure du pouvoir d'achat
N° 5 - déc. 2006 Enquêtes statistiques et sources administratives : une complémentarité à exploiter
N° 6 - juin 2007 L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet
N° 7 - janvier 2008 Niveaux de vie et inégalités sociales : une amélioration nécessaire de l'information statistique
N°8 - octobre 2008 Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir

LES FORMATIONS ET INTER FORMATIONS

Nombre de réunions

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre	15	17	15	17	15

Date des réunions et profils des présents :

2008

Formations	Date	Total	Utilisateurs	% utilisateurs
Santé, protection sociale	12/03/2008	37	13	35,1
Emploi revenus	14/03/2008	45	24	53,3
Démographie conditions de vie	31/03/2008	41	20	48,8
Industrie, IAA	09/04/2008	39	16	41,0
Education formation	11/04/2008	33	11	33,3
Agriculture	15/05/2008	32	13	40,6
Transports,tourisme	23/05/2008	38	16	42,1
Commerce, services	28/05/2008	29	12	41,4
UEL	30/05/2008	40	20	50,0
Emploi revenus	11/06/2008	53	24	45,3
Environnement	13/06/2008	27	10	37,0
Santé, protection sociale	18/06/2008	27	11	40,7
Monnaie, finance	08/10/2008	31	4	13,0
Interinformation Statistiques d'entreprises	25/11/2008			
Interinformation Statistiques sociales	27/11/2008			
Total		472	194	41

2007

Formations	Date	Total	Utilisateurs	% utilisateurs
Emploi revenus	08/03/2007	119	65	54,6
Agriculture	23/04/2007	39	17	43,6
Interinformation Statistiques d'entreprises	26/04/2007	63	25	39,7
Education formation	10/05/2007	38	25	65,8
Transports,tourisme	11/05/2007	32	12	37,5
Santé, protection sociale	15/05/2007	31	13	41,9
Commerce, services	21/05/2007	21	10	47,6
Démographie conditions de vie	24/05/2007	38	9	23,7
UEL	25/05/2007	38	19	50,0
Industrie, IAA	30/05/2007	37	14	37,8
Emploi revenus	31/05/2007	45	20	44,4
Monnaie, finance	04/06/2007	25	4	16,0
Interinformation Statistiques sociales	06/06/2007	54	26	48,1
Environnement	07/06/2007	24	8	33,3
Statistiques régionales et locales	26/09/2007	57	31	54,4
Démographie, conditions de vie -TeO	12/10/2007	49	32	65,3
Emploi, revenus	30/11/2007	68	34	50
Interinformation Statistiques d'entreprises	16/10/2007	58	20	34,5
Total		836	384	45,9

2006

Formations	Date	Total	Utilisateurs	% utilisateurs
Emploi revenus	24/02/2006	64	34	53,1
Agriculture	23/03/2006	44	20	45,5
Education formation	03/04/2006	22	12	54,5
Transports, tourisme	06/04/2006	41	18	43,9
Santé, protection sociale	26/04/2006	43	25	58,1
Commerce, services	03/05/2006	30	10	33,3
Emploi revenus	11/05/2006	38	18	47,4
Démographie conditions de vie	15/05/2006	30	16	53,3
Monnaie, finance	18/05/2006	34	12	35,3
Industrie, IAA	23/05/2006	39	12	30,8
UEL	30/05/2006	32	13	40,6
Environnement	01/06/2006	21	10	47,6
Statistiques régionales et locales	22/09/2006	53	32	60,4
Interinformation Statistiques sociales	06/10/2006	67	37	55,2
Interinformation Statistiques d'entreprises	24/10/2006	71	29	40,8
Total		629	298	47,4

2005

Formations	Date	Total	Utilisateurs	% utilisateurs
Emploi revenus	14/02/2005	42	25	59,5
Agriculture	13/04/2005	42	18	42,9
Emploi revenus	03/06/2005	44	21	47,7
Environnement	09/06/2005	25	12	48,0
Démographie conditions de vie	21/04/2005	42	24	57,1
Transports, tourisme	19/05/2005	43	19	44,2
Commerce, services	11/05/2005	44	21	47,7
Industrie, IAA	27/05/2005	36	10	27,8
Santé, protection sociale	06/06/2005	38	16	42,1
Monnaie, finance	23/05/2005	34	7	20,6
UEL	30/05/2005	31	13	41,9
Education formation	20/04/2005	31	13	41,9
Statistiques régionales et locales	22/09/2005	48	29	60,4
Monnaie, finance	20/10/2005	24	8	33,3
Santé, protection sociale	04/11/2005	35	20	57,1
Statistiques sociales	07/11/2005	44	30	68,2
Statistiques économiques	03/11/2005	69	30	43,5
Total		613	288	47,0

2004

Formations	Date	Total	Utilisateurs	% utilisateurs
Emploi revenus	10/03/2004	49	28	57,1
Agriculture	07/04/2004	41	13	31,7
Emploi revenus	06/05/2004	37	18	48,6
Environnement	13/05/2004	30	12	40,0
Démographie conditions de vie	25/05/2004	41	15	36,6
Transports, tourisme	27/05/2004	37	13	35,1
Commerce, services	03/05/2004	40	17	42,5
Industrie, IAA	12/05/2004	49	14	28,6
Santé, protection sociale	01/06/2004	32	17	53,1
Monnaie, finance	04/06/2004	24	7	29,2
UEL	07/06/2004	40	19	47,5
Education formation	09/06/2004	31	14	45,2
Statistiques régionales et locales	22/09/2004	56	30	53,6
Statistiques sociales	30/09/2004	95	41	43,2
Statistiques économiques	08/10/2004	97	30	30,9
Total		699	288	41,2

LES COMITÉS

Comité du label

Année	Nombre de réunions/an	Nombre de dossiers/an
2004	20	60
2005	22	78
2006	22	75
2007	19	59
2008	22	69

Comité du contentieux

Année	Cas de non-réponses examinées	Propositions d'amendes
2004	6699	4262
2005	3255	2066
2006	7684	4828
2007	2317	1643
2008	6487	4422

Comité du secret statistique

L'ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004 relative aux simplifications en matière d'enquêtes statistiques a inséré dans la loi de 1951 un article 6 bis créant un **comité du secret statistique**.

Ce comité, désormais d'ordre législatif, a succédé au comité du secret statistique relatif aux entreprises qui avait été créé par le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984.

Le nouveau comité du secret, qui reprend toutes les compétences du précédent, étend encore celles-ci (articles 6 et 7 ter de la loi de 1951) :

- aux demandes d'accès portant sur des données statistiques individuelles relatives aux personnes morales de droit public ;
- ainsi qu'aux demandes d'accès, en vue de recherche scientifique, aux données individuelles transmises à l'INSEE et aux SSM en application de l'article 7 bis de la loi de 1951.

Le nombre des demandes adressées au comité durant cette période quinquennale s'est accru sensiblement, notamment du fait de demandes émanant de centres de recherche étrangers, d'une part, et de demandes relatives à des données concernant l'environnement d'autre part.

Comité du secret statistique

Année	Nombre de réunions	Nombre de décisions	Nombre de demandeurs habilités
2004	4	147	58
2005	4	130	67
2006	4	172	83
2007	4	238	102

LA COMMUNICATION

Site WEB du Cnis

Nombre d'utilisateurs - Total mensuel

	2008	2007	2006	2005	2004
Janvier	34 293	44 119	37 288	25 689	16 278
Février	32 149	38 879	31 792	25 881	16 426
Mars	36 071	46 645	38 300	27 969	19 508
Avril	40 139	39 735	33 308	25 288	17 697
Mai	38 565	43 637	34 969	24 155	15 577
Juin	28 959	57 847	31 308	22 681	14 258
Juillet	21 311	54 540	25 612	20 507	13 904
Août	13 051	37 846	21 733	21 379	11 610
Septembre	18 520	32 899	28 555	29 739	16 975
Octobre	20 402	35 338	31 057	31 274	19 550
Novembre	-	33 485	35 459	33 054	19 485
Décembre	-	30 303	36 141	28 193	19 793
Nombre moyen d'utilisateurs sur année		41 273	32 127	26 317	16 755
Total annuel	non disponible	495 273	385 522	315 809	201 061
Evolution annuelle en %		28,5	22,1	57,1	35,8

Nombre d'accès - Total mensuel

	2008	2007	2006	2005	2004
Janvier	480 462	788 995	656 544	505 410	348 586
Février	478 415	510 939	605 810	531 242	396 674
Mars	508 058	594 267	1 052 294	584 486	512 401
Avril	517 691	500 131	556 711	541 321	418 795
Mai	487 352	527 923	586 758	556 671	431 563
Juin	484 596	470 333	497 297	503 359	395 443
Juillet	419 672	423 257	409 265	398 466	342 893
Août	316 295	311 289	359 577	372 175	252 615
Septembre	485 998	392 242	578 335	645 960	1 303 279
Octobre	463 983	519 537	675 810	608 371	485 823
Novembre	-	479 101	727 244	644 642	461 122
Décembre	-	429 152	660 534	536 855	448 943
Total annuel	non disponible	5 947 166	7 366 179	6 428 958	5 798 137
Moyenne annuelle		495 597	613 848	535 747	483 178

Abonnement à la lettre d'actualité

Année	Nombre d'abonnées
2004	600
2005	650
2006	800
2007	non disponible
2008 au 31/10/2008	1142

ANNEXE V

Table d'acronymes

A

AAH	Allocation adulte handicapé
ACAM	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles
Acemo	Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre
ADF	Assemblée des Départements de France
AEE	Agence européenne de l'environnement
AES	Adult Education Survey
AFSSET	Agence française pour la santé et la sécurité environnementale au travail
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
Antipol	Enquête sur les dépenses antipollution dans l'industrie
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
API	Allocation de parent isolé
ASS	Allocation de solidarité spécifique

B

BCE	Banque centrale européenne
BCI	Brunhes Consultant International
BDQA	Banque de données sur la qualité de l'air
BIT	Bureau international du travail
BNDP	Banque nationale des données sur le patrimoine
BPE	Base permanente des équipements

C

CAE	Conseil d'analyse économique
CAMME	Enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne
CCEE	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEIES	Conseil européen pour l'information économique et sociale
Céreq	Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications
Cesu	Chèque Emploi service universel
CIS	Community Innovation Survey - <i>Enquête communautaire sur l'innovation</i>
Clap	Connaissance locale de l'appareil productif
CMU	Couverture maladie universelle
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNE	Contrat nouvelle embauche
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CNVA	Commission nationale de la vie associative
COI-TIC	Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication
Com	Collectivités d'outre-mer
CPF	Classification des produits française

CPS	Comité de programmes statistique (Eurostat)
Crest	Centre de recherche en économie et statistique
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CVTS	Continuing Vocation Training Survey

D

D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DADS	Déclaration annuelle de salaire
DAEI	Direction des affaires économiques et internationales (Ministères+D101 en charge du logement et du transport)
DALO	Droit au logement opposable
Dares	Direction de l'animation de la recherche, d l'évaluation et des statistiques (Ministère en charge des affaires sociales)
DCASPL	Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective (Éducation nationale)
DEPP	Direction de l'évaluation, de la programmation et de la performance (Éducation)
DGCCRF	Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DG-ECFIN	Direction générale des affaires économiques et financières (Commission européenne)
DGEFP	Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
Diren	Direction régionale de l'environnement
DIV	Délégation interministérielle à la ville
Dom	Département d'outre-mer
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique
DREIC	Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (Éducation)
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

E

EAE	Enquête annuelle d'entreprise
ECLN	Enquête sur la commercialisation des logements neufs
ECMO	Enquête sur le coût de la main-d'œuvre
EDP	Échantillon démographique permanent
EEC	Enquête Emploi en continu
EIC	Échantillon inter-régime des cotisants
EIR	Échantillon inter-régime de retraités
Elfe	Étude longitudinale française de puis l'enfance
ELP	Estimations localisées de population
EMCS	Enquête mensuelle Commerce et services
ENIAM	Échantillon national inter-régime de l'assurance-maladie
ENIAMS	Échantillon national inter-administratif des minima sociaux
ENL	Loi Engagement national pour le logement
ENL2007	Enquête nationale Logement 2007
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPIB-AM	Échantillon permanent inter-régime de bénéficiaires de l'assurance maladie
EPTB	Enquête sur les prix des terrains à bâtir
EPURE	Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi
ERF	Enquête sur les revenus fiscaux
ERFI	Étude des relations familiales et intergénérationnelles
ESA	Enquête sectorielle annuelle

ESAC	European Statistical Advisory Committee
ESeC	European Socio-economic Classification
ESS	Enquête Structure des salaires
ESTEL	Estimation de l'emploi local
ETA	Entreprise de travaux agricoles
ETF	Entreprise de travaux forestiers
Eva	Entrée dans la vie active

F , G , H

FATS	Foreign Affiliates Trades Statistics
Filocom	Fichier du logement communal
FQP	Enquête Formation qualification professionnelle
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
H ID	Enquête Handicap invalidité dépendance

I

IA	Inspecteurs de l'Agriculture
IAS	International Account Standard
IATA	International Air Transport Association
ICC	Indice du coût de la construction
ICHT-TS	Indice du coût horaire du travail - tous salariés
ICT	Indice du coût du travail
IEN	Inspecteurs de l'éducation nationale
Ifen	Institut français de l'environnement
IGN	Institut géographique national
IMES	Institute for Migration and Ethnic Studies
INE	Identifiant national élève
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IPEA	Indice des prix des prestations d'entretien et d'amélioration des logements
IRD	Institut de recherche sur le développement
Irdes	Institut de recherche et de documentation sur l'économie de la santé
IRL	Indice de référence des loyers
ISBL	Institution sans but lucratif
ISCO	International Standard Classification of Occupations
IVQ	Enquête sur l'information et la vie quotidienne

J , L

JAPD	Journée d'appel et de préparation à la défense
LCI	Labor cost index
LFS	Labour Force Survey
LMD	Licence-mastère-doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances

M

Medad	Ministère de l'environnement et de l'aménagement durable
MOC	Méthode ouverte de coordination
MSA	Mutualité sociale agricole

MUFA Monetary Union Financial Account Statistics

N

NACE Nomenclature d'activités de la Communauté européenne

Naf Nomenclature d'activités française

NAMEA National Accounting Matrix including Environmental Accounts

O

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMI Office des migrations internationales

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

OPS Enquête Occupation du parc social

P

PAC Politique agricole commune

PAU Population Activities Unit (CEE - Genève)

PCH Prestation de compensation du handicap

PCS Profession et catégorie sociale

PLS Enquête Parc locatif social

R

Resane Refonte des statistiques annuelles d'entreprises

RGE Référentiel à grande échelle

Ril Répertoire d'immeubles localisé

RMI Revenu minimum d'insertion

RNIPP Répertoire national d'identification des personnes physiques

RP Recensement de la population

RSA Revenu social d'activité *puis* revenu de solidarité active

S

Scees Service central des études et enquêtes statistiques (ministère de l'agriculture)

SEBC Système européen des banques centrales

SEDD Stratégie européenne de développement durable

SESP Service économie, statistiques et prospective (Medad)

Sessi Service des études et des statistiques industrielles

SHARE Survey on Health, Ageing and Retirement

SIASP Système d'information sur les agents du secteur public

Siera Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité

SIFIM Services d'intermédiation financière indirectement mesurée

SILC Survey on Income and Living Conditions

SINOE Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement

SIP Santé et itinéraire professionnel

SIP système d'informations partagées

Sitadel Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux

SNDD Stratégie nationale de développement durable

SNIIRAM Système national inter-régimes d'information sur les régimes d'assurance maladie

SRCV	Statistiques sur les revenus et les conditions de vie
SRU	(Loi) Solidarité et renouvellement urbain
SSM	Service statistique ministériel
SSP	Système statistique public
STS	(Règlement européen) Short Term Statistics

T

T&O	Trajectoires et origines
Tic	Technologies de l'information et de la communication
TIES	The Integration of the European Second generation
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

U , V , Z

UEL	Urbanisme-équipement-logement
VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
ZUS	Zone urbaine sensible